

# LA BÂTIE DE LUISANDRE

(AIN)

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE D'UNE  
FORTIFICATION SAVOYARDE DE  
FRONTIÈRE AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

ALAIN KERSUZAN



**LABORATOIRE LANGAGES, LITTÉRATURES, SOCIÉTÉS**  
**COLLECTION CASTELLANIA**

n° 1

© Université de Savoie  
UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines  
Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés  
BP 1104  
F – 73011 CHAMBERY CEDEX  
Tél. 04 79 75 85 14  
Fax 04 79 75 91 23  
<http://www.lls.univ-savoie.fr>

Réalisation : Catherine Brun  
Illustration de couverture : Essai de reconstitution axonométrique de la  
*bâtie* de Luisandre, Alain Kersuzan

ISBN : 978-2-915797-65-7  
ISSN : en cours  
Dépôt légal : août 2010

**DIRECTEUR DU LABORATOIRE**

Christian Guilleré

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Guido Castelnuovo, Christian Guilleré,  
Jean-Michel Poisson, Flocel Sabaté

Cet ouvrage a été réalisé avec le concours  
de l'Assemblée des Pays de Savoie

## Remerciements

Il serait injuste et malhonnête de ma part si je ne remerciais ici Jean-Michel Poisson, Maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à Lyon, pour sa disponibilité et sa patience quasiment permanentes envers moi, ainsi que pour ses conseils avisés. Je me dois aussi de remercier Cédric Mottier, diplômé de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, pour les précieux renseignements qu'il m'a donnés quant aux sources manuscrites du XV<sup>e</sup> siècle et pour les échanges de points de vue si enrichissants que nous avons eus ensemble et qui dépassent largement le cadre de cette étude.

Frédéric Chartrain, ingénieur d'études au CNRS, mérite toute ma reconnaissance pour son aide précieuse et si efficace à la relecture et aux corrections des textes originaux qui forment les annexes de cet ouvrage.

Je suis également redevable envers Fabrice Delrieux, maître de conférence à l'université de Savoie à Chambéry pour la réalisation des cartes qui illustrent cet ouvrage. Les mots me manquent pour qualifier la confiance et l'aide de Christian Guilleré, professeur à l'université de Savoie à Chambéry ainsi que le professionnalisme et la patience de Catherine Brun qui a mis en page et en forme cet ouvrage.

Alain Kersuzan



## ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LES NOTES

- ADA, Archives départementales de l'Ain.  
ADCO, Archives départementales de la Côte-d'Or.  
ADI, Archives départementales de l'Isère.  
ADS, Archives départementales de la Savoie.  
AST, Archivio di Stato di Torino.  
CAHM, Centre d'Archéologie Historique des Musées.  
CFMH, Comité Français de Métrologie Historique.  
CIHAM, Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales.  
DAHRRRA., Direction des Antiquités Historiques de la région Rhône-Alpes.  
DARA, Document d'archéologie en Rhône-Alpes.  
SRA, Service Régional de l'Archéologie.

# PRÉFACE

CHRISTIAN GUILLERÉ

L'étude d'Alain Kersuzan sur la *bâtie* de Luisandre, située dans l'actuel département de l'Ain, est le premier ouvrage d'une collection que le laboratoire «Langages, Littératures, Sociétés» désire développer dans les années à venir sous le titre «Castellania». Il faut dans un premier temps formuler avec plus de précision ce que l'on entend par ce titre aujourd'hui décliné sous différentes formes, dont «castellanie.net<sup>1</sup>», et qui fait référence au terme *castellum*, doublet vernaculaire du terme fort utilisé au Moyen Âge de *castrum*<sup>2</sup>; dans un second on essaiera de comprendre quels sont les facteurs qui font de la Savoie un territoire plus particulièrement propice à la maturation du phénomène castral, en relation avec le développement de l'État savoyard, dans une approche résolument comparative.

Tout le monde sait que le château, est, tant sur le plan de l'imaginaire général que dans le domaine des travaux archéologiques et historiques, le phénomène majeur de la civilisation médiévale autour de deux points centraux que sont le pouvoir et la guerre. Mais le château, comme son ressort territorial qu'est la châteltenie, présente une dichotomie chronologique qui fait grosso modo référence aux deux temps forts de l'histoire de la société féodale : la période de prolifération des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles qui est la conséquence de l'affaiblissement des pouvoirs centraux, avec la mise en place de la seigneurie châtelaine; les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles qui voient, dans le cadre de la réassurance princière, les autorités régaliennes reprendre en main la situation et bon nombre de châteaux indépendants passer ou repasser sous la domination princière : pour ce qui concerne le comté de Savoie, grâce à des procédures juridiques et économiques particulières comme le fief de reprise, notamment. Il n'en demeure

---

1 Recherche menée conjointement depuis 2004 entre le laboratoire LLS de l'université de Savoie et le CIHAM de l'université Lyon 2 Lumière. Présentation du projet par Chr. GUILLERÉ avec la collaboration de J.-L. GAULIN et M. BURGHART, « Dernières recherches sur les comptes de châteltenies savoyards », dans *Mélanges Albert Rigaudière*, à paraître.

2 Sur cette distinction sémantique, voir P. BONNASSIE, « Les descriptions de forteresses dans Le Livre des miracles de sainte Foy de Conques », *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Paris, 1982, p. 17-26.

pas moins que pour des raisons politiques, stratégiques, voire résidentielles<sup>3</sup>, le prince fut aussi amené à réaménager de fond en comble certaines forteresses, et à en construire de nouvelles : les exemples de Luisandre et des Allymes, ici étudiés, vont tout à fait dans ce sens. Les constructions peuvent être qualifiées de *bâtie* (*bastita*)<sup>4</sup>, de château (*castrum*)<sup>5</sup>, de maison forte (*domus fortis*)<sup>6</sup>.

C'est alors que le château devient le centre d'une châtellenie nouvelle formelle, à savoir le siège d'un représentant du prince, à qui il doit sa fonction, à tout le moins temporaire : ce châtelain, nouvel officier comtal, se doit de rendre la basse justice dans son mandement, défendre son château ou participer aux chevauchées imposées par le comte, mais surtout gérer au mieux les droits de ce dernier<sup>7</sup>. Et c'est bien cette fonction financière qui nous intéresse ici, dans la mesure où la comptabilité châtelaine nous apporte une documentation essentielle en matière de castellologie puisque la première des dépenses concerne les *opera castri*<sup>8</sup>. En effet, si cette collection a ainsi germé depuis quelques années, c'est bien parce qu'une documentation écrite de première importance nous fournissait un matériau au moins aussi important que les vestiges archéologiques, plus ou moins bien conservés dans l'espace savoyard médiéval<sup>9</sup>.

3 Voir J.-M. POISSON (dir.), *Le château médiéval, forteresse habitée (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Archéologie et histoire : perspectives de la recherche en Rhône-Alpes, actes de colloque de Lyon, avril 1988*, Paris 1992.

4 Terme générique dont la signification peut varier d'une région à l'autre. Les bastides du Sud-Ouest du royaume de France n'ont pas grand-chose à voir avec les *bâties* savoyardes ou dauphinoises, même si Charles Higounet a bien montré que de part et d'autre de la frontière entre le royaume de France et le duché d'Aquitaine, ces bastides de frontière jouaient le rôle des *bâties* savoyardes ou dauphinoises (Ch. HIGOUNET, « Bastides et frontières », *Le Moyen Âge*, LIII, 1948, p. 113-140 ; Id., « La guerre de Gascogne et les bastides-frontières landaises », *Bulletin de la Société de Borda*, 1976, p. 413-417 ; voir aussi J.-P. TRABUT-CUSSAC, « Bastides ou forteresses. Les bastides d'Aquitaine anglaise et les intentions de leurs fondateurs », *Le Moyen Âge*, LX, 1954, p. 81-135.)

5 Terme encore plus générique, qui a donné son nom à une collection développée dans le cadre de grands colloques internationaux qui ont fait le point depuis les années 1980 sur un grand nombre de thèmes dont les derniers ont porté sur collection *Castrum* : les actes de ces rencontres internationales qui se sont déroulées de 1982 à 2002 ont été publiés et la dernière livraison a porté sur *Le Château et la ville. Espaces et réseaux (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, P. Cressier (dir.), Rome-Madrid, 2009.

6 Voir les travaux récents d'E. SIROT-CHALMIN, *Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2007.

7 Ce terme est largement commun à plus d'une principauté, quand dans le cadre administratif de la France capétienne, l'on emploie plus généralement celui de prévôté ou de bailliage : voir le colloque organisé par G. Castelnuovo et O. Mattéoni (dir.), *De part et d'autre des Alpes. Les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge, table ronde, Chambéry, octobre 2001*, Paris, 2006.

8 Voir les annexes du présent livre, et plus généralement le site *castellanie.net* qui regroupe l'ensemble des comptes de châtellenies savoyards de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

9 G. CASTELNUOVO et Chr. GUILLERÉ, « De la comptabilité domaniale à la comptabilité d'État : les comptes de châtellenie savoyards », *Écrire, Compter, Mesurer : vers une histoire des*

Cet espace, nous avons voulu qu'il soit le plus large possible, et s'étende aux limites les plus larges de la Principauté de Savoie : d'est en ouest, des rives de la Saône à celles du Pô et du nord au sud de celles de Léman à la Méditerranée.

Les comtes de Savoie surent utiliser tous les moyens possibles pour réaliser la construction d'un État : les stratégies matrimoniales, la guerre, la négociation ou l'achat permirent la soumission de nombreux territoires. La concession faite au début du XIII<sup>e</sup> siècle par l'empereur Philippe de Souabe au comte Thomas des bourgs de Chieri, place marchande près de Turin, et de Moudon, en Pays de Vaud, trace les futurs axes de l'expansion savoyarde au nord et au-delà des Alpes. Pierre II, d'abord seigneur de Vaud, impose le pouvoir savoyard au nord du Léman en jouant sur les fiefs de reprise<sup>10</sup>, qui impliquent le paiement en espèces de l'alleu transformé en fief. Yverdon devient alors un modèle pour les constructions à venir<sup>11</sup>. S'y ajoutent Chillon et Moudon, futur chef-lieu de bailliage du Pays de Vaud. 1232 voit le comte Thomas acquérir le bourg de Chambéry<sup>12</sup>; le comte concède à ses bourgeois une charte de franchises et tout en rachetant le château, il le donne en fief à l'un de ses vassaux, avant que son lointain successeur Amédée V ne le rachète en 1295<sup>13</sup>. Les Savoie fondent aussi de nombreuses villes nouvelles, comme l'Hôpital-sous-Conflans<sup>14</sup> ou encore Saint-Julien-en-Genèves<sup>15</sup>.

Le règne d'Amédée V inaugure l'expansion vers la Bresse et le Bugey<sup>16</sup>, mais aussi vers le Piémont subalpin (Turin passe sous la tutelle de la Maison de Savoie en 1280, sous Philippe I<sup>er</sup>)<sup>17</sup>. La politique d'apanage inaugurée par ce même comte, est une façon d'assimiler une conquête peut-être trop rapide,

---

*rationalités publiques, colloque de l'École Normale Supérieure d'Ulm, Paris, 2001*, Paris, 2006, p. 213-230.

10 Voir la thèse d'A. ANDENMATTEN, *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) Supériorité féodale et autorité princière*, Lausanne, 2005 (Mémoires et Documents de la société d'histoire de la Suisse romande 4<sup>e</sup> sér. T. VIII).

11 A. DE RAEMY, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330). Un modèle : le château d'Yverdon. 1. Le Moyen Âge : genèse et création*, Lausanne, 2004 (Cahiers d'archéologie romande – 98).

12 Achat de la juridiction qui fait l'objet quelques jours plus tard de la rédaction des franchises en faveur de la communauté chambérienne (Archives du Département de la Savoie, CC, 33, f. 1-3v).

13 Chr. GUILLERÉ, « Le château de Chambéry au Moyen Âge », dans *le château de Chambéry*, Chambéry, 2010, à paraître.

14 F. Ch. UGINET, *Conflans et son mandement du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'École des Chartes, dactyl., Paris, 1965.

15 Sur les villes neuves, voir A. PERRET, « Les villes neuves dans les domaines des comtes de Savoie », *Genava*, XI, 1963, p. 237-255.

16 Dont témoignent l'intégration dans les comptes de châtelainie savoyards de ceux de la Bresse et du Bugey (voir le site *castellanie.net*).

17 Les premiers comptes de la châtelainie conservés datent de 1298 (AST, Camerale Piemonte, art. 75, par. 1, mazzo 1, rotolo 2). Voir aussi A. BARBERO, « Gruppi e rapporti

que les comtes suivants, d'Amédée VI à Amédée VIII, vont récupérer le plus souvent par achat<sup>18</sup>.

Cette politique qui fait des comtes de Savoie l'un des protagonistes majeur de l'arc alpin dans sa partie occidentale, voit de nombreux opposants se lever : les comtes de Genève<sup>19</sup> ou les Dauphins, les évêques de Lausanne, de Genève ou les archevêques de Tarentaise, sans compter le roi de France, Philippe IV le Bel qui lorgne depuis Lyon vers les châtelainies du Viennois<sup>20</sup>.

Malgré les malheurs de la guerre (défaite face au Dauphin à Varey en 1325), Amédée V et son fils Édouard récupèrent peu à peu le pays de Gex et le Bugey, qui leur permet de relier la Bresse au cœur du pouvoir savoyard. Certains châteaux forts jouent un rôle essentiel, comme les *bâties*, mais aussi le château de Saint-Germain<sup>21</sup>. Amédée VI est vainqueur de cette longue guerre contre le Dauphiné entrecoupée de nombreuses trêves, ce que confirme le traité de Paris et l'échange fédérateur du Faucigny contre les châtelainies du Viennois, avec le roi de France. La dédition de communautés sur les deux versants méridionaux des Alpes – Cuneo (1383), Mondovì (1384) et Nice (1388)<sup>22</sup> – complète cette expansion. L'achat en 1402 par Amédée VIII du comté de Genève, et la réintégration des terres piémontaises en 1418 (ancienne principauté d'Achaïe), ainsi que la prise de Verceil face aux Visconti en 1427 marquent alors l'apogée de la Savoie. La cohérence géographique est ainsi établie, que vient compléter la concession du titre de vicaire impérial au comte Amédée VI en 1365 par l'empereur Charles IV et l'érection du comté en

---

sociali», *Storia di Torino, II. Il Basso Medioevo e la prima età moderna (1280-1536)*, R. COMBA (dir.), Turin, 1997, p. 261-287.

18 Une première vague d'apanages, sur le modèle capétien, permet de mieux assimiler toutes les conquêtes que l'on vient d'évoquer partagées entre la branche des barons de Vaud, qui se voient confier les territoires sis au nord du Léman (de 1283 à 1359), et celle des Savoie-Achaïe, pour les territoires piémontais (jusqu'en 1418). Mais ils reviennent dans la mouvance comtale/ducale dès Amédée VI qui rachète pour le prix de 160 000 florins d'or la principauté de Vaud à Catherine dame de Vaud et à son mari le comte de Namur, et sous celui d'Amédée VIII qui profite en 1418 du décès du dernier prince de Savoie-Achaïe sans héritier mâle pour la récupérer.

19 Voir M. DE LA CORBIÈRE, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève. Étude des principautés et de l'habitat fortifié (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Annecy, 2003 (Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, 107-108).

20 Voir J. CORDEY, *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1911.

21 Voir A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux forts savoyards dans la guerre delphino-savoyarde, 1282-1355*, Lyon, 2004.

22 Voir 1388, *la dédition de Nice à la Savoie, colloque de Nice, 1988*, Paris, 1990 où le contexte général de ces déditions est largement abordé. Plus récemment L. RIPART, « La « Dédiction » de Nice à la Maison de Savoie : analyse critique d'un concepts historiographique », *Cahiers de la Méditerranée*, 62, 2001, p. 17-45 en a présenté l'historiographie de façon magistrale.

duché par l'empereur Sigismond en 1416, sous le règne d'Amédée VIII<sup>23</sup>. Cet apogée durement atteint fut vite suivi par les désastreuses campagnes en Milanais au milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>.

Dans ce contexte, on pourra noter que l'étude des châteaux savoyards est relativement récente. En effet, l'historiographie savoyarde et générale s'est longtemps appuyée sur les travaux de Louis Blondel. Cette recherche, qui date de l'immédiat après-guerre, avait permis de dresser un inventaire assez complet des châteaux de l'ancien diocèse de Genève<sup>25</sup>, en mêlant, ce qui était novateur, recherche sur les sites et recherche en archives. L. Blondel a été le premier à marier ces deux sources, bien que son étude soit essentiellement fondée sur les Archives d'État et de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. L'auteur présente dans un premier temps la méthodologie ainsi qu'un corpus d'une vingtaine de châteaux, appartenant aux diverses mouvances politiques, à savoir de l'évêché et du comte de Genève, des sires de Faucigny, et de Gex, et du comte de Savoie. Parallèlement, au même moment, grâce à l'École de Caen créée par le doyen de Boüard, l'archéologie médiévale affinait ses méthodes et ses études, notamment autour du château comtal de Caen<sup>26</sup>.

Mais en Savoie, pendant une trentaine d'années, c'est un désert bibliographique. Seule la thèse de B. Demotz mettait en exergue l'importance du réseau castral comme fondement du pouvoir comtal savoyard<sup>27</sup>. Il faut attendre la création du laboratoire du CIHAM à l'université de Lyon pour voir les études reflourir autour de J.-M. Reynaud, J.-M. Poisson et d'E. Sirot-Chalmin<sup>28</sup>. La thèse de 3<sup>e</sup> cycle de cette dernière sur le château d'Annecy annonce les travaux à venir, qui mêle approche archéologique et documentation écrite. Les *Études Savoisiennes*, revue d'histoire et d'archéologie développée par le département d'Histoire et l'Institut d'Études savoisiennes depuis 1992, ont consacré un certain nombre d'articles à cette thématique<sup>29</sup>, aussi

23 Voir les actes du colloque, *Amédée VIII – Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, Colloque international, Ripaille-Lausanne, 23-26 octobre 1990, B. ANDENMATTEN et A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), Lausanne, 1993.

24 S. BARBERO, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano (1416-1536)*, Rome-Bari, 2002.

25 L. BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Genève, 1956 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève - VII).

26 M. de BOUËRD, *Le château de Caen*, Caen, 1979; du même, *Manuel d'archéologie médiévale: de la fouille à l'histoire*, Paris, 1975.

27 B. DEMOTZ, *Le comté de Savoie du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Pouvoir, château et État au Moyen Âge*, Genève, 2000, p. 119 sq.

28 E. SIROT-CHALMIN, *Le château d'Annecy*, Lyon, 1990; EAD., « Contribution des sources écrites à l'étude du château d'Annecy, résidence seigneuriale du XIV<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'Histoire*, 33, 1988, p. 14-41.

29 J.-L. GAULIN et Chr. GUILLERÉ, « Des rouleaux et des hommes : Premières recherches sur les comptes de châtelaineries savoyards », *Études Savoisiennes*, I, 1992, p. 49-108.

bien d'un point de vue méthodologique que dans le cadre d'articles consacrés aux places-fortes genevoises<sup>30</sup>, au financement<sup>31</sup>, ainsi qu'à la question des mesures de construction<sup>32</sup>. La revue *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, publiée par le CIHAM dans les années 1990 a également affiné cette problématique<sup>33</sup>.

Mais ce sont les grandes thèses présentées dans les principales universités, sises dans les territoires de l'ancienne Maison de Savoie, Lausanne, Lyon 2, Savoie-Chambéry qui permettent de mettre en avant l'originalité de la région dans le domaine de la castellologie : le premier à soutenir n'est autre que Mathieu de la Corbière en 2000<sup>34</sup>, puis vient en 2002 Alain Kersuzan avec un travail monumental sur les châteaux forts durant la guerre entre la Savoie et le Dauphiné<sup>35</sup>, et enfin Daniel de Raemy, qui après une vie passée à ausculter sous toutes ses coutures – à tous les sens du terme – le château d'Yverdon, livre dans une thèse présentée à l'université de Lausanne, les résultats d'un travail passionnant sur le château d'Yverdon, qui va d'ailleurs pour ce qui relève du Moyen Âge au-delà d'une simple monographie, mais rend compte très largement de l'apport à la castellologie du matériel archéologique et des textes des principaux châteaux de cette terre que les comtes de Savoie sont en train de soumettre au cours du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>. Une très belle édition de l'enquête sur le Faucigny delphinal de 1339 par M. de la Corbière et N. Carrier nous fournit aussi une moisson de documents d'une très grande importance sur les châteaux de cette seigneurie devenue bailliage savoyard après 1355<sup>37</sup>.

30 G. DETRAZ, « Fonctions militaire et résidentielle à la fin du Moyen Âge : l'exemple du comté de Genève au XIV<sup>e</sup> siècle », *Études Savoisiennes*, 2, 1993, p. 43-59.

31 A. KERSUZAN, « L'organisation technique et financière des chantiers dans la construction des châteaux forts savoyards dans l'ancienne Manche des Coligny », *Études Savoisiennes*, 9-10, 2001-2002, p. 169-175. ID., « L'influence de la guerre dans l'organisation et le fonctionnement territorial des châtelainies et bailliages du comté de Savoie au début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'exemple de la Bresse et du Bugey », *Études Savoisiennes*, 11-12, 2002-2003, p. 45-59.

32 ID., « La mesure standardisée des toises de construction dans les châteaux forts du comté de Savoie, fin XIII<sup>e</sup>-fin XIV<sup>e</sup> siècle », *La Mesure, espaces, hommes et techniques, actes de la journée d'étude du CFMH, Paris, déc. 2006*, Paris, 2007.

33 Voir du même, « L'alimentation en eau potable et la circulation des eaux pluviales au Moyen Âge dans les châteaux du Revermont et du Bugey », *Pages d'Archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, Lyon, à paraître.

34 M. de la CORBIÈRE, *Frontière et habitat fortifié à la fin du Moyen Âge : L'exemple des marges septentrionales du Comté de Genève (XIF-XIV<sup>e</sup> siècle)*, sous dir. P. Guichard, Université Lyon 2.

35 A. KERSUZAN, *Le réseau castral de La Manche de Coligny sous la domination des comtes de Savoie (1285-1355)*, sous dir. Chr. GUILLERÉ, Université de Savoie.

36 A. de RAEMY, *Le château d'Yverdon des origines à nos jours*, directeur M. GRANDJAN, Université de Lausanne.

37 N. CARRIER et M. de la CORBIÈRE, *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 2005 (Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, t. 63).

De fait nous avons évoqué au cours de cette rapide présentation de la geste savoyarde un certain nombre de châteaux forts et de châtellemies. À l'apogée de la Maison de Savoie, le nombre de châtellemies dépasse largement la centaine<sup>38</sup>. Dans la mesure où chaque mandement est le siège d'un ou plusieurs châteaux<sup>39</sup>, habités par le représentant du prince, cette collection aurait pu compter autant, si ce n'est plus, de monographies. Il est évident que dans l'état actuel des monuments et de la documentation, sur laquelle nous allons rapidement revenir, il fallait faire un choix. C'est ainsi que nous avons opté pour la présentation d'un petit nombre de monographies dans le cadre de chaque châtellemie qui présente un château, dont les vestiges archéologiques sont encore intéressants, mais aussi pour lesquels la documentation écrite, issue des comptes de châtellemies, des comptes des receveurs puis des trésoriers généraux de Savoie, ou encore de comptes de construction particuliers, comme ceux de Bonneville ou de l'œuvre de la chapelle et du château de Chambéry<sup>40</sup>, permet de reconstituer l'histoire du château essentiellement entre le milieu du XIII<sup>e</sup> et la fin du Moyen Âge. C'est ainsi que dans le bailliage de Savoie, Conflans, Montmélian et Chambéry, voire Les Marches, feront l'objet d'une monographie; dans celui du Bugey-Valromey et de la Novalaise, après la présentation de la *bâtie* de Luisandre et en filigrane celle des Allymes, Saint-Germain sera présentée, sans oublier pour la Bresse, Bâgé et Pont-d'Ain; Bonneville et Châtillon-sur-Cluses, pour le Faucigny; Châtel-Argent pour le bailliage d'Aoste, déjà bien étudié<sup>41</sup>, ainsi que les châteaux des Challant<sup>42</sup>: Fénis, Issogne; Annecy, Chaumont et Clermont pour le Gene-

38 Sur l'administration de la principauté savoyarde voir G. CASTELNUOVO, *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milan, 1994, p. 231 sq.

39 Voir l'exemple des Allinges (L. BLONDEL, *op. cit.*, p. 355-367).

40 Les comptes de châtellemies sont conservés à l'Archivio di Stato de Turin (archives camérales), aux Archives départementales de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Côte d'Or, des Alpes maritimes, de l'Isère; les comptes des receveurs et des trésoriers généraux sont conservés à l'Archivio di Stato de Turin (archives camérales); enfin les comptes particuliers de construction sont conservés dans l'ensemble des dépôts déjà cités et ont fait l'objet pour certains d'éditions: pour la Bresse et le Bugey, voir les nombreux travaux de P. CATTIN, «Le château de Saint-Rambert (Ain) au début du XIV<sup>e</sup> siècle», *Cahiers René de Lucinge*, 26, 1995; pour Bonneville, voir l'édition de Chr. GUILLERÉ, *Les comptes de construction du château de Bonneville*, Bonneville, 2005. Pour l'étude du château de Chambéry, le XIV<sup>e</sup> siècle peut être abordé grâce aux comptes de châtellemie et des receveurs/trésoriers généraux; à partir du XV<sup>e</sup> siècle, les comptes de l'œuvre de la chapelle et du château sont complétés par ceux de la châtellemie, ainsi que pour le XVI<sup>e</sup> siècle.

41 B. Orlandoni, «Costruttori di castelli. Cantieri medievali in Valle d'Aosta, I, il XIII e il XIV secolo; II, il XV secolo», *Bibliothèque de L'Archivium Augustanum*, XXXIV-XXXV, 2009.

42 Voir G. Castelnuovo, «Un idéal nobiliaire dans la Savoie du XV<sup>e</sup> siècle: la Chronique de la Maison de Challant», *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 117, 2005/2, p. 719-779.

vois ; Pignerol, Rivoli, Turin et Avigliana pour le Piémont<sup>43</sup> ; Thonon-Allinges (exemple de double château), Ripaille et Chillon en Chablais ; enfin les plus beaux châteaux savoyards sont ceux qui se trouvent aujourd'hui en Suisse, dans l'ancien bailliage de Vaud : Yverdon, Romont, Orbe, Nyon, Moudon, Estavayer feront également l'objet d'une monographie.

Ainsi ces différentes monographies s'adressent-elles à la fois à un public de spécialistes – c'est une façon de mettre à leur disposition le résultat de recherches, fondées sur la documentation des comptes de châtelainies et la prospection archéologique –, mais aussi de passionnés d'archéologie castrale dans une terre qui est riche en châteaux forts, *bâties* et maisons-fortes. Elles permettront ainsi de présenter autant d'évolutions qui ont pu marquer cet espace encore imprégné par l'idéal princier et nobiliaire<sup>44</sup>.

Chaque volume comprendra une présentation géographico-historique pour replacer dans son contexte chaque forteresse ; suivra une étude, avec plan de reconstitution, et description des principaux éléments du château et de son éventuelle évolution ; la conclusion insistera rapidement sur son devenir historique. Dans les annexes un certain nombre de documents, issus de la documentation comptable ou d'autres documents comme ceux de la chancellerie, viendra compléter chaque monographie.

Nous remercions Alain Kersuzan d'avoir bien voulu ouvrir cette collection ; en fin connaisseur des réalités castrales de la Maison de Savoie il apporte sa science du terrain et son interprétation des sources châtelaines à cette première monographie. Nous espérons que les prochains numéros de la collection suivront à une cadence relativement rapide.

---

43 Il faut prendre en compte les travaux d'Andrea Longhi ainsi que la *Revue des châteaux forts d'Europe* dont la livraison de 2007, n° 41 était consacré aux châteaux savoyards, dans le cadre du 13<sup>e</sup> Congrès castellologique, qui s'est tenu à Annemasse.

44 G. CASTELNUOVO, « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge », dans *Noblesses en Savoie* (M. Messiez dir.), *L'Histoire en Savoie*, 132-133, 1998-1999, p. 9-82.

## INTRODUCTION

La *bâtie* de Luisandre est un haut lieu historique et archéologique de la région de Saint-Rambert et d'Ambérieu-en-Bugey dans le département de l'Ain, à cinquante kilomètres environ à l'est de Lyon. Pour autant, elle n'est quasiment connue que de nom par beaucoup d'historiens et d'archéologues. Bien sûr, les gens des environs savent où elle se situe, mais son approche difficile demande des efforts et qu'y a-t-il à voir en comparaison du château voisin des Allymes, moins haut perché, plus facile d'accès et surtout bien mieux conservé? Aucun panneau au lieu-dit «Brédevent» – à la croisée des chemins avec les Allymes – ne signale son existence. Il n'y a que des petites pancartes indiquant aux marcheurs la voie à suivre pour le mont Luisandre. Cette *bâtie*, du moins ce qu'il en reste, ne reçoit donc pour visites que celles des randonneurs dont la plupart ne font d'ailleurs pas l'effort de monter jusqu'à la croix dressée sur ce qui était la tour de la *bâtie*, car elle est cachée par la végétation; ils passent à ses pieds sans même la voir.

Historiquement, la *bâtie* de Luisandre est occultée par celle des Allymes alors qu'à tout point de vue, elles sont liées l'une à l'autre et que la compréhension du monument historique que sont les Allymes ne peut se faire pleinement sans connaître Luisandre. Cette étude a pour but de combler un manque ou du moins d'éclaircir l'autre pan d'un système architectural défensif et agressif entre deux principautés en guerre: Le Dauphiné et le comté de Savoie durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Sur la *bâtie* de Luisandre, nous avons des textes: les comptes de la châtellenie de Saint-Rambert. Ils nous informent avec assez de détails de la reconstruction en pierre de la *bâtie* à partir de l'automne 1312. En 1980, Paul Cattin – alors directeur des Archives Départementales de l'Ain – avait extrait les articles relatifs à Luisandre dans les comptes de cette châtellenie et les avait publiés en une première partie allant de 1312 à 1317<sup>1</sup> et une seconde allant de 1317 à 1328<sup>2</sup>. Il y ajoutait, alors les mentions relatives aux paiements de la garnison pour l'exercice 1329-1330. Une douzaine d'années plus tard, il publiait la totalité des dépenses contenues dans les comptes de Saint-

---

1 «Les mentions sur le château de Luisandre dans les comptes de la châtellenie de Saint-Rambert I», *Cahiers René de Lucinge*, n° 23, Ambérieu, 1980-1981, p. 5-24.

2 «Les mentions sur le château de Luisandre dans les comptes de la châtellenie de Saint-Rambert II», *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, Ambérieu, 1982-1983, p. 5-18.

Rambert de 1299 à 1340<sup>3</sup>. On retrouvait les travaux concernant Luisandre déjà publiés, mais ils étaient cette fois dans leur contexte textuel, c'est-à-dire précédés des travaux du château de Saint-Rambert (Cornillon) et suivis des autres dépenses et paiements effectués par le châtelain. Ils étaient regroupés à l'intérieur d'un article spécifique appelé « travaux du château de Luisandre » (*opera castris Luysandrie*). Outre les nombreux renseignements relatifs à la guerre, à Saint-Rambert et son château, cette publication avait, entre autres mérites, celui de montrer qu'il était déjà question de cette *bâtie* avant 1312 et au-delà de 1330, mais dans des occurrences ponctuelles qui avaient échappé à P. Cattin en 1980 puisqu'elles n'étaient pas précédées du titre spécifique qui avait attiré son attention et qu'elles étaient réparties, selon leur nature, dans les dépenses de la châtelainie.

Quoique les comptes de Saint-Rambert fournissent l'essentiel des informations, ils ne sont pas les seuls à nous parler de la *bâtie* de Luisandre. Ceux d'autres châtelainies et dans une moindre mesure les comptes des receveurs généraux nous donnent de précieux renseignements, parfois même sur la *bâtie* originelle : celle faite de terre et de bois à partir de 1304. On trouve ces informations dans les comptes de Saint-Trivier-de-Courtes, de Bâgé, de Bourg-en-Bresse, de Pont-d'Ain, de Treffort, de Saint-Germain – à partir de 1313 – et de Seyssel. Ces châtelainies nous offrent des compléments de connaissances sur l'histoire de Luisandre et sur la forme et la façon de construire des éléments de fortifications, principalement en bois, identiques à ceux qui défendaient Luisandre.

Un grand travail de recherches textuelles était donc à réaliser pour tirer de l'ombre ce qu'était la *bâtie* de Luisandre tant du point de vue historique que matériel, car pour ce qui concerne l'archéologie sur le terrain tout quasiment reste à faire. On ne possède que la rapide et succincte fouille effectuée par J.-F. Raynaud en 1973 qui ne concernait que la *bâtie* reconstruite en pierre. Ses recherches ne visaient qu'à retrouver l'emplacement exact de la fortification et en reconnaître l'emprise au sol. Une très courte communication fut publiée<sup>4</sup>, agrémentée d'un plan mal coté et non orienté, qui, curieusement, donnait à la tour une forme trapézoïdale aux pans coupés, mais ne faisait pas état des murs bordant l'escarpe des fossés ni celui qui était en avant de la façade septentrionale.

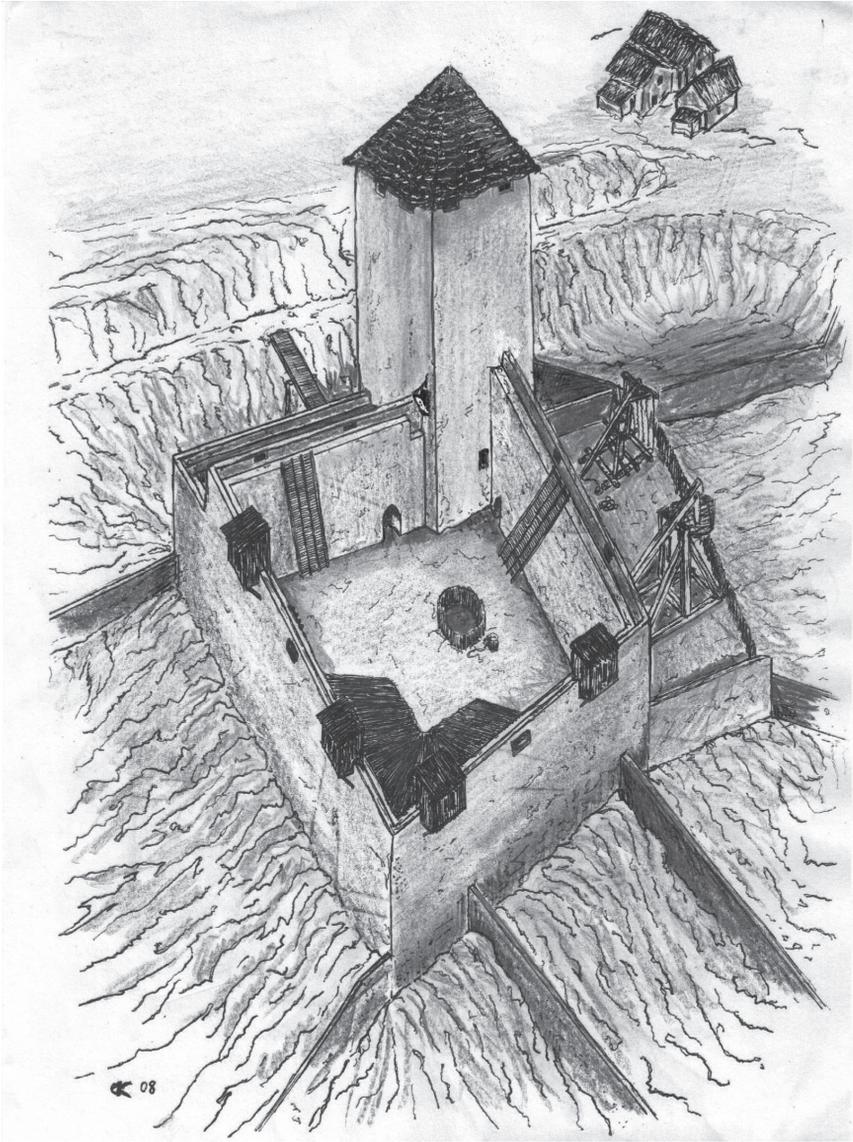
Les sources relatives à la *bâtie* de Luisandre sont donc très inégales et l'absence de fouilles archéologiques limite assez les précisions que l'on aimerait avoir quant aux structures architecturales qui étaient les siennes.

3 « Le château de Saint-Rambert (Ain) au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Cahiers René de Lucinge*, n° 26, Ambérieu-en-Bugey, 1995, p. 58-89.

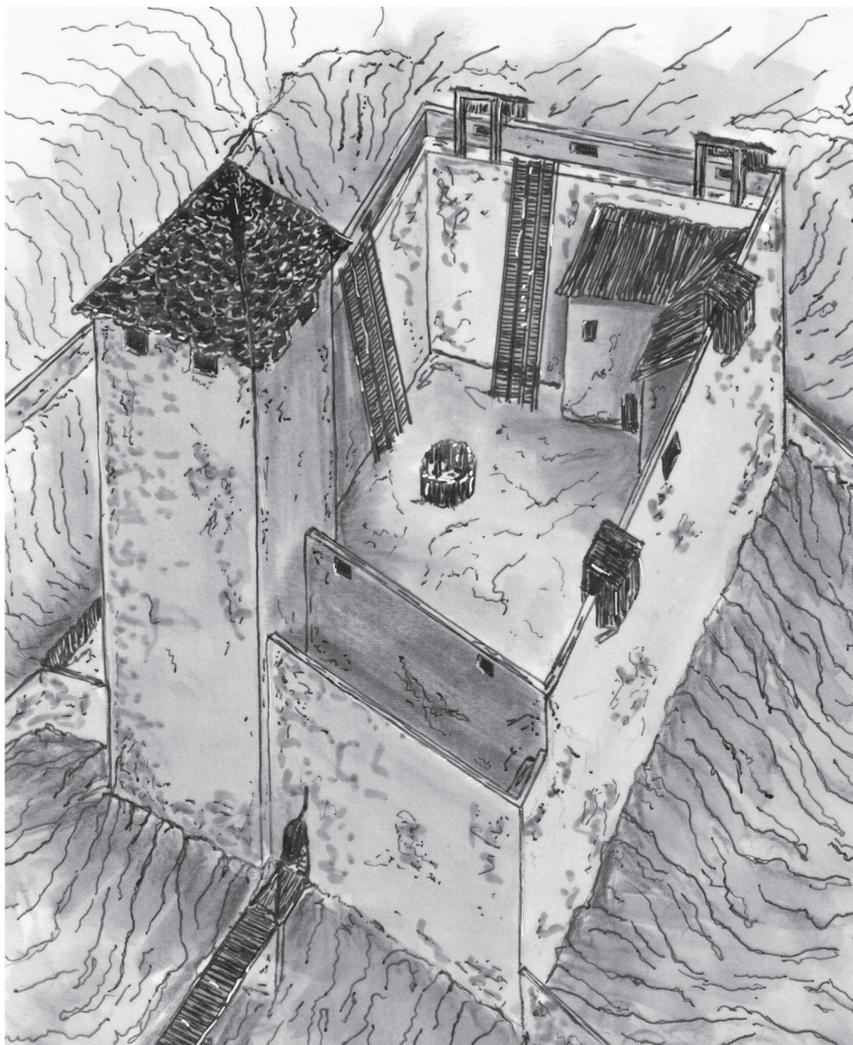
4 J.-F. RAYNAUD, « La « bastie » de Luisandre », *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, Ambérieu, 1982-1983, p. 19-20.

Pour autant, les ruines sont, somme toute, assez importantes et, si les arbres et les arbustes qui les envahissent étaient arrachés, on pourrait très aisément retrouver la cour et les abords extérieurs de la *bâtie*. Le dégagement des éboulis de part et d'autres des murailles qui sont conservées sur trois côtés sur environ 2 mètres de hauteur et sur la façade orientale sur 4 mètres environ, ferait apparaître toute la structure de base de cette fortification et résoudrait bien des problèmes et des questions. Ce site mériterait vraiment d'être exploré, car il témoigne d'une architecture et d'un système de défense tout à fait particulier et pourtant très utilisé dans l'ensemble de l'occident médiéval. Ce genre de fortification souffre, du point de vue de l'intérêt général, de la concurrence des édifices plus importants en taille et mieux documentés d'un point de vue historique, mais surtout mieux conservés donc plus attractifs.

Luisandre fut en son temps et dans cette région une fortification dont le rôle stratégique était assez important. L'analyse du contexte politique et militaire donné par les comptes savoyards et dauphinois nous permet de mieux connaître son histoire, ainsi que les raisons et les modalités de sa construction dans un endroit aussi isolé et défavorable. Au final, on reste surpris de parvenir à reconstituer avec tant de détails et de précisions une si petite fortification, à la durée d'existence assez brève, aux vestiges peu importants, à l'attraction – mais pas à l'intérêt – historique et touristique très faible.



Reconstitution de la *bâtie* de Luisandre vue du sud



Reconstitution de la *bâtie* de Luisandre vue du nord-ouest



## QU'EST-CE QU'UNE BÂTIE ?

Le mot *bâtie* recouvre, selon les périodes, plusieurs réalités architecturales et militaires qui ne sont pas pour autant opposées. À l'origine – c'est-à-dire à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle – et cela semble être sa signification, il semble désigner toutes fortifications dont les éléments de défense – ou la plupart d'entre eux – étaient faits de terre et de bois. Celles-ci pouvaient n'être que la résidence à peine fortifiée d'un chevalier située à proximité ou même dans un village ou un hameau que leur maître leur avait inféodé afin qu'il puisse fourbir ses armes et tenir sa place dans l'ost seigneurial et dans son conseil. Selon les autorisations octroyées par le seigneur, ces habitations chevaleresques pouvaient avoir d'autres défenses telles que fossés ou palissades avancées. Cela variait en fonction de l'importance du chevalier dans la *maisnie* du seigneur.

Ces chevaliers du château (*milites castri*) devenus des chevaliers-paysans de villages (*milites villani*)<sup>1</sup> résidaient donc dans des demeures ayant des éléments architecturaux défensifs réels ou symboliques, mais dans tous les cas rudimentaires. Elles n'avaient pas de dénomination particulière, du moins à partir des sources de cette époque. On trouve ainsi dans le comté de Savoie, mais également chez ses voisins, les termes de maisons, domiciles fortifiés, *bastita*, *fortalicium*<sup>2</sup> et *domus fortis* sans que l'on sache vraiment quelle particularité architecturale ou sociale – s'il y en avait – pouvait caractériser les différentes appellations.

Malgré la rusticité de leur condition et l'aspect rudimentaire de leur maison, certains maîtres de ces résidences fortifiées prospérèrent et prirent pour nom le lieu originel d'implantation de leur lignage. Ce fut le cas par exemple des sires de la Bâthie Darvel possessionnés près de Genève<sup>3</sup>, d'Étienne de La Bâtie<sup>4</sup> ou des sires de la Bâtie-Montgascon à quelques kilomètres à l'est de La Tour-du-Pin.

---

1 P. BOUCHERON, «Au service du seigneur», Les collections de l'histoire n° 16, 2002, p. 17 ; J.-M. CONSTANT, «Dix siècles de métamorphoses nobiliaires, mille ans de reconnaissance sociale et identitaire», *L'identité nobiliaire (IX<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)* Université du Maine, Le Mans, 1997, p. 10.

2 N. CARRIER et M. de la CORBIÈRE, *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV<sup>e</sup> siècle, Enquête et contre-enquête dans le Faucigny delphinal de 1339*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2005, p. 117, 132, 139, 147, 175 et 176.

3 Ils sont mentionnés dans une charte en 1119, où un certain Guillaume est présent à la donation de l'église de Contamine-sur-Arve, *Regeste Genevois*, 286.

4 *Ibid.*, 1602.

## De la mise en place d'une norme

Dans le comté de Savoie, à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et sans doute avec l'avènement d'Amédée V (1282), la poursuite de la mise en place et de l'affinement des administrations locales et centrales établit des normes d'appellations pour les résidences nobles et les fortifications comtales, valables pour tous ceux qui avaient à se servir de ces mots, c'est-à-dire les châtelains, les péagers, les clercs, les trésoriers receveurs, les membres des conseils, etc... Dans un contexte de guerre et pour éclaircir la situation juridique de chacune de ces fortifications, les différentes appellations prirent un sens architectural et social précis dans les rapports et dans les textes des clercs savoyards. Ainsi, le mot *bâtie* qui n'était pas nouveau, recouvre – à l'intérieur de toute l'administration savoyarde – une définition spécifique tant du point de vue architectural qu'administratif et militaire qui ne correspondait plus vraiment à celle assez vague utilisée jusqu'alors.

Il convient donc de comprendre l'usage de cette terminologie comme celle d'une norme officielle émanant du pouvoir comtal, à l'instar de celle utilisée à cette époque pour les maisons (fortifiées) et les maisons fortes<sup>5</sup> et celle convenue pour les mesures architecturales<sup>6</sup>. Car il est maintenant assez bien établi que le renforcement des cadres et des rouages administratifs savoyards à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, s'est réalisé, entre autres moyens, par la mise en place de règles dans les statuts, les appellations et les références.

Mais, si l'administration savoyarde a cherché à éclaircir en les normalisant les appellations des différentes fortifications qui composaient ses réseaux défensifs aux frontières, l'évolution sémantique alliée à celle des matériaux utilisés et à celle de la place tenue par les *bâties* dans l'organisation administrative du comté de Savoie n'a pas toujours été bien perçue par les historiens et les archéologues. Nombre d'entre eux ont continué à amalgamer les appellations en ne tenant pas compte du sens des mots d'une période à une autre ni d'une principauté à une autre<sup>7</sup>.

Il y avait – et sans doute y a-t-il encore – bien des difficultés à discerner une fortification d'une autre puisqu'à bien des égards, il existait des caractères architecturaux et topologiques communs entre une *bâtie* et une maison forte ou une autre fortification. D'abord parce que les textes émanant du comté

5 A. KERSUZAN, « Maisons et maisons fortes dans le comté de Savoie (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles). Essai de terminologie d'après les sources comptables », *La maison noble rurale au Moyen Âge, Histoire et Archéologie, Actes de la table ronde de Lyon, nov. 2006*, sous presse.

6 ID., « La mesure standardisée des toises de construction dans les châteaux forts du comté de Savoie, fin XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle », *La mesure, espaces, hommes et technique, Journée d'étude du C.F.M.H à Paris, Sorbonne, 2006, Cahiers de métrologie*, n° 24-25, 2006-2007, p. 21-28.

7 Jean Mesqui, par exemple, fait de la *bâtie* de Gironville une maison forte, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t.1, Paris, 1991, p. 225.

de Savoie n'utilisent jamais spécifiquement ces termes techniques, pas plus qu'ils ne le font d'ailleurs pour les normes de construction et les caractères qui définissent les différences entre une maison fortifiée et une maison forte. C'est l'analyse détaillée des sources manuscrites et la confrontation des documents et des vestiges archéologiques qui finissent par montrer – comme nous nous proposons de le faire ici – que la définition d'une *bâtie* savoyarde à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ne correspond pas à celle d'une maison forte ou d'une autre fortification<sup>8</sup>.

Si l'on ne se montre pas attentif aux différents rôles dévolus à une *bâtie* au cours des années, on ne peut pas, en effet, saisir la particularité de son appellation, car, même nouvellement définies, les *bâties* gardaient dans leur spécificité l'idée d'une construction dont les premiers éléments étaient en grande partie faits de terre et de bois. Parfois ces premières constructions sont également appelées «molard» quand elles se situent au sommet d'une montagne<sup>9</sup>.

Ainsi, les comptes savoyards de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle parlent de la *bâtie* de Pont-d'Ain<sup>10</sup> quand l'essentiel des éléments défensifs de ce grand château en construction était composé avec ces matériaux périssables quoique plusieurs édifices aient été élevés en pierre dès l'ouverture du chantier. Plus tard – en 1343 – c'est également ainsi que l'on appelait le chantier du petit château de Rémens<sup>11</sup>, destiné à contrôler la plaine de l'Ain et à barrer les passages entre le Dauphiné et les terres du sire de Thoire-Villars.

Comme ces deux constructions furent menées bon train<sup>12</sup> et qu'elles devinrent rapidement des centres de châtelaineries, on les appela bientôt châteaux. Pourtant, elles étaient loin d'être terminées et un bon nombre de leurs structures défensives étaient encore en bois. Le fait qu'à son origine un château de pierre, chef-lieu d'une circonscription administrative, soit nommé *bâtie* porte souvent à confusion dans la perception du mot et complique la

8 En 1984, Jean-Michel Poisson en a fait une brillante démonstration à propos de la *bâtie* de Gironville, «Une fortification de terre et de bois édifiée en 1324. La bastide de Gironville à Ambronay (Ain)», *La maison forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson*, 1984, Paris, 1986, p. 253, 260.

9 C'est le cas par exemple pour la *bâtie* du Montcurnil, cf. F. BEAUME, P. CATTIN, J. DUPASQUIER, «Les comptes de la châtelainerie de Lompnes (Ain) aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles», *Les cahiers de Dreffia*, n° spécial Bourg-en-Bresse, 2008, p. 98 et celle de Luisandre, cf. ADCO B 7088, peau 2, Compte de la châtelainerie de Bourg-en-Bresse, 1304-1305 ; ADCO B 9945 (1), peau 9, Compte de la châtelainerie de Saint-Trivier de Courtes, 1305-1306.

10 P. CATTIN, «Le château et le pont de Pont-d'Ain au début du XIV<sup>e</sup> siècle», t. 1, *Cahiers René de Lucinge*, n° 27, Ambérieu, 1992, p. 24.

11 ID., «La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle: Château-Gaillard (Ain)», *Cahiers René de Lucinge*, n° 26, Ambérieu, 1990, p. 13, 25.

12 Les ouvriers travaillaient jour et nuit. Pour les maintenir actifs, des ménestrels chantaient et jouaient de la musique toute la nuit. cf., *ibid.*, p. 32, 34.

compréhension de l'historien puisqu'il existait aussi des *bâties* qui – d'abord faites de terre et de bois – sont devenues après plusieurs années, de véritables petits châteaux de pierre tout en continuant à s'appeler *bâtie*. Tel était le cas de Luisandre et des Allymes.

Ces fortifications demeuraient des *bâties* parce qu'elles n'étaient pas des centres administratifs et que leur rôle restait principalement militaire. Leurs structures avaient beau être remplacées par la pierre, comme elles n'avaient qu'une fonction guerrière, le terme de *bâtie* leur restait attaché quand bien même un bourg était fondé à proximité et qu'un capitaine ou un vice-châtelain y percevait les droits du seigneur par délégation du châtelain dont elle dépendait. C'est en cela que se situe la différence avec le château, chef-lieu de la châtellenie. Les *bâties*, même en pierre, n'étaient pas autonomes, mais étaient sous le contrôle et la responsabilité d'un châtelain qui était l'officier en charge de l'ensemble du mandement. C'est ce dernier qui organisait la défense, payait les gardiens, fournissait les armes, les engins, les munitions et les renforts en clients de la *bâtie* et c'était au château et par le châtelain qu'étaient jugés et punis les petits actes de délinquance, enfermés puis condamnés – par le juge du bailliage – les criminels, les voleurs et les espions ennemis pris aux environs de la *bâtie*.

Ce qui prête également à confusion dans la terminologie, vient du fait qu'il existait aussi des *bâties* dont la terre et le bois ne furent jamais remplacés par la pierre. Ce n'est pas que leur reconstruction n'était pas prévue, mais comme elles étaient plus exposées encore aux réactions ennemies, elles subirent des assauts et des destructions incessantes. Elles n'eurent, de ce fait, pas le temps de marquer le paysage et les mentalités ni d'asseoir durablement une représentation du pouvoir princier. Leur destruction fut finalement entérinée par des accords, voire un traité. Il en va ainsi des *bâties* savoyardes de Gironville et de Vieu-sous-Varey appelée aussi Saint-Jean-le-Vieu qui n'ont vécu que quelques mois<sup>13</sup>. Eu égard à leur position géographique, il se pourrait que leur rôle n'ait jamais été pensé autrement que comme un moyen de contrôle et de surveillance des passages, mais cela n'est pas certain, car la *bâtie* de Rémens, rapidement devenue château, semble remplacer, quelque vingt ans plus tard, l'intenable *bâtie* de Gironville.

Une autre source d'indétermination est fournie par l'évolution statutaire de certaines *bâties* qui, à des fins d'adaptation administratives et militaires des mandements en fonction de l'évolution du contexte politique et territorial, sont devenues le centre d'une châtellenie et furent alors appelées

---

13 Après plusieurs destructions et incendies à la suite desquels le comte fit toujours reconstruire la *bâtie* de Vieu-sous-Varey, il en accepte la destruction dans les clauses du traité de Chapareillan, en 1334, cf. S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et du Bugey*, cit., p. 58.

château en en remplissant toutes les fonctions sociales, économiques, fiscales et administratives. Tel fut le cas de Luisandre, mais aussi des Allymes.

Enfin, une ultime source de confusion réside dans le fait que, sans qu'il y ait la moindre modification de leurs structures architecturales ni du territoire qu'elles dominaient, les *bâties* pouvaient devenir des maisons fortes. Le contexte politique et géographique ayant beaucoup évolué, il n'y avait plus lieu de garder ni d'entretenir une fortification qui n'avait rien à défendre et dont le revenu était si peu conséquent que le résultat économique était la plupart du temps négatif. Tel était le cas de Luisandre, mais aussi des Allymes.

Quelles soient de terre et de bois ou en maçonnerie, les *bâties* en tant que telles, n'étaient le support d'aucun pouvoir politique et juridique indépendant et ne sauraient, de ce fait, être prises pour des maisons fortes. Elles ne peuvent pas non plus, en tant que telles, être assimilées à des maisons fortifiées dont la morphologie architecturale et juridique semble pourtant assez proche, parce que ces dernières étaient toutes situées dans la proximité immédiate des châteaux et des bourgs, tandis que les *bâties* étaient élevées aux confins des territoires. Par ailleurs, si les sources manuscrites savoyardes ne parlent jamais directement de la norme d'appellation, elles n'utilisent jamais d'alternance ou d'approximation et une *bâtie* est une *bâtie*, une maison fortifiée une maison fortifiée, une maison forte une maison forte et un château un château.

À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, l'identité et les fonctions purement militaires des *bâties* savoyardes ou dauphinoises se retrouvaient à l'identique en d'autres régions. Construits sur le même principe et avec des matériaux périssables et parfois entourés de fossés en eau<sup>14</sup>, on appelait également *bâties* (*bastides*) les fortins destinés à contrôler les éventuelles sorties des défenseurs de châteaux ou de villes assiégés et à fermer le passage aux forces de secours<sup>15</sup>. Ces *bastides*, prévues pour soutenir un long siège, offraient un surcroît de protection aux assiégeants<sup>16</sup>.

Ainsi, il n'y avait pas vraiment de rapport entre le mot et le type architectural, mais plutôt avec la fonction et le statut dans le réseau castral. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, une *bâtie*, au sens juridique et militaire du terme, n'aurait donc été qu'une fortification annexe d'un château, dépendant de lui en beaucoup de points, mais appelée éventuellement à devenir un château,

14 « Ossi belle et ossi forte et environnee d'aigue comme une bonne ville seroit » J. FROISSART, *Chroniques*, éd. Mirot, Paris, 1931, cité par Ph. CONTAMINE, « Le château dans les *chroniques* de Jean Froissart », *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-ouest, Actes du colloque de Valenciennes, 1995, Revue du Nord*, n° 5, Lille, 1998, p. 80

15 « Et mist bastides sus les chemins de tel manière que nulles pourveances ne pooient venir ne entrer dedens la ville », t. III ; « sour le bout d'une roche devant le castel par ou devant il convient toutes nefz passer allant à Garonne en la mer et de la mer rentrant en Garonne », t. IX, p. 74, p. 89-101, cité par Ph. CONTAMINE, *ibid.*

16 « Y fist devant une bastide grande et grosse ou ses gens se tenoient et retraioient a couvert tous les soirs », *Ibid.* t. VII, p. 213, cité par Ph. CONTAMINE, *ibid.*

centre de châtelainie dans la mesure toutefois où ses éléments architecturaux étaient en maçonnerie, appelée aussi à être inféodée et alors liée à une seigneurie indépendante quoique vassale du comte de Savoie. Tel fut le cas de Luisandre, mais aussi des Allymes.

### Les lieux d'implantation des bâties

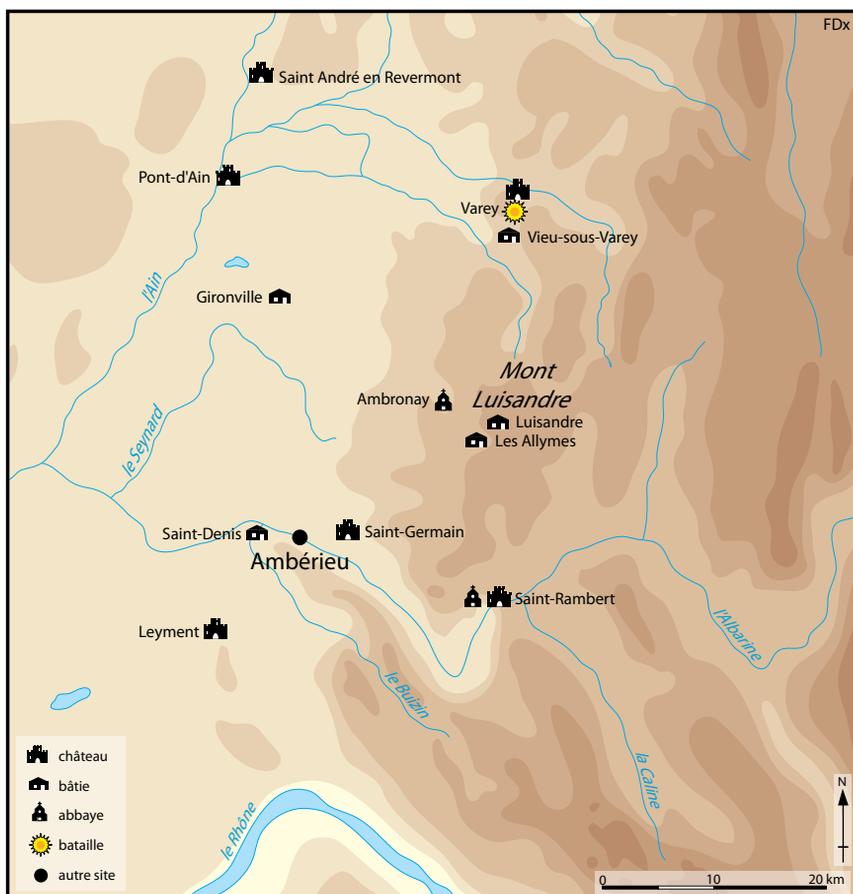
Les *bâties* se trouvaient toujours aux avants postes des seigneuries, dans une région dont la maîtrise territoriale n'était pas clairement définie. C'est aussi peut-être parce qu'à l'instar des *bâties* proprement dites, les châteaux de Pont-d'Ain et de Rémens, construits sur la frontière, étaient appelés ainsi à leur sortie de terre. Quoi qu'il en soit, la construction d'un ouvrage rapidement mis en œuvre, peu onéreux et facilement réparable que les comptes appellent *bâtie* dans une zone de marche fut un des moyens du grignotage territorial par lequel se sont réalisées les jonctions entre les différents pays du comté de Savoie. Par trois fois dans la région, les comtes tentèrent ou réalisèrent une partie du grignotage de cette façon. En 1304, avec la *bâtie* de Luisandre, en 1324 avec la *bâtie* de Gironville, en 1332 avec celle de Vieu-sous-Varey.

Outre l'accaparement effectif du pays environnant, la construction d'une fortification qui en marquait militairement et symboliquement la réalité était une véritable provocation envers les voisins, d'autant plus qu'ils étaient des ennemis de longue date comme le Dauphin et ses alliés, le sire de Thoire-Villars et le comte de Genève. Les *bâties* de Luisandre, Gironville et Vieu-sous-Varey en sont – dans la région – les exemples les plus remarquables et l'on comprend l'acharnement des ennemis du comte pour les détruire<sup>17</sup>.

Le même procédé et les mêmes conséquences se retrouvent en Grésivaudan en un autre lieu de la frontière delphino-savoiarde<sup>18</sup>. En 1312, le comte de Savoie fit édifier en surplomb des gorges du Bréda, en face du château dauphinois d'Avallon, une *bâtie* qui prit le nom de *bâtie* de Mont-Briton, mais qui était également appelée *bâtie* du mollard de La Perrière. De très nombreux hommes d'armes et cavaliers protégeaient les ouvriers et le chantier et une machine de guerre y fut aussi rapidement installée. La réaction dauphinoise consista logiquement en une attaque violente de la *bâtie* qui fut prise et détruite le 13 mars 1313. Le comte de Savoie la fit

17 A.D.C.O., B 9524 (11), peau 4, Compte de la châtelainie de Saint-André-en-Revermont, 1333-1334; P. CATTIN, «Le château et le pont de Pont-d'Ain...», 1332-1334, *cit.*, p. 41; P. CATTIN, «Billiat et sa région (Ain) au XIV<sup>e</sup> siècle», *Cahiers René de Lucinge*, n° 32, Ambérieu, 1997, p. 126; Id., «Le château de Saint-Rambert... (Ain) au début du XIV<sup>e</sup> siècle», *Cahiers René de Lucinge*, n° 30, Ambérieu-en-Bugey, 1995, p. 139.

18 H. TARDY, *Le Grésivaudan au Moyen Âge*, Annecy-le-Vieux, 2006, p. 65-69.



Carte des environs de Luisandre

reconstruire deux mois plus tard en l'entourant d'un deuxième fossé<sup>19</sup>. Une trêve ordonnée en juin 1313 par l'empereur Henri VII ne permit pas au Dauphin de revenir attaquer Mont-Briton. Par le traité de Villard-Benoît signé le 10 juin 1314, le comte de Savoie reconnaissait avoir édifié cette *bâtie* en territoire dauphinois, il acceptait de la quitter à condition de la détruire lui-même afin que son ennemi ne puisse l'utiliser ensuite contre lui<sup>20</sup>. Le bailli de Savoie en dirigea la destruction au début de l'année 1315, mais il n'y abandonna pas les matériaux qui furent transportés à Montmélian pour recouvrir deux bâtiments récemment détruits par le feu.

19 U. CHEVALIER, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence-Vienne, 1913-1926, t. 2, art. 18603.

20 S. GUICHENON, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie, cit.*, t. 4, p. 143.

En mars 1339, au sud-ouest de Montmélian et en avant de la ville fortifiée des Marches, le comte de Savoie fit reconstruire la *bâtie* des Mortes qui avait été détruite en 1303. Dès le mois d'avril 1339, le Dauphin fit construire en représailles la *bâtie* de Belle-Marche à la distance à peine plus grande que la portée d'un engin d'artillerie. Par trois fois, mais en vain, le capitaine de la *bâtie* dauphinoise fit bombarder la *bâtie* savoyarde. La délégation dauphinoise qui alla protester à Chambéry contre cet empiètement territorial, car l'endroit où se trouvait la *bâtie* du comte avait toujours été dauphinois, ne reçut aucune écoute. Alors le Dauphin convoqua son armée, mais, comme souvent, les désistements furent très nombreux et la chevauchée contre Les Mortes ne put se faire. Le Dauphin en appela au pape qui nomma l'évêque de Sion comme arbitre du conflit. Ce dernier trancha en faveur des Dauphinois, mais le comte de Savoie, fort de sa position et de l'incapacité du Dauphin à pouvoir venir le déloger, refusa d'évacuer la *bâtie* qui resta savoyarde.

Comme nous venons de le voir, l'histoire des *bâties* de Mont-Briton et des Mortes ont beaucoup de points communs avec celles de Luisandre, de Gironville et de Vieu-sous-Varey. Cela n'est pas fortuit et démontre assez bien le contexte militaire, les buts politiques qui président à leur construction et les réactions qu'elles suscitent.

## De l'emprise au sol des bâties

Quel que fut leur devenir, il semble bien que les *bâties* aient des dispositions architecturales assez semblables – quoique de taille plus réduite – à celles d'un camp romain<sup>21</sup>. Dans la plupart des cas, elles avaient une forme quadrangulaire entourée d'un fossé, voire de deux dont la terre avait été rejetée à l'intérieur pour créer une plateforme surélevée dont le périmètre était couronné par une palissade défendue dans les angles par des tours en bois appelées *chaffaux*. Dans l'espace intérieur se dressaient des bâtiments en pan de bois à usage domestique et technique, mais on n'y trouve pas d'*aula*, ni de chapelle, car une *bâtie* était un fortin militaire pas un centre de pouvoir seigneurial. Ce genre de fortification était assez répandu dans la région<sup>22</sup> et il est beaucoup mieux connu matériellement depuis les fouilles effectuées

21 Jusqu'en 1864, le site de Gironville était considéré comme un camp romain, cf. J.-M. POISSON, « Une controverse inédite du XVIII<sup>e</sup> siècle à propos de la bastide de Gironville: camp romain ou « fort sarrazin » ? », *Cahiers René de Lucinge*, n° 25, 1984, p. 3-15.

22 Le Dauphin en fit construire une à La Balme, une autre à Chausson (Saint-Denis-en-Bugey). Ses alliés, le sire de Thoire-Villars avait une *bâtie* à Montanges et le sire de La Palud à Saint-Maurice-de-Gourdans. Le comte de Savoie fit ériger une *bâtie* à La Boisse, à Miribel, à Jonage, à Châtillon-de-Cornelle, à Léaz. Son allié, le sire de Beaujeu en édifia une à Rillieux. Toutes ces *bâties* nous sont connues par les comptes qui relatent les attaques, les incendies et les destructions dont elles furent l'objet.



Château des Allymes<sup>24</sup>

par Jean-Michel Poisson à Gironville<sup>23</sup>, dans la plaine de l'Ain. Celle des Allymes, contemporaine et voisine de Luisandre était également constituée d'une plate-forme quadrangulaire entourée d'un fossé ainsi que l'on peut l'apercevoir sur le terrain – au nord de la tour cylindrique du bourg – et plus nettement sur une photo aérienne prise par temps de neige<sup>24</sup>.

Un relevé topographique effectué pour le SRA Rhône-Alpes confirme l'existence de cette première fortification. La transformation architecturale ultérieure des *bâties* tendait à marquer la volonté de leur fondateur à se maintenir sur le pays. Puis, pour

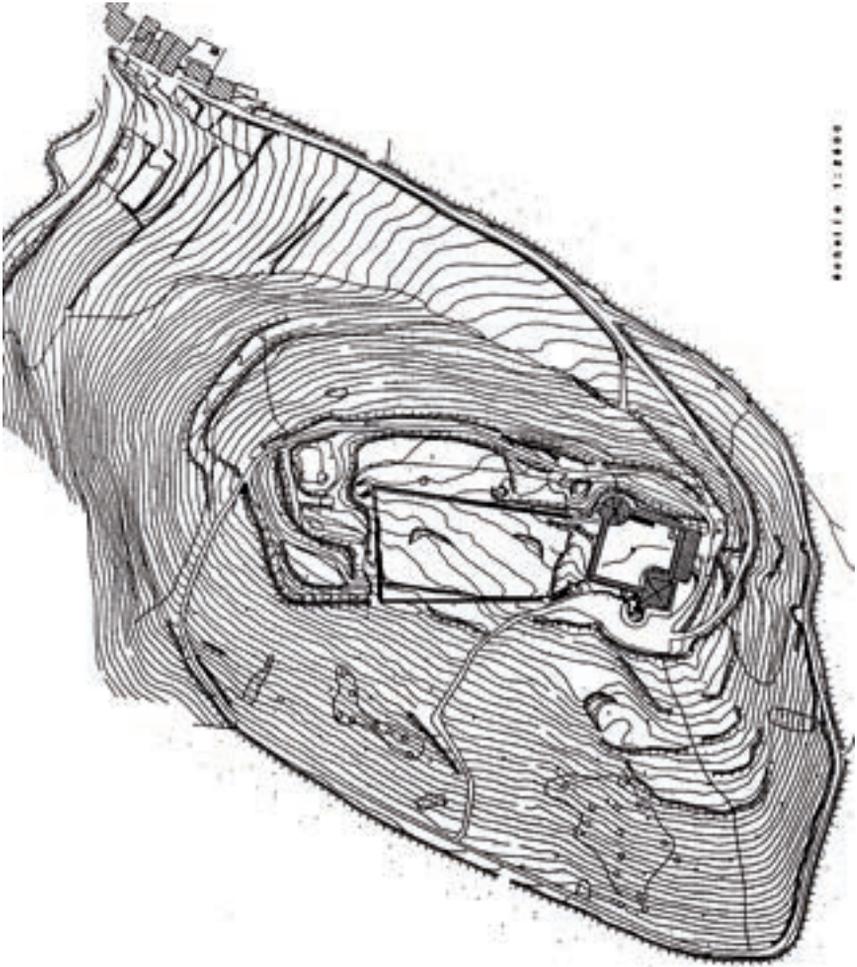
asseoir son pouvoir et assurer la pérennité de sa conquête, le seigneur fondait un bourg à proximité et offrait des avantages financiers et fiscaux pour en favoriser le peuplement. Ce peuplement était nécessaire à la défense du territoire, à l'implantation de cadres administratifs, judiciaires et militaires<sup>25</sup>. La création des bourgs à proximité immédiate des *bâties* relève donc des mêmes considérations que ceux établis près des châteaux. Il se pourrait qu'aux Allymes l'occupation humaine ait été antérieure à la construction de la *bâtie*, même s'il n'y avait sans doute qu'un semis d'exploitations rurales dans les

23 J.-M. POISSON, « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV<sup>e</sup> siècle, la bastide de Gironville « fort sarrazin », Ain », *Château Gaillard*, XII, 1984, p. 225- 236; J.-M. POISSON, « La bastide de Gironville à Ambronay », *Châteaux de terre: de la motte à la maison forte*, D.A.H.R.R.A., C.I.H.A.M., C.A.H.M., Décines-Charpieu, 1988, p. 62.

24 Cliché Ba278, F. Lamarque, imprimerie Fontaine, avec l'aimable autorisation de l'association des Amis du château des Allymes.

25 M. BUR, dir., *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux, Actes du colloque de Nancy, 1992*, Nancy, 1993.

environs de Brédevent. À Luisandre, au contraire, il s'agissait plutôt d'une zone pionnière à coloniser dans une perspective de mise en valeur et d'exploitation d'un espace forestier, humide et froid et jusqu'alors répulsif. Au bout de quelques années, si la population se maintenait et qu'une activité économique semblait permettre l'entretien de la *bâtie* et de sa garnison, le territoire qu'elle contrôlait, sous la responsabilité du châtelain, était élevé au rang de châtelennie et la *bâtie* était alors appelée château. Il devenait le centre d'une petite châtelennie, aux moyens financiers modestes, souvent aidée par ses voisins plus puissants tant du point de vue financier que militaire. N'étant pas destiné à la résidence du prince, le petit château n'était pas porteur des éléments architecturaux qui symbolisaient la puissance seigneuriale comme la chapelle, l'*aula* et la chambre du seigneur.



Relevé topographique de la *bâtie* des Allymes

Luisandre est l'une de ces *bâties* devenues château et correspond pour cela à celle des Allymes, «sa sœur ennemie». Ces deux *bâties*, aux confins des territoires savoyards et dauphinois, sont nées en même temps et pour les mêmes raisons : le contrôle des passages entre les terres du Dauphin et celles de son allié de Thoire-Villars et entre le Bugey et la Bresse pour le comte de Savoie. Elles étaient d'une puissance militaire différente, celle des Allymes plus élaborée et plus importante ayant à compenser la domination topographique de Luisandre, mais elles étaient liées l'une à l'autre par le conflit qui opposait leur seigneur respectif. Indépendamment de leurs structures originelles, tout les différencie maintenant, en particulier, leur état de conservation qui est radicalement différent.

Le château des Allymes a subi des modifications au temps des Lucinge, puis, lors des restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle, mais cette fortification reste structurellement celle du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle est relativement bien conservée et classée aux monuments historiques, tandis que Luisandre n'est qu'une ruine à peine visible sous la végétation. Les sources qui émanent de chacune d'elles sont aussi très opposées. Les Allymes n'apparaît que très peu dans les textes<sup>26</sup>, mais a connu des fouilles archéologiques<sup>27</sup> alors que la *bâtie* de Luisandre est mieux documentée, mais méconnu des archéologues. Pour autant, ce qui reste de Luisandre de nos jours est très fiable, car cette fortification fut abandonnée très tôt et un siècle à peine après le début des premiers travaux, elle était déjà en assez mauvais état<sup>28</sup>. Ainsi les vestiges sont tous contemporains de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et aucune construction postérieure ne vient pervertir les rapports que l'on peut établir entre les textes et l'observation *in situ*.

26 P. CATTIN a édité les sept comptes qui nous restent de l'époque dauphinoise, cf. «Les comptes de la châtellenie des Allymes à l'époque dauphinoise», *Cahiers René de Lucinge*, n° 20, Ambérieu, 1977, p. 5-22.

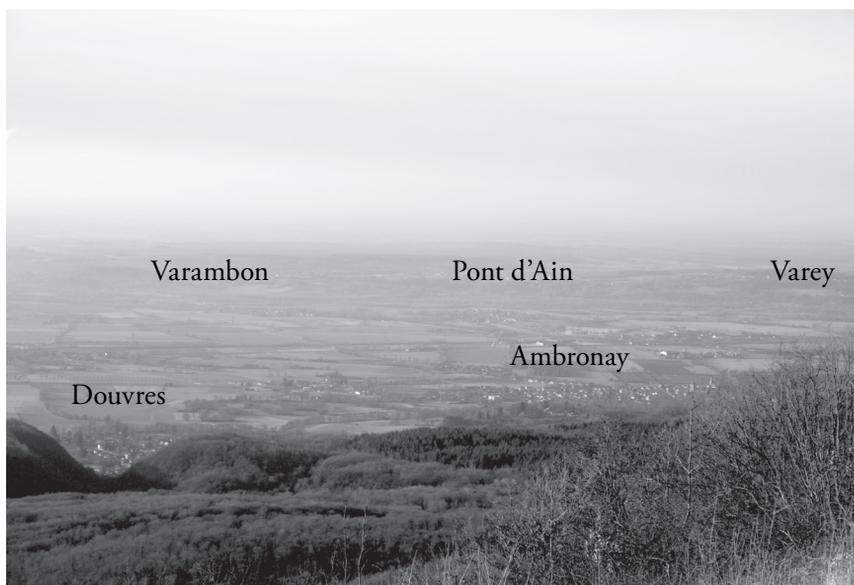
27 L. BLONDEL et H. PANSU, «Les Allymes, site privilégié du Bugey», *Cahiers René de Lucinge*, n° 6, Ambérieu, 1965, p. 2-9; A. BON, «Le château des Allymes: description archéologique», *Cahiers René de Lucinge*, n° 6-7, Ambérieu, 1965, p. 11-18; A. BON, «Campagne de fouilles exécutées en 1965 au château des Allymes», *Cahiers René de Lucinge*, n° 8-9, Ambérieu, 1966, p. 12-16; A. BON, «Quatre campagnes de fouilles au château des Allymes», 1964-1967», *Cahiers René de Lucinge*, n° 12, Ambérieu, 1967, p. 1-13; B. MANDY, «La barbacane des Allymes», *Cahiers René de Lucinge*, n° 19, Ambérieu, 1975, p. 3-11.

28 Voir *infra*, p. 76.



## LA PREMIÈRE BÂTIE DE LUISANDRE

La *bâtie* de Luisandre se situe à quelques kilomètres au nord de Saint-Rambert, au-dessus de la petite route menant à Ambronay par la montagne<sup>29</sup>. Elle est perchée au sommet d'un mont culminant à 805 mètres d'altitude où les conditions climatiques sont rudes. La *bâtie* était exposée de tous les côtés, principalement au vent glacial du nord et à la pluie et la neige quand il souffle du sud. Mais elle domine tout le pays environnant : Les Allymes, la plaine de l'Ain et Varey.



La plaine de l'Ain vue de Luisandre

Textuellement, nous sommes peu ou indirectement renseignés sur la *bâtie* originelle. Pour autant, il a certainement existé un ou plusieurs comptes d'œuvre spécifiques à cette construction, à l'instar de ceux de Montcurnil en

---

29 En 1949, l'abbé Félix Bernard a cru voir dans le mot latin de Luisandre (*Lussandro*) une déformation de Laissaud et a confondu la *bâtie* de Luisandre avec celle de Mont-Britton en Grésivaudan qui s'élevait au-dessus de Laissaud, cf. F. BERNARD, *Les origines féodales en Savoie et en Dauphiné*, Grenoble, 1949.

1308<sup>30</sup>, de Gironville quelque vingt ans plus tard<sup>31</sup> ou d'autres fortifications comme Pont-d'Ain<sup>32</sup> ou Rémens<sup>33</sup>. Les châtelainies proches et celles des bailliages voisins ont sans doute participé de manière complémentaire aux travaux et aux financements. Si le châtelain de Pont-d'Ain ne pouvait guère le faire parce que le château était encore un grand chantier, celui de Saint-Rambert a dû être impliqué plus fortement, mais les comptes que l'officier a rendus entre le 23 mars 1306 et le 1<sup>er</sup> août 1307 sont perdus. Il en est de même pour Saint-André-en-Revermont, Bourg-en-Bresse et Rossillon<sup>34</sup>.

## Une bâtie de terre et de bois

Au printemps 1305 (n.s.)<sup>35</sup>, les comptes savoyards indiquent seulement qu'Édouard, le fils du comte Amédée V, se trouvait avec de nombreux chevaliers sur le mont de Luisandre<sup>36</sup> pour protéger le chantier d'une *bâtie* que son père voulait y établir. À l'été 1305, on démontait le *chaffal* situé au milieu du pont sur l'Ain pour le remplacer par un de ceux qui avaient été fabriqués pour Luisandre<sup>37</sup>. L'un d'eux, dressé au nord de la *bâtie*, se nommait le *chaffal* de Saint-Bernard<sup>38</sup>. À partir de 1312, les éléments en bois furent démontés les uns après les autres, au fur et à mesure que les maçonneries progressaient.

30 F. BEAUME, P. CATTIN, J. DUPASQUIER, « Les comptes de la châtelainie de Lompnes, (Ain) aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (1272-1329) », *cit.*, p. 98-102.

31 P. CATTIN, « Le compte de la construction de la bastide de Gironville près d'Ambérieu-en-Bugey, 1323-1325 », *Cahiers René de Lucinge*, n° 22, Ambérieu-en-Bugey, 1979, p. 2-18.

32 Les comptes SA 5765 (1) et (2), 1296-1299 qui ouvrent les publications de la comptabilité de Pont-d'Ain sont des comptes d'œuvre tenus par le châtelain de Saint-André-en-Revermont. La châtelainie de Pont-d'Ain ne fut créée qu'en 1304. P. CATTIN, « Le château et le pont de Pont-d'Ain... », *cit.*, p. 21-29.

33 Les comptes B 9381 et B 7442, 1343-1347 sont des comptes d'œuvre tenus par le châtelain de Saint-Germain. La châtelainie de Rémens ne fut fondée qu'en mai 1347, cf. P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle... », *cit.*, p. 13-43.

34 Il nous manque les comptes allant de 1301 à 1308 pour Saint-André et de 1305 à 1315 pour Bourg-en-Bresse. Les comptes de Rossillon ne nous sont connus qu'à partir de la fin de l'année 1306 et les revenus des années suivantes sont amputés de plus de la moitié à cause de la guerre.

35 Je pense que c'est au printemps, parce que le 22 juillet, le comte et son fils participaient auprès du roi de France à la bataille de Mons-en-Pévèle contre les bourgeois flamands révoltés, cf. J. FAVIER, *Un roi de marbre*, Paris, 2005, p. 212, et qu'en automne 1304, le comte Amédée V se trouvait en Guyenne en compagnie d'Othon de Grandson, entre autres nobles, pour participer à l'application des clauses du traité de Paris (20 mai 1303), concernant les territoires rendus par la France et les réorganiser selon les modalités de l'administration anglaise, cf. J.-P. TRABUC-CUSSAC, « L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Édouard I de 1254 à 1307 », *Mémoires et documents XX*, Genève, 1972, p. 110-111.

36 A.D.C.O., B 9945 (1), peau 9, compte de la châtelainie de Saint-Trivier-de-Courtes, 1304-1306; *ibid.* B 7088, peau 2, compte de la châtelainie de Bourg-en-Bresse, 1304-1305.

37 P. CATTIN, « Le château et le pont de Pont-d'Ain... », t. 1, *cit.*, p. 35.

38 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 58.

C'est ainsi que l'on sait que les *chaffaux* étaient au nombre de quatre, donc que cette *bâtie* était sûrement de plan quadrangulaire, que l'enceinte était faite de palissades, notamment au nord et qu'il n'y avait pas de fossés. La garnison normale de la *bâtie* se composait de deux chevaliers<sup>39</sup> et deux clients, mais elle était ponctuellement renforcée en fonction des menaces dauphinoises<sup>40</sup> et faisait complètement partie du réseau castral savoyard dans la région tout en étant dirigée par le châtelain de Saint-Rambert, comme l'atteste l'en-tête des comptes de cette châtellenie<sup>41</sup>. L'absence d'information relative à l'embauche d'une main-d'œuvre spécialisée dans l'extraction et la taille de la pierre, associée aux témoignages indirects des comptes donne à penser que la *bâtie* de Luisandre des origines avait les structures et la forme de celle de Gironville en 1324<sup>42</sup>, mais sans fossé, c'est-à-dire celle d'une terrasse quadrangulaire de faible surface, entourée d'une palissade, avec un *chaffal* à chacun de ses angles.

Les *chaffaux* (*chaffali*) n'étaient pas des éléments spécifiques aux fortifications de bois. On en trouvait tout autant dans les châteaux de pierre<sup>43</sup>. Ils se dressaient à l'intérieur des palissades ou des courtines quand ils étaient élevés dans les angles, mais pouvaient se situer à l'extérieur lorsqu'ils étaient chargés de reprendre le flanquement sur une longue courtine, comme celui appelé « *chaffal* du mont » au château de Saint-Germain<sup>44</sup>. Les comptes les différencient souvent les uns des autres par leur position dans l'enceinte ou par rapport aux éléments naturels. Ils s'élevaient assez haut pour avoir trois étages et commander les murailles ou les palissades qui leur étaient adjacentes. Ces *chaffaux* étaient fragiles, d'une part parce qu'ils étaient exclusivement en bois et très sensibles aux intempéries et aux variations de température, de l'autre, parce que leur stabilité était souvent incertaine et qu'ils s'écroulaient sous la force du vent ou la détérioration du sol dans lequel ils étaient plantés. C'est pour limiter cet inconvénient qu'à Gironville, dans un environnement humide, les montants verticaux reposaient sur de longues sablières basses<sup>45</sup>. Tous les *chaffaux* étaient constitués d'une armature de forts et longs poteaux

39 En 1312, ce sont Pierre de Cochet et Pierre de Villeneuve, cf. *ibid.*, p. 56.

40 *Ibid.*, p. 54.

41 *Ibid.*, p. 54-57.

42 J.-M. POISSON, « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV<sup>e</sup> siècle, la bastide de Gironville », *cit.*, p. 228.

43 E. CHALMIN-SIROT et J.-M. POISSON, « Le bois dans les châteaux et maisons nobles de Savoie et de Bresse d'après les comptes de châtellenies », *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge, Actes du colloque de Lons-le-Saulnier*, 1997, J.-M. POISSON et J.-J. SCHWIEN, dir., Besançon, 2003, p. 171-185.

44 A.D.C.O. B 9581 (2), peau 2, compte du péage de Saint-Germain, 1321-1322.

45 J.-M. POISSON, « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV<sup>e</sup> siècle, la bastide de Gironville », *cit.*, p. 230.

de bois enfoncés verticalement dans des trous<sup>46</sup> et bloqués par de grosses pierres que l'on avait taillées et liées avec du mortier jusqu'au ras du sol<sup>47</sup>. Les poteaux étaient dressés deux à deux, reliés entre eux par de nombreuses poutres fixées avec des espars de fer et des gros clous. Les intervalles entre les madriers étaient comblés par d'épaisses planches de bois grossièrement équarries ou d'un treillis de verges qui étaient ensuite enduits d'un torchis de terre mêlée de chaux et de paille aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur<sup>48</sup>. Le torchis sur les planches servait à les protéger des tentatives d'incendie. Il servait aussi à combler les interstices et à donner un peu de confort aux salles dans lesquelles résidaient les soldats de la garnison<sup>49</sup>.

Des ouvertures étaient pratiquées dans ces parois pour faire entrer un peu de lumière et pouvoir tirer sur l'ennemi<sup>50</sup>. Le troisième étage servait de plate-forme sommitale et constituait l'espace principal de la défense. Il était bordé par des rambardes de planches et de claies, peut-être en encorbellement, couvertes de torchis. Dans certains grands *chaffaux*, comme ceux de la *bâtie* de Rémens, le troisième étage était fermé par une cloison de planches et percé de fenêtres. Des mantelets appelés aussi guichets, tournant sur un axe horizontal<sup>51</sup>, fermaient ces fenêtres de la même manière que ceux des créneaux au sommet des courtines.

Il n'était pas utilisé d'échafaudages pour élever les *chaffaux*, mais des treuils, des poulies et des échelles<sup>52</sup>. C'est ainsi qu'étaient montés les matériaux. L'accès dans les *chaffaux* se faisait au moyen d'échelles et par les chemins de ronde. On passait d'un étage à l'autre au travers d'une trappe<sup>53</sup>. Comme l'incendie était le danger que l'on redoutait le plus, il arrivait que des cuves remplies d'eau y demeurent en permanence<sup>54</sup> et tous les planchers étaient couverts de terre ainsi que les toitures quand elles étaient faites en bardeaux, ce qui était le plus fréquent. Pourtant il arrivait que ces bastions aient une couverture de tuiles<sup>55</sup> dont les faîtières étaient collées avec un mélange de plâtre et de chaux parce que ce matériau est souple et ne se fissure pas au moindre mouvement de la charpente, ce qui ne manquait pas d'arriver dans ce genre de construction<sup>56</sup>.

46 P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle... », 1345-1346, *cit.*, p. 30.

47 A.D.C.O., B 8054 (2), peau 4, compte de la châtellenie de Jasseron, 1309-1310.

48 P. CATTIN, « Le compte de la construction de la bastide de Gironville ... », *cit.*, p. 10-12; *ibid.* « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle... », 1345-1346, *cit.*, p. 31.

49 ID., « Le château et le pont de Pont-d'Ain... », *cit.*, t. 1, p. 35.

50 ID., « Le compte de la construction de la bastide de Gironville... », *cit.*, p. 11.

51 ID., « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle ... », *cit.*, p. 31.

52 ID., « Le compte de la construction de la bastide de Gironville... », *cit.*, p. 8.

53 *Ibid.*, p. 12.

54 P. CATTIN, « Billiat et sa région... », *cit.*, p. 94

55 *Ibid.*, p. 11; ID., « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle ... », *cit.*, p. 31, 37.

56 A.D.C.O., B 9027, peau 29, compte de la châtellenie de Pont-d'Ain, 1342-1346.

Ce système de flanquement était sans doute assez rudimentaire, mais il était économique, rapide et simple à mettre en œuvre. Il offrait tout de suite une vraie défense. Son usage systématique dans toutes les fortifications prouve sa nécessité et son efficacité en attendant son remplacement par des tours en maçonnerie. Cette réalité illustre parfaitement la coexistence permanente et forte du bois et de la pierre dans les châteaux forts<sup>57</sup>.

### Le mont Luisandre

Dès 1296, le comte de Savoie avait entrepris, à Pont-d'Ain, la reconstruction du pont par la réfection de la pile en pierre<sup>58</sup>, au milieu du lit de la rivière. En même temps, commençait l'édification d'un grand château qui dominait le vieux bourg et le pont. Une seconde foire, qui avait lieu à l'octave de la Saint-Martin (18 novembre), fut créée en 1298<sup>59</sup>. En 1300, alors que le château de Pont-d'Ain était capable de se défendre, le comte Amédée V y fondait un bourg neuf et établissait, en accord avec les Génois, un itinéraire officiel pour les marchands qui se rendaient ou revenaient des foires de Chalon-sur-Saône. C'est ainsi qu'ils devaient passer par Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Martin-le-Châtel, Bourg-en-Bresse, Pont-d'Ain, Ambronay, Saint-Rambert, Rossillon avant de rejoindre Chambéry puis la Maurienne et le Val de Suse<sup>60</sup>. Au début de l'année 1302, le comte de Savoie envoya plusieurs châtelains de Bresse aux foires froides de Lagny, en Champagne et à Chalon-sur-Saône pour présenter une lettre de celui-ci au capitaine des Lombards et aux divers consuls et marchands leur enjoignant de passer désormais par la Bresse et le Bugey en raison des dépenses qui y avaient été faites pour réparer les ponts – sur le Suran et sur l'Ain – et leur offrir d'autres facilités (accompagnements armés). Les marchands et leurs escortes devaient faire le serment de passer par cette route et non par une autre, en particulier celle qui, après Lyon, passait par le Viennois et l'Île de Crémieu<sup>61</sup>. En 1303, Amédée V acheva de payer au sire Étienne de Coligny, les derniers droits qu'il lui restait sur le péage et le pontonnage de Pont-d'Ain<sup>62</sup>. La plupart des châtelainies de Bresse et du sud du Bugey voyaient ainsi passer de riches

57 *Le bois dans les châteaux de pierre au Moyen Âge, cit.*

58 P. CATTIN, « Le château et le pont de Pont-d'Ain... », t. 1, *cit.*, p. 23.

59 Il en existait déjà une à la Saint-Michel (29 septembre).

60 H. DUBOIS, *Les foires de Chalon-sur-Saône et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge, vers 1280- vers 1430*, Paris, 1976, p. 78 ; Y. RENOARD, « Les voies de communication entre la France et le Piémont », *Études d'histoire médiévale*, t. 2, 1968, p. 713.

61 A. PERRET, *Les routes et les péages dans les états savoyards et le commerce international*, A.D.A., div. XIX, J 265. p. 9-10.

62 L'acte de vente définitif est signé en avril 1304, cf. E. CUAZ, *Histoire du château de Pont-d'Ain*, Lyon, 1892, p. 169.

négociants italiens, quatre fois par an, dont les redevances aux péages et les étapes aux auberges amélioreraient sensiblement l'économie locale.

En 1304, la ville et le château de Pont-d'Ain étaient devenus une solide tête de pont à partir de laquelle les troupes, les marchands et les voyageurs pouvaient franchir la plaine de l'Ain en faisant une halte à Ambronay. Mais, entre Ambronay et Saint-Rambert, la route ne se trouvait plus en terrain découvert et passait dans un étroit vallon bordé de forêts propices aux attaques surprises lancées depuis le château de Saint-Germain dont le Dauphin était le maître ou celui de Varey tenu par son allié le comte de Genève. C'est donc pour protéger ce passage que le comte de Savoie fit construire la *bâtie* de Luisandre. Cependant, je ne crois pas que cette réalisation fut pensée à la suite des réactions delphino-genevoises contre le nouvel itinéraire. Il me semble, au contraire, que l'édification de la *bâtie* de Luisandre faisait partie du programme mis en place pour le développement du commerce et des communications entre le Bugey et la Bresse dès les premiers travaux effectués à Pont-d'Ain et la signature de l'accord avec les Génois. Ainsi, la réfection du pont, la création du bourg neuf, la nouvelle foire de Pont-d'Ain, l'itinéraire négocié avec les marchands et la construction de Luisandre constituaient les éléments d'un seul et même projet.

Parallèlement à cela, on peut penser que, pour le comte de Savoie, cette fortification, somme toute légère à son origine, était également un moyen de s'implanter dans une marche mal définie et d'occuper le terrain au plus près des positions de ses ennemis dauphinois et genevois. La preuve en serait fournie par l'enquête menée, trois jours durant, par le châtelain de Saint-Rambert accompagné d'Aymon – frère cadet d'Édouard – et de plusieurs chevaliers pour délimiter les terres du comte de celles du Dauphin dans la montagne au nord de Saint-Rambert<sup>63</sup>. Ces avancées et ces contrôles territoriaux visant à un lent grignotage des terres ennemies étaient réalisés subrepticement et constituaient l'un des éléments de la stratégie militaire savoyarde. Ce grignotage s'effectuait par l'accaparement des marches grâce à la construction de *bâties* et par la prise des châteaux ennemis et de leur mandement<sup>64</sup>.

Tout cela s'est donc réalisé au détriment du Dauphin. Ce qui n'a évidemment pas manqué d'activer le conflit entre les deux princes et leurs alliés puisqu'en resserrant l'étau autour de la plaine de l'Ain, le comte de Savoie menaçait directement les communications de ses ennemis. Sur le terrain, cela ne pouvait entraîner que de violentes réactions et c'est pour s'en défendre que le chantier fut protégé, dès son ouverture, par des hommes en

63 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 28.

64 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey ...*, *cit.*, p. 92-100.

armes et que toutes les allées et venues entre Ambronay et Saint-Rambert étaient escortées par des soldats<sup>65</sup>.

Outre les attaques qu'a, indubitablement, subies le chantier de Luisandre, puis la *bâtie* elle-même, la réaction dauphinoise s'est manifestée par la construction d'une fortification du même genre aux Allymes, sur la montagne située de l'autre côté du chemin menant d'Ambronay à Saint-Rambert. Alors les agressions devinrent quasiment permanentes de l'une à l'autre des deux *bâties*. Pour en témoigner, les comptes savoyards qui sont beaucoup plus détaillés et suivis dans le temps, font état des incendies perpétrés contre la *bâtie* delphinale<sup>66</sup>, du renforcement des garnisons et des engins d'artillerie dans toutes les fortifications comtales des alentours. Les comptes dauphinois nous manquent pour faire le pendant des savoyards. Ils auraient été, de toute façon, beaucoup plus laconiques, mais ils auraient sans doute témoigné que les agressions et les représailles de ce parti n'étaient pas moins nombreuses ni violentes que celles de leurs rivaux<sup>67</sup>.

La *bâtie* de Luisandre n'avait pas seulement à contrôler et aggraver la *bâtie* dauphinoise des Allymes ou à protéger les convois et les marchands. Cette *bâtie* participait pleinement aux opérations militaires dans toute la région et servait de point de ralliement et de refuge aux chevauchées savoyardes qui allaient ravager les villages des ennemis du comte, c'est-à-dire ceux dépendant



La *bâtie* des Allymes vue depuis Luisandre

65 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 30, 35, 38.

66 *Ibid.*, p. 55.

67 P. CATTIN, « Le château et le pont de Pont-d'Ain... », t. 1, *cit.*, p. 54-55 ; 61-62.

de la châteltenie de Saint-Germain et ceux du comte de Genève autour de Varey. Ce fut de Luisandre que s'opéra la reprise d'Ambronay à la suite de sa sécession à la fin février 1308. Depuis 1282, les habitants d'Ambronay et sans doute aussi les moines n'avaient jamais bien accepté le choix de l'abbé Jean de La Beaume de placer l'abbaye et son territoire sous la garde du comte de Savoie. Le 22 février 1308, certains d'entre eux se déguisèrent en moines et pendirent l'abbé – Amblard de Briord. Dès que le prince Édouard<sup>68</sup> fut informé de cette affaire – il était alors à Belley –, il fit bloquer toutes les routes et les chemins autour d'Ambronay afin que la nouvelle ne fût pas connue. Ainsi onze hommes de la châteltenie de Saint-Rambert fermèrent tous les passages environnants<sup>69</sup>. Les comptes ne précisent rien d'autre, mais il y a tout lieu de croire que cette surveillance s'est organisée à partir de Luisandre et que c'est de là que sont partis les soldats pour fermer les communications vers Saint-Germain, les Allymes et Varey.

Si l'armée de reprise s'est bien regroupée à Saint-Rambert dans la semaine qui suivit, une partie des hommes s'est sûrement élancée de Luisandre au milieu de la nuit du 3 au 4 mars pour arriver au petit matin sous les palissades d'Ambronay. Dix échelles nécessaires pour monter à l'assaut avaient été fabriquées à Saint-Rambert et chacune d'elle fut transportée de nuit par deux hommes jusqu'à Ambronay<sup>70</sup>. Il y a fort à parier que le transport fut fait en deux étapes que les comptes ne détaillent pas. Un premier jusqu'à Luisandre puis la nuit suivante jusqu'à Ambronay où il n'y eut quasiment pas de résistance. Ce qui n'empêcha pas la ville d'être pillée<sup>71</sup>.

L'état de guerre fut permanent durant les années qui suivirent. En 1310, quatre espions savoyards dont une femme demeurèrent cachés pendant dix jours et dix nuits consécutifs dans la montagne au-dessus du château de Saint-Germain d'où ils surveillaient, les allées et venues autour de ce château<sup>72</sup>. Ce qui n'empêcha pas les gens du Dauphin de venir incendier Ambronay. Le comte décida alors d'en augmenter la garnison et d'y construire deux fortes tours en pierres<sup>73</sup>. Pour cela, on fit livrer quantité d'avoine au châtelain de Saint-Rambert – maître d'œuvre des tours – pour nourrir les bêtes chargées du transport des matériaux<sup>74</sup>. Sous la surveillance de Luisandre, les pierres furent acheminées depuis Douvres et vingt clients, armés de fer – c'est-à-dire

68 Le comte Amédée V est à cette époque en Angleterre, cf. A.D.C.O., B6747 (1), peau 6, compte de la châteltenie de Bâgé, 1307-1308.

69 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 30.

70 *Ibid.*

71 Pour les détails des faits et des opérations voir A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...*, *cit.* p. 50-51.

72 *Ibid.*, p. 47.

73 A.S.T., inv 16, rouleau 3, peau 24, Compte des receveurs généraux, 1308-1310.

74 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey*, *cit.*

en armure – protégèrent, pendant deux années entières, le chantier et les transports. Les tours furent terminées en 1312.

Pendant ce temps, en avril 1311, plusieurs dizaines de milliers de fléchons (*flechones*) et de carreaux (*carrelli*) furent apportés à Luisandre pour les arbalètes qui servirent à une puissante armée dans plusieurs assauts menés contre Les Allymes<sup>75</sup>. Il est possible que la *bâtie* des Allymes fut alors détruite et une trêve qui ne valait que pour la région fut aussi décidée entre les deux partis pour quelques mois. Celle-ci, ordonnée par le pape, devait se terminer le 15 août 1312.

Devant l'importance stratégique des deux *bâties*, tant du point de vue militaire et territorial que politique et, face à la fragilité de leurs structures architecturales par rapport aux agressions qu'elles avaient à subir, d'un côté comme de l'autre, il advint qu'il devenait nécessaire et vital de les transformer en véritables petits fortins de pierre pour garder une certaine emprise sur les terres et les passages.

Il semble bien que ce soit la *bâtie* des Allymes qui opéra la première sa mutation, car dès le 22 août 1312, c'est-à-dire une semaine après l'expiration de la trêve, deux expéditions furent organisées contre le chantier dauphinois et des engins d'artillerie furent amenés depuis Luisandre « pour détruire la *bâtie* que faisait construire le Dauphin »<sup>76</sup>. Les comptes savoyards de plusieurs autres châtelainies parlent d'attaques répétées contre les maisons des maîtres maçons et des ouvriers œuvrant à cette *bâtie* et de l'envoi de nombreux hommes à l'armée de Luisandre « pour le vendredi suivant la nativité de la vierge » (8 septembre)<sup>77</sup>, afin de détruire la *bâtie* du Dauphin<sup>78</sup>. Cette nouvelle *bâtie* n'a pas été édifiée sur les vestiges de l'ancienne, mais plus au sud. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, la *bâtie* primitive des Allymes se situait en avant de l'enceinte nord du bourg et de la tour cylindrique qui termine la muraille orientale de ce dernier.

Dès le 29 août, le pape exigeait une autre trêve sous peine d'excommunication de tous les belligérants. Cette trêve devait être établie à partir du 1<sup>er</sup> octobre, mais aucun des deux partis ne la respecta.

75 *Ibid.*, (4<sup>e</sup> compte), peau 26, 1311-1312 .

76 *Regeste Dauphinois, cit.*, t. 4, art. 18448.

77 A.D.C.O., B 6750 (1), peau 14 et 15, compte de la châtelainie de Bâgé, 1311-1312; *ibid.*, B 10152 (1), peau 4, compte de la châtelainie de Treffort, 1311-1313; *ibid.* B 58054 (9), peau 26, compte de la châtelainie de Jasseron, 1312-1314; A.S.T., inv. 16, rouleau 3, peau 15, compte des receveurs généraux, 1312-1314; P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 54, 56.

78 A.D.C.O., B9710 (2), peau 5, compte de la châtelainie de Saint-Martin-le-Châtel, 1311-1312; *ibid.*, B6750 (1), peau 12 et 15, compte de la châtelainie de Bâgé, 1311-1312, *ibid.*, B9161 (4), peau 18, compte de la châtelainie de Pont-de-Vaux, 1312-1313; *ibid.*, B8054 (4), peau 19, compte de la châtelainie de Jasseron, 1312-1313.



## LA NOUVELLE BÂTIE DE LUISANDRE

Les châtelains de Saint-Rambert, auxquels fut confiée la tâche de la nouvelle construction, ont rendu compte, avec une foule de détails, des sommes d'argent utilisées pour les travaux. Ceux-ci commencèrent en octobre 1312, sous la protection d'un grand nombre d'hommes en armes et la surveillance permanente des espions qui parcouraient les terres ennemies des environs pour se prémunir des attaques. Une somme assez importante – cent sept sous – fut dépensée pour l'espionnage en moins de deux mois<sup>79</sup>. Cela indique que ces gens étaient nombreux et que, sans doute, ils opéraient par petits groupes. Ainsi la surveillance pouvait continuer tout en prévenant les châtelains d'Ambronay, de Saint-Rambert, ou le capitaine de Luisandre, si d'aventure on constatait qu'une attaque ou une chevauchée était en préparation. Cette hypothèse semble être confirmée par le fait que les cent sept sous furent versés aussi bien à des espions qu'à des messagers.

C'est ainsi qu'ils apprirent – entre le 8 octobre et le 1<sup>er</sup> décembre – que le Dauphin et une armée se tenaient à Saint-Germain. Aussitôt quinze clients furent envoyés à Luisandre pour renforcer la garde et la défense de la *bâtie* et du chantier. Cependant, il n'était pas certain que cet *ost* soit destiné à attaquer la *bâtie*, alors on envoya également quinze autres clients à la défense de la maison fortifiée de Fayses, près de Montgriffon, à peu de distance au nord-est de Luisandre et d'autres encore à Montferrand. Les menaces se confirmaient, car il y avait déjà depuis plusieurs semaines un assez grand nombre de soldats en armes dans ces trois fortifications. Les comptes n'en donnent pas le détail, mais cinquante-deux clients furent payés pendant dix-huit jours pour protéger ces fortifications puis quatre-vingt-seize clients pendant cinquante-neuf autres jours<sup>80</sup>. En dehors de ces renforts, la protection de Luisandre se composait de sept clients en plus des deux chevaliers – Pierre Cochet et Pierre de Villeneuve – gardiens de la *bâtie*.

Des arbalètes à tour et six mille carreaux, payés par les receveurs généraux, furent acheminés d'Ambronay vers la *bâtie* pour la défendre<sup>81</sup>. Pour finir, comme la meilleure des défenses est encore l'attaque et qu'aux

---

79 Du 8 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 1312, cf. A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey*, *cit.*, p. 55.

80 *Ibid.*, p. 56.

81 *Ibid.*, p. 49; A.S.T., inv. 16, rouleau 3, peau 16, compte des receveurs généraux, 1312-1313.

Allymes des travaux similaires avaient commencé<sup>82</sup>, quatre clients y furent envoyés pour incendier les loges (cabanes) des ouvriers<sup>83</sup>.

À Luisandre les premiers travaux consistèrent à creuser un fossé au-devant de la *bâtie*, pour barrer l'éperon. Ce fossé permettait d'isoler le site et son chantier en même temps qu'il fournissait les pierres pour les maçonneries futures. Deux cents journées furent payées pour cela dans les douze semaines que dura l'exercice. Ce travail n'avait pas duré aussi longtemps, car cela représenterait une moyenne quotidienne inférieure à trois hommes. Le rapport en nombre entier de journées durant ces douze semaines donne dix ouvriers employés durant vingt jours à creuser la terre, déchausser les pierres, fendre le rocher<sup>84</sup> et évacuer tout cela hors de la tranchée<sup>85</sup>, ce qui est nettement plus plausible eu égard aux menaces et à la nécessité de faire vite.

Dans l'espace assez plat situé entre ce fossé et la *bâtie*, on construisit des loges en bois et en paille pour mettre à l'abri les outils ainsi que les armes et les munitions. L'une de ces loges servait de cuisine et l'on y préparait les repas des clients et des ouvriers. Pour élaborer ces repas et pour abreuver les hommes et les bêtes, un gros trou fut creusé dans le rocher, à l'intérieur de la *bâtie*, afin d'y déposer une cuve servant de réservoir d'eau. Les comptes ne le disent pas, mais son alimentation était certainement faite par des bourneaux guidant l'eau des toitures dans celle-ci<sup>86</sup>. Il était surtout prévu que cette cuve serve plus tard à la garnison permanente et aussi en cas de siège<sup>87</sup>.

La présence de tous ces ouvriers et manœuvres pouvait être un danger pour la *bâtie* elle-même, car on ne connaissait pas vraiment leur opinion et on se méfiait toujours des trahisons. Pour cela, on changea les serrures et la chaîne de la porte qui se situait à côté du grand *chaffal*, au nord de la *bâtie*<sup>88</sup>. Ce qui laisse à penser que, le soir et la nuit, les défenseurs de la *bâtie* étaient enfermés dans celle-ci et que les ouvriers travaillaient sans pouvoir y pénétrer; sous la surveillance et la protection des clients en renfort qui vivaient eux aussi hors des palissades. Cela tend à prouver, ainsi que nous le verrons plus loin, que la *bâtie* neuve de Luisandre fut édifiée sur l'emplacement de l'ancienne, mais

82 A.D.I., 8 B - 254, fol. XLII.

83 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p.55.

84 La châteltenie de Seyssel a envoyé et payé des presses (barres à mine) et des coins pour ce travail: A.D.C.O. B 10087 (5), peau 18, compte de la châteltenie de Seyssel, 1312-1313.

85 Pour les outils employés et les techniques utilisées au creusement des fossés voir A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey*, *cit.*, p.324-326.

86 A. KERSUZAN, « L'alimentation en eau potable et la circulation des eaux pluviales au Moyen Âge dans les châteaux de relief du Revermont et du Bugey », dans *Pages d'Archéologie médiévale en Rhône-Alpes, Actes de la 8<sup>e</sup> rencontre Rhône-Alpes d'Archéologie médiévale*, Lyon, 2001, à paraître; E. CHALMIN-SIROT et J.-M. POISSON, « Le bois dans les châteaux et maisons nobles de Savoie et de Bresse » *cit.*, p. 179.

87 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 59.

88 *Ibid.*, p. 65.

avec un décalage vers le sud et que les défenses de l'ancienne *bâtie* servaient de protection aux constructions nouvelles. Ce système permettait, en outre, de ne pas laisser le site sans fortification.

En même temps qu'avaient lieu tous ces travaux, on s'employa à entretenir et réparer les éléments défensifs importants qui ne devaient pas être immédiatement remplacés, du moins tant que les travaux de préparation n'étaient pas terminés et que l'on avait besoin de se protéger. Par exemple, on refit les *charmurs* – palissades de pieux souvent posées sur une base maçonnée – qui protégeaient les abords de la *bâtie*. Celui situé au nord, complètement détruit par les grands coups de vent, fut reconstruit à neuf sur une longueur de six toises (11,30 m environ) et une hauteur de deux toises (3,70 m). Pour la même raison, les toitures et les rambardes des quatre *chaffaux* furent refaites ainsi que celles des *échiffes*.

Une *échiffe* (*echiffa*) était une construction en bois, isolée et en encorbellement sur le sommet des murs ou des palissades<sup>89</sup>. Cependant, en fonction de l'emplacement, donc de son rôle défensif, il s'ajoutait un nom particulier à celle-ci. Ainsi une *échiffe* placée au-dessus d'une porte ou d'une poterne pouvait être nommée *bretèche*<sup>90</sup>, une autre placée sur un mur sans hourd dans laquelle s'organisait le guet était appelée *muette*<sup>91</sup>. Les *échiffes* étaient carrées ou rectangulaires. Elles étaient fixées en surplomb, le long ou aux angles des palissades ou des courtines dépourvues de hourds et reposaient sur de fortes poutres de chêne horizontales soutenues par des jambes de force<sup>92</sup>. Un ensemble de madriers en constituait l'armature contre laquelle étaient fixées des claies et des planches recouvertes d'un torchis de terre et de mortier<sup>93</sup>. L'ensemble était fixé par des ferrures et de longs clous. Les *échiffes* avaient un plancher de bois couvert de terre et une toiture en tuiles ou en bardeaux que l'on couvrait également de terre pour les protéger de l'incendie.

Le début de l'année 1313 fut passé à creuser deux fossés concentriques tout autour de la *bâtie*. Ils furent tous deux faits à neuf, ce qui prouve que jusqu'à cette année, la *bâtie* en était dépourvue. La terre des fossés autour de Gironville avait servi à réaliser la banquette qui surélevait la *bâtie*. Le matériau environnant s'y prêtait et cette *bâtie* au milieu de la plaine avait besoin d'avoir un peu de hauteur pour mieux se défendre. À Luisandre, celle-ci était construite sur la proéminence d'un rocher, comme en témoigne le trou pour la cuve et l'observation *in situ*. Il n'y avait donc pas besoin de surélévation artificielle. Mais avec le nouveau concept architectural qu'il était

89 E. CHALMIN-SIROT et J.-M. POISSON, « Le bois dans les châteaux et maisons nobles de Savoie et de Bresse » *cit.*, p. 173.

90 A.D.C.O., B 9952 (2), peau 20, compte de la châtellenie de Saint-Trivier, 1353-1354.

91 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 94.

92 P. CATTIN, « Billiat et sa région... », *cit.*, p. 270.

93 P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle ... », *cit.*, p. 74, 81.

prévu de mettre en œuvre, on avait besoin de pierre et le creusement des fossés allait répondre à cette nécessité.

The diagram is a technical plan of a fortified structure. At the center is a 'cour de la bâtie' (courtyard of the building). To its north is a 'sas d'entrée' (entrance passage) leading to a 'tour' (tower). To the east of the courtyard is a 'place d'artillerie' (artillery square). The entire complex is enclosed by a series of concentric ditches, labeled 'fossé'. A 'charnier' (graveyard) is located to the east of the main structure. The outermost boundary is a dashed line. A north arrow and a scale bar are located at the bottom left of the plan.

Plan de la *bâtie* de Luisandre

Ces fossés concentriques ont été réalisés l'un après l'autre. Ce qui était logique et raisonnable. En effet, il valait mieux avoir d'abord une seule défense tout autour de la *bâtie* que d'en avoir deux, mais par morceaux discontinus. Les comptes ne nous donnent le nombre de journées payées à cela que pour le fossé extérieur, c'est-à-dire quatre cent quinze jours de travail. Si l'on établit encore un rapport entre la quantité de journées et un nombre entier d'ouvriers, on obtient la valeur théorique de vingt-trois hommes employés à ce travail pendant dix-huit jours effectifs ou l'inverse, c'est-à-dire dix-huit

46

ouvriers pendant vingt-trois jours. La différence est peu importante et ce rapport donne une idée de la durée du travail et du nombre d'ouvriers.



Escarpe du fossé oriental

escarpe du fossé furent taillées verticalement en plein roc, ce qui montre clairement, mais en partie seulement, l'aspect originel du fossé à cet endroit. Au sud et au nord, il semble avoir eu une largeur identique, mais les flancs sont érodés donc les mesures moins précises. C'est à l'ouest où il atteignait une vingtaine de mètres qu'il était le plus large.

Le fossé intérieur ne fut pas creusé au ras des palissades à cause du décalage de l'emprise au sol de la nouvelle *bâtie* par rapport à l'ancienne. Il était un peu en avant pour les côtés ouest et sud, à plus de six mètres pour celui de l'est et à environ huit mètres pour celui du nord. Il n'avait pas partout la même largeur. Le long de la façade orientale, il mesurait exactement 13,70 mètres pour une profondeur qui atteint encore 4 mètres. Cette profondeur était, à l'évidence plus importante, mais pour la retrouver, il faudrait dégager tous les végétaux qui s'y sont accumulés depuis des siècles. La précision de la largeur vient qu'ici l'escarpe et la contre-



Contre-escarpe du fossé oriental

Le fossé extérieur n'est visible, de nos jours, que sur les côtés nord et ouest. Il est difficile de mettre en cause les comptes qui font état du paiement de travaux qui ont été vérifiés puis attestés comme faisant tout le tour de la *bâtie*, mais force est de constater que rien sur le terrain n'est décelable pour les deux autres côtés. Ont-ils véritablement été réalisés ? Le cleric chargé de recopier le compte n'a-t-il pas fait une erreur ? Il est vrai que quatre cent quinze journées de labeur pour un ouvrage aussi important semblent un peu insuffisantes, même si ce fossé est moins large et moins profond (2 m) que celui creusé au-devant des palissades.

Entre les deux fossés, s'élevait un terre-plein que les comptes appellent *dos d'âne*<sup>94</sup> (*dos de asino*). Les *dos d'âne* repérables par la conservation du deuxième fossé ont une largeur de 2 mètres. Ils ne dépassaient peut-être pas le plan naturel du terrain en hauteur, du moins c'est ainsi qu'ils apparaissent de nos jours. La construction ultérieure de *charmurs* sur ces remparts de terre semble confirmer cette disposition. Les *dos d'âne* créaient avec les fossés qui les encadraient un large espace protecteur au-devant des murailles que l'on peut estimer à environ 18 mètres pour le côté nord et 25 mètres pour celui de

94 A.D.C.O., B 9943 (4), peau 9, compte de la châtellenie de Saint-Trivier, 1301-1302; *ibid.*, B 9708 (2), peau 5, compte de la châtellenie de Saint-Martin-le-Châtel, 1300-1301; *ibid.*, B 9718, peau 5, 1351-1352; P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle... », *cit.*, p.32, P. CATTIN, « Le château et le pont de Pont-d'Ain... », *cit.*, t.2, p. 15; P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p.60; P. CATTIN, « Le compte de la construction de la bastide de Gironville... », *cit.*, p.5.

l'ouest. La plupart des autres *bâties*, telle celle de Gironville<sup>95</sup>, était également entourée d'un double fossé et d'un *dos d'âne* afin de compenser la faiblesse de leurs défenses naturelles. Les fouilles menées par J.-M. Poisson sur ce site ont dégagé un système de retranchement identique à celui de Luisandre. On y retrouve d'ailleurs des mesures assez proches. Ainsi les fossés au plus près des murailles étaient larges de 12 et 20 mètres pour une profondeur conservée de 4 mètres. Les fossés extérieurs étaient également moins profonds et moins larges (2 m)<sup>96</sup>.

L'emprise au sol des *bâties* était nettement moins importante que celle des châteaux, ce qui permettait de les équiper de ces défenses avancées sur plusieurs faces. Les châteaux forts en étaient également pourvus, mais essentiellement devant la porte principale. Elles avaient des mesures différentes d'une fortification à l'autre et pouvaient atteindre plusieurs centaines de mètres en longueur comme à Saint-Martin-le-Châtel<sup>97</sup>. C'est au château de Pont-d'Ain que l'ensemble des deux fossés et du *dos d'âne* était le plus large. J'ai compté environ trente-cinq mètres en avant de la porte septentrionale<sup>98</sup>.

Pendant ce temps, à Saint-Rambert, les maîtres charpentiers André d'Arandas et Hugues Trollion construisaient un grand hangar, long de 26 mètres environ (14 toises) pour y entreposer les espars de bois d'un engin d'artillerie venu de Chagnat et pour pouvoir en fabriquer d'autres, le tout pour la défense de Luisandre. Ces engins consistaient en un trébuchet ou un mangonneau, une bricole<sup>99</sup> qui était montée sur pivot afin de pouvoir tirer dans plusieurs directions (sorte de petit trébuchet sans contrepoids, actionné par une traction forte et brutale exercée par plusieurs hommes au moyen de cordes) et des espingalles (grande arbalète montée sur châssis) avec, pour les tendre, un tour cerclé de fer. Lorsque ces engins furent réalisés, ils furent emportés en pièces détachées à la *bâtie* et mis en place par André d'Arandas. De grosses pierres destinées à devenir des projectiles pour le trébuchet et la bricole furent tirées de leur lit et taillées en boulet au moyen d'un tour<sup>100</sup>.

95 P. CATTIN, « Le compte de la construction de la bastide de Gironville... », *cit.*, p. 5-6.

96 J.-M. POISSON, « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV<sup>e</sup> siècle... », *cit.*, p. 227.

97 A.D.C.O., B 9719, peau 8, compte de la châtellenie de Saint-Martin-le-Châtel, 1354-1355.

98 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...*, *cit.*, p. 211.

99 R. BEYFETTE, *L'art de la guerre au Moyen Âge*, Rennes, 2005, p. 78-87; R. BEYFETTE, *Les machines de guerre au Moyen Âge*, Rennes, 2000, p. 9-10; E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, art. Engin, Paris, 1854-1868; A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...*, *cit.*, p. 164-168.

100 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 61; un boulet de ce type, d'un poids supérieur à 50 kg, a été découvert sur le site de Gironville en 1864, cf. J.-M. POISSON, *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, Ambérieu, 1982-1983, p. 25.

Trois frondes furent fabriquées pour le trébuchet. Quelque temps plus tard, on paya leur réparation, ce qui est la preuve qu'elles avaient servi.

Ce même André d'Arandas, aidé par Étienne de Brénod, avait fabriqué dans le hangar dix-huit échelles. Elles avaient une hauteur de cinq toises (neufs mètres et demi) et avaient la particularité d'être très larges puisque trois hommes pouvaient y monter de front<sup>101</sup>. On pourrait croire que ces dix-huit échelles étaient trop nombreuses pour Luisandre et qu'une partie d'entre elles était destinée au château de Saint-Rambert. En réalité, chacune de ces échelles, constituée de quatre limons et trois rangées de barreaux, était comptée pour trois. C'est ainsi qu'il n'y avait effectivement que six échelles, mais triples, soit dix-huit. Quatre servaient à monter sur les murs de la *bâtie* et les deux restantes étaient installées dans l'espace fortifié qui précédait l'entrée dans celle-ci.

Au cours de l'année 1313, durant laquelle se faisaient ces travaux, plusieurs chevauchées et attaques avaient été organisées de part et d'autre. Par exemple, dix cavaliers menés par le châtelain de Saint-Rambert étaient venus dormir à Luisandre avant de partir au petit matin pour dévaster les terres de la châtellenie de Saint-Germain<sup>102</sup>. Les attaques savoyardes ne sont pas forcément menées depuis Luisandre, mais également des châteaux environnants comme celui de Pont-d'Ain où en mars 1313, le damoiseau Jean de Buenc – vice-châtelain de Jasseron – est avec 60 clients en armes durant huit jours alors que le Dauphin fait construire la *bâtie* des Allymes<sup>103</sup>. À la suite de ces raids, on s'attendait logiquement à des représailles, c'est pourquoi il demeurait, selon les périodes, un grand nombre de défenseurs armés. C'est ainsi que mille six cent quarante journées de clients furent payées durant les quatre cent quarante jours que dura l'exercice comptable d'Henri de Surjoux, le châtelain de Saint-Rambert à cette époque<sup>104</sup>. Mais ces nombres ne donnent pas une moyenne de trois soldats par jour, car il est précisé que ces clients sont venus par intermittence quand il y avait un danger reconnu, sur ordre de Jean d'Hurtières, le bailli du Bugey, à Rossillon. Il pouvait donc y avoir par moments une vingtaine d'hommes en renfort, à d'autres moments une dizaine seulement et parfois personne.

De toute façon, on était sans cesse sur le qui-vive puisque six guetteurs et six clients armés étaient en faction permanente à la *bâtie* en plus des deux guetteurs, des deux sonneurs de trompe pour donner l'alarme et d'un portier qui constituaient la garnison courante et convenue de la fortification<sup>105</sup>.

101 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 59.

102 *Ibid.*

103 A.D.C.O., B 8054 (9), peau 28, compte de la châtellenie de Jasseron, 1313-1314.

104 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert », *cit.*, p. 58, 61.

105 *Ibid.*, p. 60, 61.

À la fin de l'année 1313, des enquêtes et des rencontres furent organisées à Dorvan pour tâcher de mettre fin aux provocations, attaques et incursions de chacun. Ces discussions aboutirent à une trêve signée en janvier 1314<sup>106</sup> qui prévoyait, entre autres dispositions, l'arrêt de toute fortification nouvelle aux Allymes et à Luisandre<sup>107</sup>. Un traité de paix fut signé quelques mois plus tard (10 juin 1314) au prieuré de Villas-Benoît où les deux princes s'accordèrent pour établir et marquer matériellement les limites des mandements d'Ambroinay, de Saint-Rambert, de Luisandre et de Saint-Germain. De ce fait, le compte rendu, pour la période allant du 7 février 1314 au 26 juin 1315, par Henri de Surjoux, le châtelain de Saint-Rambert<sup>108</sup>, ainsi que celui du nommé Girard, châtelain dauphinois de Saint-Germain du 17 juillet 1313 au 10 août 1314<sup>109</sup>, ne comportent aucune information relative à des travaux de construction et de défense hormis la reconstruction, à Luisandre, du grand chaffal, au nord, près de la porte, que la violence du vent avait mis à terre<sup>110</sup>. L'interdiction de fortifier davantage la *bâtie* telle que le prévoyait la trêve n'était pas violée puisqu'il s'agissait de refaire un édifice qui existait auparavant. Le désarmement de Luisandre, par le démontage et l'évacuation des engins et des arbalètes, fut effectif et il témoigne du respect des clauses du traité par le comte de Savoie<sup>111</sup>. Pour autant, il se méfiait de la sincérité de son rival et il envoya des chevaliers aux Allymes pour voir si l'obligation de désarmement et celle de ne plus rien construire étaient bien respectées<sup>112</sup>.

La trêve n'est pas la paix et celle de Villars-Benoit ne mit qu'en suspens le projet de transformation de la *bâtie*. Les pierres tirées des fossés ne furent pas évacuées vers d'autres chantiers et elles restèrent sur place, en tas. Cet arrêt ne perturba pas, selon moi, le projet du comte. Cette trêve, il l'avait acceptée et signée, il y avait d'ailleurs participé, car il fallait ramener un peu de calme dans les environs où les chevauchées généraient un désastre économique. Les récoltes étaient détruites ou volées, les maisons des paysans brûlées et ceux-ci ayant tout perdu n'avaient plus qu'à partir, laissant le mandement sans culture donc sans revenu et sans droit ni cens à percevoir. Les circulations étaient devenues dangereuses et les marchands ne se hasardaient plus beaucoup sur les routes de la région.

106 A.C.N. LA TEYSSONNIÈRE, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, t. 3, Roanne, 1979, p. 174-179.

107 S. GUICHENON, *Histoire de la Royale Maison de Savoie*, op. cit., p. 142.

108 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », cit., p. 63-66.

109 A. D. I., 8 B - 255, folio 8, compte de la châtellenie de Saint-Germain, 1313-1314. Le compte couvrant la période suivante est perdu.

110 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », cit., p. 65.

111 *Ibid.*, p. 63-64.

112 *Ibid.*, p. 60.

Par ailleurs, le comte pouvait avoir lui-même besoin de se reprendre du point de vue financier. La guerre coûtait cher et les soldes des soldats pour la défense de Luisandre et les chevauchées organisées dans ses environs d'octobre 1312 à février 1314 s'étaient élevées à l'énorme somme de 1 094 livres et 4 sous! Les travaux pour la même période avaient coûté 230 livres, 14 sous et 1 denier. Pour Luisandre, le comte avait donc dépensé en quinze mois 1 335 livres, 6 sous et 1 denier, alors que le châtelain de Saint-Rambert n'avait perçu durant ce même temps que 324 livres et 16 sous, c'est-à-dire trois fois et demie en moins<sup>113</sup>! Compte tenu de la baisse des revenus, cette trêve était nécessaire pour l'un et l'autre des princes, car la situation financière du Dauphin n'était pas meilleure, bien au contraire.

Le chantier de Luisandre ne fut pas le seul à être mis en arrêt pendant un temps à cause des réactions ennemies. Il existe d'autres exemples de telles suspensions des activités. Les premiers travaux consistant dans le creusement des fondations et l'apport des pierres pour le château de Rémens, dans la plaine de l'Ain, à l'ouest d'Ambérieu furent, eux aussi, brusquement arrêtés en 1343. Les raisons étaient aussi liées à la guerre. Les attaques dauphinoises contre les ouvriers et les convoyeurs étant quasiment quotidiennes, tous les matériaux furent laissés sur place pendant plus d'un an<sup>114</sup>. Le compte d'œuvre tenu par le péager de Saint-Germain – il était le maître d'œuvre de Rémens – du 20 juin au 18 juillet 1345<sup>115</sup> témoigne de la reprise des travaux à cette date. Ce document inséré dans les comptes de Saint-Germain n'était pas connu de Paul Cattin quand il a édité les comptes de Rémens<sup>116</sup>. Chronologiquement, il devrait s'insérer entre le premier et le deuxième compte de son édition.

Dans la région, la trêve de Villars-Benoit semble avoir été assez bien respectée par les différents partis et leurs alliés<sup>117</sup>. Mais la guerre est une chose qui se prépare et s'organise. Par une lettre signée à Bourg-en-Bresse et datée

---

113 À propos de l'endettement des comtes de Savoie vis-à-vis de leurs châtelains voir A. KERSUZAN, « Se ruiner pour le prince, mais avoir un château: Stratégie familiale dans le comté de Savoie, fin XIII<sup>e</sup> - fin XV<sup>e</sup> siècles », dans *Château et stratégies familiales, Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord*, 2006, Périgueux, 2007, p. 51-65; Chr. GUILLERÉ et G. CASTELNUOVO, « Le crédit du prince, l'exemple savoyard au bas Moyen Âge », dans *Crédit et société: les sources, les techniques et les hommes, XIV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> s.* Asti, Chambéry, sept. 1998, Centre Européen d'Études Bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.), n° 39, 1999, p. 151-164.

114 Du 7 avril 1344 au 20 juin 1345.

115 A.D.C.O., B 9597 (4), compte du péage de Saint-Germain, 1345.

116 P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle... » *cit.*

117 Ce qui ne fut pas partout le cas, car aussitôt après la signature du traité, le Dauphin attaqua et prenait le château de Montrevel, en Bresse. Le roi de France qui était le garant du Dauphin pour le respect de cette trêve (le roi d'Angleterre l'était pour le comte de Savoie) fit envoyer une lettre (datée du 22 mai 1314) au Dauphin Jean pour qu'il rende immédiatement ce château au comte de Savoie: cf. S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey*, *cit.*, p. 121-123. En compensation, le roi donnait au comte la seigneurie de Châteauneuf et la ville de

du 8 août 1315, le comte de Savoie ordonnait d'acheter et d'acheminer de la chaux pour la construction de Luisandre<sup>118</sup>.

Nous ne connaissons pas la teneur de cette lettre, cependant, nous pouvons supposer qu'Amédée V n'y demandait pas de rompre la trêve qui était prévue pour durer deux années entières, soit jusqu'en janvier 1316, mais de tout préparer et organiser afin que les travaux reprennent dès la fin de celle-ci. En effet, le contrat avec les âniers chargés des transports ne fut signé que le 7 mars 1316 et l'achat des ânes ne fut réalisé que le jeudi 11 mars de cette même année<sup>119</sup>. Pour autant, l'ordre du comte avait été parfaitement exécuté puisque dès le 27 août 1315, Aaron, juif de Saint-Rambert et futur péager de Saint-Germain, avait acheté le 18 octobre et gardé à ses dépens, sur l'ordre d'Antoine de Clermont, conseiller du comte, huit ânes puis sept autres<sup>120</sup>. Il devait les revendre à Amédée V quand les trêves seraient terminées. Ce tour de passe-passe financier semble un peu compliqué ou pour le moins saugrenu, mais les transports de matériaux pour les constructions militaires savoyardes sont toujours organisés en flux tendus<sup>121</sup> et ces achats intermédiaires étaient, pour le comte, un moyen de ne pas immobiliser d'argent tout en s'assurant du bon démarrage des transports quand ils seraient nécessaires. En attendant que le comte lui rembourse les bêtes, Aaron gardait les ânes et cette opération ressemble beaucoup à un prêt sur gages. En tout cas, ce n'était pas par crainte des espions qui auraient donné l'alarme si le châtelain de Saint-Rambert avait acheté lui-même ces ânes bien avant la fin de la trêve, puisque des préparatifs importants avaient eu lieu, dès le mois de décembre, sur le site même de la *bâtie* – comme nous allons le voir plus loin – et ne pouvaient, à l'évidence, passer inaperçus pour les gens du Dauphin.

L'organisation préalable à la reprise du chantier fut en tout point remarquable. Par exemple, les quatre jours séparant l'achat des ânes et le contrat avec les âniers furent employés aux ferrages des bêtes et à l'achat des bâts et des peaux devant recouvrir la chaux contenue en eux pour le cas où il pleuve durant les transports. Dès la mi-décembre, on s'activa à rechercher non loin de la *bâtie*, puis à découvrir – c'est-à-dire mettre à jour – des carrières de sable pour le mortier. Cela dura douze jours et, jusqu'au début du mois de mars, on s'occupa de l'extraire et de le transporter dans des sacs de *bourrat*<sup>122</sup>

---

Sainte-Marie-du-Bois, dans le Mâconnais, jusqu'à ce que le Dauphin s'exécute et lui rende Montrevel. Cette seconde lettre est donnée à Vincennes le 10 juin 1314, *ibid.* p. 122.

118 P. CATTIN, « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle... », *cit.*, p. 67-68.

119 *Ibid.*

120 *Ibid.*

121 A. KERSUZAN, *La construction du château et de l'enceinte urbaine de Pont-d'Ain, d'après les comptes de la châtelainie, 1296-1355*, Mémoire de maîtrise, Université Lyon 2, (dactyl.), 1997, t. 1, p. 70, 71.

122 Toile faite d'un mélange de chanvre grossier et de laine.

spécialement achetés dans ce but avec des cordes servant de bandoulières. Pendant ce temps, on fabriquait de la chaux au moyen d'un grand *raffour*, au bord de l'Albarine, près de Saint-Rambert. C'est pour des raisons techniques que, malgré la distance, le four à chaux avait été édifié si loin, car il fallait beaucoup d'eau pour éteindre ce liant. C'est aussi pour des raisons de sécurité, car, à cause du feu et des gaz, les *raffours* n'étaient jamais à proximité des chantiers<sup>123</sup>. Ce n'était pas, ici non plus, pour tromper les ennemis sur la destination de ce matériau, puisque durant le mois de janvier, des terrassiers creusaient dix toises de fondation pour les nouveaux murs et des tailleurs de pierre s'activaient sur la montagne de Luisandre à extraire, au moyen de coins de fer fournis par le comte, d'énormes quantités de pierres de taille pour les corbeaux et les chaînages d'angles des maçonneries. Pierre Roux, originaire de Bourg, tira l'équivalent de cent toises (188 m) de pierre, chacune d'une grosseur de 4 pieds (1,25 m) et Pierre de Lignonet cinq cents pieds (155 m) d'un pied en hauteur (31 cm) et de deux en longueur (62 cm). Un terrassier s'occupait de faire une digue pour retenir l'eau d'une source afin de fournir le chantier pour la fabrication du mortier. Cette retenue n'était pas à proximité immédiate puisqu'il fallut acheter seize tonneaux pour transporter l'eau jusqu'aux deux cuves nouvellement installées sur le chantier pour que les maçons y puisent l'eau dont ils avaient besoin<sup>124</sup>. Chaque âne portait deux tonneaux, et il fallut effectuer 4 664 voyages de la source au chantier.

Le *raffour* avait beau être de grande taille et fournir une très grosse quantité de chaux, un second, de taille légèrement supérieure fut réalisé non loin du premier avec une partie des matériaux qui avaient servi pour ce dernier. Le nombre de voyages pour transporter la chaux jusqu'au chantier est impressionnant. Il est d'autant plus extraordinaire que le chemin est long et difficile, car il va en forte montée de Saint Rambert à Luisandre. Il n'était pas carrossable et ce furent des ânes bâtés, guidés par trois valets qui assurèrent les transports. Chaque âne portait deux bennes et 2 845 voyages furent effectués.

Le sable était également en grande quantité. À celui déjà découvert en décembre 1315, on ajouta celui tiré de l'Albarine par trente-cinq hommes pour un total de 127 journées de travail en plus du maître terrassier Étienne Sourd et l'équivalent de 7 100 charges d'âne extraites par un autre maître nommé Porchet. Ce fut au total 320 ânes prêtés gratuitement par les gens de la châellenie de Saint-Rambert qui assurèrent les 7 217 voyages nécessaires

123 Pour la fabrication de la chaux en très grande quantité, selon des moyens tout à fait particuliers, voir A. KERSUZAN, « La fabrication de la chaux et du mortier dans les châteaux de Bresse et de Bugey », dans *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, t. V-VI, C.I.H.A.M., Lyon, 2003, p. 29-35.

124 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 70.

pour amener le sable près du chantier<sup>125</sup>. Cela représente vingt-deux jours et demi de transport effectif. Les ânes fournis par Aaron le juif étaient employés aux transports de l'eau et de la chaux.

Tous ces préparatifs ainsi que les premiers travaux étaient ordonnés et supervisés par Antoine de Clermont, conseiller du comte et receveur général. C'est sur ordre du comte que son familier se trouvait à Luisandre et qu'il devait être obéi en tout. Arthaud de Monfalcon, le châtelain de Saint-Rambert, avait reçu une lettre de Bourg datée du vendredi 8 août 1315, lui enjoignant cela et stipulant, en outre, que dès lors toutes ses dépenses devraient être comptées dans son prochain compte et qu'elles auraient toutes à être attestées par Antoine de Clermont<sup>126</sup>.

Les premiers travaux effectifs des constructions ont pu commencer à l'été 1315. Ils consistèrent à construire, le long du fossé creusé pour barrer l'éperon, un mur de faible épaisseur – deux pieds (62 cm) – sur vingt-huit toises (52,50 m) de longueur, à la mesure du seigneur donc sur 4,70 mètres de hauteur. Il s'agissait d'une première ligne de défense, commandée par les *chaffaux* de la *bâtie*, qui répondait sans doute aux mêmes considérations architecturales que le mur en avant de l'entrée du château de Saint-Germain<sup>127</sup>. À cette époque, il avait aussi pour fonction de protéger le chantier, les loges des ouvriers et les matériaux de construction parce que l'on ne pouvait les déposer à l'intérieur du périmètre de la *bâtie* où l'espace était beaucoup trop restreint. C'est dans cet espace qu'étaient portés le sable et la chaux vers les gâcheurs du mortier qui était monté ensuite aux maçons dans les seaux spécialement achetés à cet effet. En même temps, on démontait le *charmur* sur la façade nord et on creusait dix toises de fondation à sa place. Pour creuser ces fondations, il fallut détruire un petit bâtiment et déplacer une bricole qui se trouvait là. Ce qui prouve bien que la nouvelle fortification ne reprenait pas strictement l'emplacement de l'ancienne. Mais par erreur ou changement d'avis, le mur qui commençait juste à sortir des fondations fut détruit. Peut-être était-il trop éloigné du bord du ravin? En tout cas, ce repentir ne vient pas de l'arrivée d'Antoine de Clermont et d'un désaveu du châtelain de Saint-Rambert puisque le conseiller supervisait et commandait le chantier depuis son ouverture. Il semble plus probable que le Dauphin ait protesté contre la reprise des constructions alors que la trêve n'était pas terminée. Il a sans doute exigé la destruction de ce qui était illégalement réalisé.

Les murailles ouest et sud de la nouvelle *bâtie* se sont logiquement élevées au bord du fossé, en avant des palissades et des *chaffaux*. Les façades

125 Nous pouvons être impressionnés par ces chiffres, mais ils ne sont rien eu égard à la modestie de la *bâtie* de Luisandre par rapport à la puissance et à la taille des grands châteaux dont le célèbre château de Coucy, dans l'Aisne.

126 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », cit., p. 67, 68.

127 A.D.C.O. B 9581 (1), peau 1, compte du péage de Saint-Germain, 1321-1322.

est et nord – les plus exposées – ont été construites en retrait ainsi qu'en témoignent les deux esplanades qui les séparent du fossé. Celle du nord se dressait à 8 mètres environ de celui-ci et celle de l'est à 5,70 mètres. La courtine ouest était longue de 25,50 mètres, celle de l'est de 23,50 mètres, celle du sud de 22,50 mètres et celle du nord de 19 mètres environ. Il s'agissait donc d'une toute petite fortification, plus modeste que celle des Allymes dont les murs ont une longueur d'environ 31 mètres et une épaisseur de 2 mètres, plus petite aussi que Gironville dont la plateforme artificielle mesurait 35 mètres par côté.

La nouvelle *bâtie* de Luisandre avait donc la forme d'un quadrilatère légèrement irrégulier dont la déformation venait sans doute du socle rocheux sur lequel elle s'appuyait. Un total de quarante-huit toises (90,25 m) de fondation fut creusé pour les courtines de la *bâtie*. À quelques dizaines de centimètres près, ce nombre correspond aux mesures effectuées *in situ* sur la longueur des courtines. Cent vingt toises de murailles (225,60 m), d'une épaisseur de quatre pieds (1,25 m) y furent élevées. Cette épaisseur est exactement celle que j'ai relevée sur la courtine orientale. Que le nombre de toises de maçonnerie corresponde à deux fois et demie la longueur des fondations pourrait signifier que l'on a superposé d'autant la hauteur de chaque toise linéaire. Comme la toise utilisée était celle « du seigneur » dont la hauteur était normalisée – depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par Amédée V<sup>128</sup> à deux toises et demie soit 4,70 mètres – on pourrait en conclure que les courtines de Luisandre s'élevaient à une hauteur d'environ 11,50 mètres depuis le fond des fondations, soit plus ou moins 10,80 mètres hors du sol, ce qui est la hauteur atteinte par la plupart des courtines encore en élévation dans les châteaux environnants comme aux Allymes (avant la surélévation du XIX<sup>e</sup> siècle), à Saint-André-en-Revermont ou à Pont-d'Ain<sup>129</sup>.

Les échelles fabriquées avant la trêve pour y accéder nous semblent alors trop courtes. Nous avons vu qu'elles mesuraient environ 9,50 mètres, mais leur hauteur utile était inférieure puisqu'il faut tenir compte de l'écartement nécessaire de leur pied depuis le mur pour pouvoir les appuyer contre celui-ci. Au mieux, on peut penser qu'elles permettaient d'atteindre une hauteur de 8,80 mètres. Le chemin de ronde sur les courtines était donc à cette hauteur et le parapet dont les comptes ne mentionnent pas la

128 A. KERSUZAN, «La mesure standardisée des toises de construction dans les châteaux forts du comté de Savoie fin XIII<sup>e</sup> - fin XV<sup>e</sup> siècle», *cit.*; A. KERSUZAN, «L'organisation technique et financière des chantiers dans la construction des châteaux forts savoyards dans l'ancienne Manche des Coligny» *Études savoisiennes*, 9/10, Chambéry, 2000-2001, p. 169-175.

129 Ch. DELOMIER et A. KERSUZAN, «L'aula de Pont-d'Ain», *Brou, un monument européen à l'aube de la Renaissance, Actes du colloque international de Brou. octobre 2006, Bourg-en-Bresse*, oct. 2006, Éditions du Patrimoine « Idées et débats », 2009, p. 27-42.

construction spécifique, devaient être inclus dans les toises comptées pour les courtines et pouvait alors avoir deux mètres de haut. Toutes ces mesures ne sont pas d'une extrême précision, mais correspondent finalement assez bien entre elles pour que cette hypothèse ne soit pas complètement vaine.

Le rocher sur lequel se dressait la *bâtie* de Luisandre n'était pas une table, mais un cône très évasé et asymétrique dont le sommet était occupé par la tour. L'ensemble architectural s'étendait sur des niveaux inférieurs et différents, celui de l'est étant le plus élevé. Sans doute, l'étroitesse de la fortification n'engendrait pas des différences de niveaux extraordinaires, mais si l'on considère que les quatre courtines étaient toutes de la même hauteur – ce que confirme les échelles fabriquées pour y monter – le sommet des murailles nord et sud n'était pas horizontal, mais en pente. Ce n'est évidemment pas par les vestiges des courtines que l'on peut confirmer cette hypothèse, mais par le fait que le sol de la cour, quoique surélevé par les écroulements, les dépôts de feuillages et de branches depuis des siècles, reste en dessous – au moins deux mètres – de l'esplanade rocheuse qui borde la courtine orientale à l'extérieur. Cette muraille est assez bien conservée sur toute sa longueur et sur une hauteur d'environ 4 mètres du côté externe.

Ces murailles furent élevées au moyen d'échafaudages reposant sur des poutres enfoncées dans des trous de boulins traversants, c'est-à-dire que les poutres étaient assez longues pour déborder le mur de chaque côté. Ainsi, les maçons œuvrèrent de part et d'autre de la muraille ce qui permettait de la construire plus rapidement. On peut encore voir deux rangées de ces trous sur la courtine orientale de la *bâtie*. Leur section rectangulaire est de quinze centimètres à la base et treize en hauteur. Ils sont éloignés de 2,60 mètres de bord à bord<sup>130</sup> et les lignes de trous sont distantes l'une de l'autre de 1,20 mètre. Les maçonneries de ces murailles, comme celles de la tour, ont été réalisées avec un petit appareillage de pierres irrégulières grossièrement retaillées en façade et liées avec du mortier qui semble assez pauvre en chaux eu égard à sa friabilité. Les murs ont certainement été enduits des deux côtés à l'instar de tous les châteaux et fortifications de la région<sup>131</sup>, mais les comptes ne le mentionnent pas. C'est, peut-être, parce que ce travail était inclus dans celui de la construction ou que le clerc chargé de recopier le compte n'en a pas donné la précision. À cette époque, les comptes de châtelainies sont plus précis qu'auparavant, mais ils n'atteignent pas encore le degré de détails qu'ils auront à partir d'Aymon (1329-1343) puis d'Amédée VI (1343-1383). Le

130 Cette distance est assez en dehors des normes utilisées généralement, J. TARDIEU & N. REVEYRON, *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, cit., p. 60.

131 A.D.C.O., B 9941 (12), compte de la châtelainie de Saint-Trivier, 1292-1293; *Ibid.*, B 9026, compte de la châtelainie de Pont-d'Ain, 1340-1342; *ibid.*, B 9027, 1342-1346; cf. aussi P. CATTIN, « Le pont et le château de Pont-d'Ain... », cit., 1306-1307, 1310-1311, 1317, t. 1, cit., p. 53, 75, 102; P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », cit., p. 36.

parapet du chemin de ronde était percé d'ouvertures en forme de fenêtres faisant office de créneaux. Leur nombre n'est pas indiqué par les comptes, mais on peut imaginer qu'elles étaient peu nombreuses et espacées de plusieurs mètres l'une de l'autre comme on peut le constater dans toutes les fortifications des environs<sup>132</sup>.

La tour qui n'est appelée ni grande ni maîtresse parce qu'elle est unique et qu'il n'y a, de ce fait, pas besoin de la différencier avec d'autres, se situait à l'angle des courtines orientale et septentrionale, selon un plan légèrement barlong (8 m par 9 m). Elle était très en saillie sur les courtines, 8 mètres pour la courtine nord, mais dans le prolongement de la



Traces du système de fosse et de pont-levis sur la tour de Saint-Denis-en-Bugey

muraille construite en avant de la porte, et 2,30 mètres pour celle à l'est. Cela permettait de battre le flanc de celles-ci et d'en assurer une défense efficace. Pour sa construction on a aussi utilisé la mesure standardisée de la toise dite « du seigneur ». Quatre-vingt-onze toises de cinq pieds d'épaisseur (1,55 m) furent construites, ce qui représente environ 171 mètres. Pourtant le périmètre de cette tour n'est que de 34 mètres, soit dix-huit toises. Cinq hauteurs normalisées ont donc été superposées, ce qui amène le sommet des maçonneries à douze toises et demie (23,50 m). Cela correspond exactement à la hauteur des murailles de la grande tour carrée des Allymes. Les murs sont sensiblement de la même longueur qu'aux Allymes où ils mesurent environ 9 mètres hors tout. En revanche, ils sont moins puissants puisque l'épaisseur des murailles de la *bâtie* dauphinoise varie entre 2,15 et 2,30 mètres. À l'intérieur, les murs de Luisandre avaient une longueur respective de 6,45 et 7,45 mètres,

132 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...*, cit., p. 223-224.



Détail des traces du système de fosse et de pont-levis sur la tour de Saint-Denis-en-Bugey

ce qui déterminait une surface de 48 mètres carrés. L'intérieur de cette tour était légèrement plus spacieux que celui des Allymes dont les murs mesuraient 6,75 mètres chacun.

La tour de Luisandre contenait trois étages sur planchers dont les poutres reposaient sur des corbeaux de pierre puisqu'elles furent installées alors que la tour était déjà construite sur soixante-trois toises, ce qui correspond à une hauteur de 16,50 mètres. Ces poutres ne pouvaient donc pas s'enfoncer dans des trous de boulins et comme l'épaisseur des murs est constante, elles ne s'appuyaient pas non plus sur des retraits de maçonnerie. Chacun de ces étages était équipé d'une fenêtre avec volets. Il

est bien difficile de définir ces ouvertures et de les situer dans la tour, car le mot *fenestra* désigne, dans les comptes savoyards, aussi bien une fenêtre au sens où nous l'entendons de nos jours, qu'un créneau ouvert dans un parapet<sup>133</sup>, comme ceux réalisés au XIX<sup>e</sup> siècle sur les courtines des Allymes, ou qu'une archère. La présence de volets ne donne pas plus de renseignements puisque les archères pouvaient fort bien en être équipées dans l'embrasement intérieur, ainsi qu'en témoignent les comptes de la châteltenie de Jasseron pour la grande tour<sup>134</sup> où il est parfaitement visible qu'elles étaient les seules ouvertures à chacun des étages. L'un des niveaux de la tour possédait une latrine équipée d'une porte avec serrure, mais les comptes ne précisent pas

133 A.D.C.O., B 6687, peau 5, compte de la châteltenie d'Ambronay, 1317-1319; *ibid.*, B 10146 (1), peau 4, compte de la châteltenie de Treffort, 1289-1293; *Ibid.*, B 10151 (5), peau 2, 1310-1311: cf aussi P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 86, 99, 123; P. CATTIN, « Billiat... », 1367-1368, *cit.*, p. 311.

134 A.D.C.O., B 8057 (3), peau 3, Compte de la châteltenie de Jasseron, 1337-1338.

lequel. Cette latrine était peut-être le seul élément de confort dans la tour, car il n'est jamais question de cheminée, ni de poêle pour chauffer les salles. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car la tour avait une fonction purement militaire et cette latrine était là pour les guetteurs et les hommes d'armes venus en renfort de la garnison, tout comme aux Allymes où les cheminées de la tour sont datées, au plus tôt, du XV<sup>e</sup> siècle<sup>135</sup>. Les circulations d'un étage à l'autre se faisaient par des échelles, au travers d'une trappe. On entrait dans la tour par une porte cintrée ouverte au premier étage au moyen d'une échelle. Cette porte se situait dans le mur sud de la tour, dans l'angle formé avec la courtine. Une autre porte, au deuxième étage donnait sur la courtine nord. Elle était équipée d'un pont-levis qui s'abaissait sur un chemin de ronde. Ce qui signifie que la courtine qui se liait à la tour n'avait, à cet endroit, où se trouvait aussi la porte d'entrée de la *bâtie* que son parement extérieur pour épaisseur, laissant un vide dont on ne connaît pas l'importance entre la tour et le chemin de ronde. C'est un système largement répandu dont on a plusieurs exemples dans la région comme aux Allymes<sup>136</sup>, à Saint-Germain<sup>137</sup>, Saint-Denis-en-Bugey, Treffort<sup>138</sup>, Lompnes<sup>139</sup> et plus loin Fallavier. L'incertitude de la forme et de la situation des fenêtres à chacun des étages, nous fait penser que l'essentiel de la défense de la tour s'effectuait depuis le dernier étage.

La porte d'entrée dans la *bâtie* s'ouvrait dans la courtine nord près de l'angle avec la tour. Elle était sans doute étroite et ne permettait que le passage des hommes et des animaux bâtés. Cette disposition tenait compte des capacités de défense de la *bâtie* et des moyens d'accès vers celle-ci puisqu'aucune charrette ne pouvait monter à Luisandre. En avant de la porte, une plateforme large de 8 mètres environ, courant tout le long de la courtine nord, avait été réservée. Elle fut rapidement bordée par un mur – remplaçant l'ancienne palissade – élevé depuis la tour jusqu'au niveau de l'angle nord-ouest de l'enceinte auquel il se rattachait par un autre mur. Le tout mesurant vingt-huit toises sur deux pieds et demi d'épaisseur<sup>140</sup>. J'ai relevé pour ce mur et son raccordement un total d'environ 27 mètres, soit quatorze toises et demie, ce qui correspond quasiment à la moitié des toises données par les comptes. Les toises normalisées avaient donc été superposées deux fois et en appliquant leur valeur officielle, on obtient une hauteur de 9,40 mètres,

135 A. BON, « Le château des Allymes, description archéologique », *cit.*, p. 13.

136 J.-M. POISSON, « Les Allymes à Ambérieu-en-Bugey », *Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes, Cahiers René de Lucinge*, n° 6, p. 33.

137 A.D.C.O., B 9596 (1), peau 3, compte de la châtellenie de Saint-Germain, 1343-1344.

138 A.D.C.O. B 10152, peau 7, compte de la châtellenie de Treffort, 1314-1316.

139 F. BEAUME, P. CATTIN, J. DUPASQUIER, « Les comptes de la châtellenie de Lompnes... », *cit.*, p. 26.

140 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 73.



La courtine, l'esplanade et le fossé oriental

parapet inclus. La courtine nord dominait donc d'un peu plus d'un mètre le mur protégeant l'entrée.

Ce mur extérieur était évidemment percé d'une porte donnant sur le fossé, mais on ne sait pas où elle se situait. Elle pouvait être dans l'axe de la porte, comme aux Allymes ou à Saint-Germain, ou en décalage pour créer une entrée en chicane plus difficile à forcer. Il est certain qu'il n'existait pas de pont-levis avant 1320 et que les passages par-dessus les fossés se faisaient au moyen de fortes planches que l'on retirait en fin de journée ou en période de tension. L'ordonnance de cette entrée, organisée avec un sas, est encore parfaitement visible grâce aux vestiges assez importants des maçonneries que l'on repère bien malgré la densité des arbustes qui les entourent. Il apparaît que le système d'accès dans la *bâtie* ressemble beaucoup à celui des Allymes<sup>141</sup> tel que l'on a pu le restituer, ainsi que celui de Chavagneux<sup>142</sup>.

Comme nous venons de le voir, une partie des murailles avait été construite en arrière des palissades et des *chaffaux* qui étaient encore en place quand les murs arrivèrent à leur sommet. Ainsi le chantier n'était pas complètement ouvert et l'ancienne enceinte offrait un moyen de défense pendant les travaux. C'est pour cette raison, qu'outre l'espace fortifié devant la porte, une plate-forme large de 5,70 mètres séparait la courtine orientale

---

141 A. BON, « Quatre campagnes de fouilles au château des Allymes », *cit.*, p. 8 ; B. MANDY, « La barbacane des Allymes », *Cahiers René de Lucinge*, n° 19, Ambérieu, 1975, p. 4.

142 J. DUCOTÉ, « Le château de Chavagneux à Genouilleux » *Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes*, *cit.*, p. 27-28.

du bord du fossé. C'est dans cet espace où l'on avait chargé le maître terrassier Brisebarre d'étendre de la terre pour créer un sol stable et plat que se dressaient les engins d'artillerie. Ce même type d'esplanade pour l'artillerie se retrouve à la *bâtie* de Montcurtil au nord d'Hauteville-Lompnes<sup>143</sup>. À Luisandre, la palissade de la première *bâtie* se trouvait au bord de l'esplanade. Elle fut démontée et remplacée par une autre moins élevée.

Il existait également une poterne, mais les comptes n'en font état que deux fois et ne donnent jamais son emplacement. Pour ma part, je pense qu'elle devait desservir l'esplanade sur laquelle se trouvaient les engins. Si cette hypothèse est exacte, la poterne s'ouvrait dans la muraille orientale, au pied de la tour, car c'est le seul endroit où, à cause du cône d'éboulis de la tour, la maçonnerie de cette courtine n'est pas visible. Ailleurs elle est bien conservée et ne porte aucune trace d'ouverture. Quoiqu'il en soit, et bien que passablement détruites, les murailles ont toutes gardé une hauteur suffisante pour que des fouilles archéologiques retrouvent ces portes et en restituent l'emplacement exact.

Quand les murailles atteignirent la hauteur qu'il avait été prévu de leur donner, on démonta les quatre *chaffaux* dont on entassa les matériaux à l'intérieur de la *bâtie* pour y construire, avec eux, une bâtisse<sup>144</sup> destinée à la résidence des deux chevaliers gardiens de la *bâtie*, à la cuisine, au stockage des armes et des munitions. Cette habitation, comme disent les comptes, s'appuyait contre une muraille, mais sans fouilles archéologiques nous ne pouvons savoir laquelle, car, mis à part le salaire des maîtres charpentiers qui l'ont construite, il n'est rien indiqué de sa taille, de sa situation ni de ses ouvertures qui ne pouvaient donner que sur la cour.

En mars 1317, la plus grosse partie des constructions était terminée et l'on put faire nettoyer le chantier. Les palissades furent démontées, les pierres restantes dans le fossé ou à proximité des courtines furent enlevées, les amas de terre évacués et le terrain aplani<sup>145</sup>. Il restait alors à réaliser les vingt-huit toises qui manquaient au-dessus du troisième étage de la tour et à y installer la charpente et la couverture. Il fallut encore 1 179 journées d'ânes pour apporter le sable qui était pris sur les rives de l'Albarine et 500 autres depuis la carrière découverte au Barrio-sur-Gratoux (lieu-dit au-dessus de l'abbaye de Saint-Rambert). Pour terminer ce travail, 2 201 ânées de chaux furent également nécessaires. Les ânes empruntés aux habitants de la châtellenie de Saint-Rambert avaient été rendus à leurs propriétaires et ceux qui firent ces transports leur avaient été loués.

143 Voir le plan de cette *bâtie* établi par P. BLANC, dans F. BEAUME, P. CATTIN, J. DUPASQUIER, « Les comptes de la châtellenie de Lompnes... », *cit.*, p. 101.

144 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 75.

145 *Ibid.*, p. 76.

La section des pièces de la charpente était assez importante, au point qu'entre les poutres, un maçon suréleva les murs avec des pierres de taille pour fermer la plate-forme sommitale. Ces pièces étaient très grosses parce qu'elles avaient à supporter le poids de la couverture en lauzes<sup>146</sup>, seul matériau capable de résister longtemps aux difficiles conditions climatiques que connaissait Luisandre. Le parapet qui ceinturait la plate-forme et soutenait la charpente fut percé de huit fenêtres, deux sur chaque façade. Sans le témoignage précis des comptes savoyards, on aurait pu croire que les murs étant, à peu de chose près, de la même longueur que ceux des Allymes, il y aurait eu – comme dans cette *bâtie* – trois ouvertures par façade au sommet de la tour quadrangulaire. Quelques années plus tard, ces fenêtres furent fermées par d'épais mantelets de bois pivotant horizontalement sur une crapaudine fixée dans l'encadrement supérieur des fenêtres<sup>147</sup>. Quand la tour sembla terminée, on couvrit de terre le sol des trois étages, comme cela se faisait dans tous les châteaux savoyards et dauphinois.

À la fin de ces travaux, en 1318, deux nouveaux engins d'artillerie furent construits. Ils étaient protégés des intempéries par des javelles de paille. Ainsi défendue, la *bâtie* pouvait théoriquement protéger les gens qui accepteraient de venir vivre à proximité, valorisant ainsi la position militaire, économique et politique du comte de Savoie. Pour ce faire, on coupa et on débita cinq cents gros pieux d'une longueur de deux toises et demie (4,70 m) dont on fit une palissade pour fermer l'esplanade devant la *bâtie* et créer ainsi un espace protégé pour les maisons d'un bourg dont la fondation officielle est datée au quatrième dimanche du carême (*letere Jherusalem*) donc en mars, par une lettre du comte dans laquelle il ordonnait de donner cent sous à chacun des chefs de famille qui viendrait s'installer dans ce bourg. Mais il fallait que ces bourgeois jurent d'y construire leur maison et fournissent des garanties sérieuses. En échange de quoi, Arthaud de Montfaucon, qui était alors le châtelain de Saint-Rambert et d'Ambronay, leur verserait la moitié de la somme promise, l'autre paiement devant se faire quand ce dernier le jugerait bon, c'est-à-dire quand les maisons seraient effectivement construites<sup>148</sup>. Vingt-huit chefs de famille vinrent s'installer et reçurent soixante sous, ce qui est un peu plus de la moitié de la somme impartie<sup>149</sup>. Deux d'entre eux ne reçurent respectivement que vingt et trente-deux sous. Peut-être parce qu'ils n'avaient pas donné toutes les garanties nécessaires en étant d'origine dauphinoise, qu'ils étaient célibataires ou sans enfant. La châtelainie n'eut pas vraiment à payer la totalité de ces sommes parce qu'elles avaient été avancées

146 *Ibid.*, p. 81.

147 *Ibid.*, p. 86.

148 A.S.T., inv. 16, rouleau 6, peau 19, compte des receveurs généraux, 1317-1318.

149 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 82-83.

par Antoine de Clermont, le receveur général du comté<sup>150</sup>. L'année suivante, le châtelain paya le solde, mais il n'y avait plus que vingt-six récipiendaires qui n'étaient d'ailleurs pas tous ceux qui avaient reçu le premier versement. Parmi eux, Humbert de Nantua perçut dix livres parce qu'il était noble. Il avait reçu la même somme que les autres un an auparavant et avait sans doute fait une réclamation auprès du comte puisque c'est d'après une lettre d'Antoine de Clermont que le châtelain lui versa cette somme, amputée des soixante sous déjà donnés<sup>151</sup>. Aux Allymes, un bourg est fondé à la même époque et peut-être peuplé de semblable façon. Le versement d'une somme d'argent pour peupler ces bourgs était un moyen d'attirer des familles, car les capacités d'attraction des *bâties* n'étaient pas très fortes, surtout à Luisandre. L'environnement était dangereux et il n'y avait guère d'assurance de paix à venir. Il n'y avait pas non plus d'équipements communs, chapelle et marché.

L'origine et les modes d'installation de ces familles sont difficiles à déterminer, cependant on peut penser que certaines d'entre elles avaient perdu tous leurs biens dans le saccage de leur maison ou du bourg dans lequel elles résidaient auparavant. Nous avons évidemment de la peine à nous représenter l'aspect psychologique de ces gens, mais la prime offerte par le comte était sans doute un moyen de repartir dans la vie. Ils apportaient avec eux ce qu'ils avaient pu sauver et récupérer de leur maison et qui était transportable, comme par exemple les huisseries, des pièces de bois, des outils. Dans d'autres pays, la ville d'accueil aidait les nouveaux venus par la fourniture gratuite de matériaux et de main-d'œuvre, tel est le cas en Italie centrale au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>152</sup>. L'aide pécuniaire accordée par le comte de Savoie semble correspondre aux facilités matérielles et techniques offertes par les communes de la région des Marches en Italie aux nouveaux arrivants. Les causes du transfert des villageois y sont d'ailleurs les mêmes et proviennent de la destruction ou de l'incendie du *castrum* d'origine<sup>153</sup>.

À l'instar des deux *bâties*, nous sommes mieux renseignés sur les modalités historiques de la création du bourg de Luisandre que sur celui des Allymes où, en revanche, les sources archéologiques sont nettement plus importantes.

À Luisandre, rien sur le terrain ne permet de situer l'emplacement exact du bourg ni son emprise au sol. Au mieux, on peut proposer qu'il pouvait se situer dans la partie la moins abrupte du terrain qui borde la *bâtie* au nord-est,

150 A.S.T., inv. 16, rouleau 6, peau 12, compte des receveurs généraux, 1317-1318.

151 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 86-87.

152 J.-C. MAIRE-VIGUEUR, « Guerres, conquêtes du contado et transformation de l'habitat en Italie centrale au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque organisé par La Casa Velazquez et l'École Française de Rome, Madrid, 1985, Castrum* 3, 1988, p. 273.

153 *Ibid.*

mais vingt-huit maisons – ou environ – ne couvrent pas une immense surface et n'auraient pas rempli tout l'espace disponible en avant de la fortification. Il se pourrait aussi que ces maisons aient été disséminées sur le terrain, chacune ayant une petite dépendance pour les bêtes et un jardin, car l'activité économique des habitants ne pouvait guère être autre qu'agricole.

En revanche, le bourg des Allymes est plus précisément défini quant à sa position et son organisation spatiale. Les sondages effectués en 1965 par A. Bon ont mis à jour la clôture périphérique du bourg contiguë à la *bâtie* dauphinoise<sup>154</sup>. Il était protégé du côté de Luisandre par un long et haut mur – assez bien conservé – s'étirant sur 90 mètres environ depuis la courtine nord de la *bâtie* jusqu'à une petite tour circulaire remplie de terre dans ses parties basses<sup>155</sup>. Le reste de l'enceinte n'est plus, de nos jours, que le socle d'un mur épais de 0,90 à 0,95 mètres qui ne s'élevait peut-être pas très haut et ne servait que de solin à une palissade. Deux portes ont été repérées, l'une au nord, près de la petite tour, l'autre à cinq mètres environ du raccordement du muret avec l'angle nord-ouest de la *bâtie*<sup>156</sup>. En 1321 ou 1322, une poterne fut ouverte dans la courtine nord de la *bâtie* pour faire communiquer le bourg à la cour de cette dernière<sup>157</sup>. Une partie des maisons était accolée



*Charmur* barrant le fossé oriental

154 «Fouilles exécutées en 1965 au château des Allymes», *cit.*, p. 12-16.

155 Allymes, 1995 : Catalogue de l'exposition : *Construire un château au Moyen Âge et le restaurer aujourd'hui*, Ambérieu (Ain) 1995.

156 A. BON, «Fouilles exécutées en 1965 au château des Allymes», *cit.*, p. 14.

157 P. CATTIN, «Les comptes de la châtellenie des Allymes à l'époque dauphinoise», *cit.*, p. 14.

au grand mur comme le montrent les séries de trous réguliers dans lesquels s'encastraient les poutres des toitures.

Durant l'année 1319, il n'est jamais question de Luisandre dans les comptes de Saint-Rambert. Ce n'était pas que des améliorations de la défense aient été inutiles, mais les moyens financiers allaient aux travaux de fortification d'Ambronay<sup>158</sup>. Dès l'année suivante, alors que se dessinait la grande offensive savoyarde dans la région, on retrouve une rubrique spécifique à Luisandre dans la comptabilité châtelaine de Saint-Rambert. Les travaux mentionnés concernaient principalement des perfectionnements de la défense. Les courtines ne pouvaient avoir de hourds à leur sommet parce qu'aucun trou de boulin ni corbeau n'avait été prévu à cet effet et le chemin de ronde était, comme aux Allymes, sans couverture. Pour assurer une meilleure défense du pied des courtines que la tour ne flanquait pas, c'est-à-dire celle au sud « du côté de Saint-Rambert » et celle à l'ouest « du côté de la *bâtie* du Dauphin » (les Allymes) deux échiffes furent construites sur chacune d'elle. Celles à l'ouest étaient appelées *muettes* parce qu'elles n'étaient pas équipées d'une trompe pour sonner l'alarme comme l'étaient celles qui, dans les autres fortifications, étaient construites du côté de l'ennemi et que l'on nommait *baette* (*baeta*), c'est-à-dire trompette<sup>159</sup>.



Crapaudine de pierre à l'entrée du château des Allymes

158 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p.90-91 ; A.S.T., inv. 16, rouleau 7, peau 9, compte des receveurs généraux, 1319.

159 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey... cit.*, p.47, 150, 270.

Les fossés furent curés et réparés sur trois côtés. À l'est « du côté de Châtillon (de-Cornelle) », au sud « du côté de Saint-Rambert » et à l'ouest « du côté de la *bâtie* du Dauphin ». Ces réparations consistèrent à retirer la terre et les pierres qui étaient tombées des escarpes ainsi que tous les détritiques que l'on avait coutume de jeter dans les fossés. Du côté occidental, le fossé manquait de profondeur dès son origine. Sans doute à cause du socle rocheux qui était apparu très vite sous la terre et parce que la pente du terrain offrait déjà une assez grande difficulté d'approche. Ces considérations étaient alors toujours valables, mais pour améliorer tout de même la défense de cette façade ainsi que celle au sud, on dressa des *charmurs*<sup>160</sup> sur les *dos d'âne*. Les comptes ne les décrivent pas, cependant on peut voir *in situ* que ces *charmurs* – dont la base maçonnée est encore bien nette de nos jours – étaient respectivement reliés aux courtines de la *bâtie* par un mur construit en travers des fossés. Deux autres *charmurs* fermaient le fond du fossé à l'est.

La porte d'entrée dans la *bâtie* fut équipée d'un pont-levis. Comme aux Allymes, ce pont mobile s'abattait sur un massif de maçonnerie qui fut construit en avant de la porte. Des fouilles permettraient de retrouver l'ordonnance exacte de cette entrée et nous montrer peut-être les crapaudines en pierre dans lesquelles tournait l'axe du pont, tel qu'il en existe encore une à l'entrée des Allymes ou au château de Beuretour, près de Belley. Ce pont-



Crapaudine de pierre vue de dessus

160 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 95.

levis n'avait qu'une chaîne – puisque la porte n'était que piétonne – qui était tirée au travers de l'imposte de la porte par une grosse corde. Il apparaît que le système d'accès dans la *bâtie* ressemble beaucoup à celui des Allymes, c'est-à-dire qu'une sorte d'esplanade maçonnée, dominée par la saillie de la tour d'un côté et protégée par un mur sur les autres, précédait la porte elle-même et que c'est au bord extérieur de cette place que se trouvait le pont-levis.

Les défenses furent complétées par la fabrication d'une bricole dont on ne nous dit pas où elle fut installée. À cette époque, les renforts en hommes d'armes étaient moins importants que les années précédentes, mais il y avait tout de même huit à neuf clients en plus de la garnison normale<sup>161</sup>. Pour améliorer le confort dans la *bâtie*, mais aussi pour qu'elle puisse tenir dans le cas où elle aurait à subir un siège, on changea la vieille cuve placée dans le trou à l'intérieur de la cour parce que sans doute elle fuyait. Dans cette cour, on construisit aussi un four dont rien ne permet d'affirmer que son usage était réservé aux gens de la *bâtie* ni s'il était aussi le four banal du bourg.

En 1321, alors que se précisait la grande offensive savoyarde contre Ambérieu et Saint-Germain<sup>162</sup>, il fut promis à Griset de Gratoux, qui faisait partie des premiers habitants à s'être installés dans le bourg de Luisandre, de lui donner cent sous s'il parvenait à mettre le feu au bourg des Allymes. Ce qu'il fit, tuant ainsi de nombreuses personnes et leurs bêtes<sup>163</sup>. Pour se garder de la réaction, cinq clients supplémentaires vinrent renforcer la garnison de la *bâtie*, en plus des deux femmes et de deux chiens qui y montaient la garde<sup>164</sup>. Leur présence dura ici plus d'un an donc bien au-delà de la prise de Saint-Germain et des réactions qu'elle put entraîner.

161 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 97.

162 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey... cit.*, p. 56-62.

163 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 99.

164 La présence de chiens de garde dans les châteaux et les bâties était générale. Ils restaient attachés près des portes durant la journée et étaient lâchés dans les cours ou les fossés pendant la nuit, cf. A.D.C.O., B 7570, peau 3, compte de la châtellenie de Châtillon-sur-Chalaronne, 1333-1335 ; *ibid.*, B 9583 (3), peau 6, compte du péage de Saint-Germain, 1326-1328 ; *ibid.*, B 6726, peau 2, compte de la châtellenie d'Arbent, 1422-1423 ; P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 100, 105.

## DE LA BÂTIE AU CHÂTEAU

À partir du 7 octobre 1321, les travaux et les salaires de la garnison de Luisandre ne sont plus mentionnés dans les comptes de Saint-Rambert ni dans ceux de Saint-Germain ou d'Ambronnay. Il apparaît alors que la *bâtie* de Luisandre, son bourg et le territoire qu'elle pouvait contrôler étaient devenus une châtelainie à part entière avec un châtelain spécifique qui en rendait les comptes. Malheureusement ces derniers sont perdus et c'est par ceux des châtelainies environnantes que nous sommes informés de l'évolution administrative de Luisandre. Si la rédaction des comptes présentaient parfois quelques imprécisions, les clercs respectaient strictement la dénomination des différents officiers du prince et en aucun cas, il n'y avait aucune approximation sur le mot châtelain. Ils se servaient du terme vice-châtelain ou capitaine chaque fois qu'il en était question et ne les intervertissaient jamais avec celui de châtelain. À l'occasion d'aides matérielles et financières réalisées envers Luisandre par les châtelainies voisines, ce sont toujours, à partir de cette date, les mots châtelain et château qui en désignent les bénéficiaires « en plus de la garnison habituelle tenue par le châtelain de Luisandre »<sup>165</sup>. Il y avait donc bien un châtelain à Luisandre à la fin de l'année 1321 et la petite fortification était considérée désormais comme un château.

Il peut sembler étonnant que cette circonscription territoriale si exposée et somme toute peu fortunée devienne autonome et ne soit pas unie à une des châtelainies voisines comme Saint-Rambert ou Ambronnay<sup>166</sup>. C'est certainement parce que ces deux châtelainies n'étaient tenues que pour moitié par le comte de Savoie et qu'il lui était impossible, juridiquement, d'en modifier l'emprise territoriale et banale ni d'y adjoindre des revenus, des dépenses et une administration annexe. Saint-Germain aurait pu intégrer Luisandre dans son mandement, mais cela aurait été un poids financier et administratif qu'il était impossible de gérer eu égard aux travaux de réparation qu'il fallait effectuer à la suite du siège, au renforcement de la défense parce que le Dauphin menaçait la région et voulait reprendre le château et à la mise en place de l'administration savoyarde dans une contrée manifestement pro dauphinoise.

---

165 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 145.

166 C'est-à-dire qu'une seule et unique gestion est réalisée pour plusieurs châtelainies, sans différenciation dans les comptes de l'origine des recettes et ni des dépenses d'une châtelainie à l'autre. Châtillon-sur-Chalaronne est ainsi unie à celle de Bourg-en-Bresse jusqu'en 1282, Saint-Étienne-du-Bois à Treffort, Ceyzériat à Jasseron, Dorches à Billiat, Montagnat et Revonnas à Saint-André-en-Revermont, Beauregard à Saint-Trivier-de-Courtes, cf. A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...*, *cit.*, p. 116.

De la même façon, la *bâtie* dauphinoise des Allymes était devenue le centre d'une châtelainie dès le 22 août 1318, au moins. Elle fut également appelée château à partir de cette date. Sept comptes sont conservés jusqu'en 1335, mais à l'instar des autres comptes dauphinois, ils sont très courts et leurs articles y sont très succincts<sup>167</sup>. Nous restons dans l'ignorance des causes qui ont présidé à ce changement de statut, car le contexte politique et militaire de cette époque n'était pas celui d'après 1321. Cependant, cette date correspond à la fondation du bourg et à une sorte d'indépendance des Allymes vis-à-vis du château de Saint-Germain dont les Allymes dépendait jusqu'alors.

L'élévation de Luisandre au rang de châtelainie en 1321 est la conséquence de la prise d'Ambérieu et du château de Saint-Germain durant l'été de cette même année. L'importance stratégique de la *bâtie* n'était pas réduite à rien, car il existait toujours les menaces genevoises du château de Varey, mais elle était, tout de même, devenue beaucoup moins importante. Désormais, les voyageurs et les marchands ne passaient plus par la montagne, mais par la vallée de l'Albarine contrôlée par Saint-Germain et son péage. La route était plus courte et moins accidentée. La puissance de Saint-Germain protégeait toute la région et le château des Allymes dont l'ensemble du mandement était passé au comte de Savoie n'était plus vraiment une menace. Il se trouvait désormais complètement isolé et sans ressources propres<sup>168</sup> et le Dauphin ne pouvait que difficilement en assurer l'entretien. Pour autant, les escarmouches ne manquaient pas telle celle qui, en mai 1322, permit aux Savoyards de prendre près de Luisandre, Girard de Boeys et Guillard de Montferrand, deux nobles dauphinois puis, sur ordre du comte de Savoie, de les emmener captifs à Jasseron<sup>169</sup>. On ne sait pas si les tractations pour le montant de leur rançon ont duré longtemps ou s'ils n'avaient pas, ainsi que le Dauphin, les moyens de la payer, toujours est-il qu'ils restèrent prisonniers à Jasseron, enchaînés la nuit à une grosse poutre dans la salle basse de la grande tour, jusqu'au 15 juin 1325, jour où enfin le noble dauphinois Guillemet Meyrini de Septème vint payer celle-ci et récupéra les deux hommes<sup>170</sup>.

Le châtelain de Luisandre a donc dirigé son mandement comme il devait le faire et rendu les résultats de sa gestion quand le comte ou son

167 P. CATTIN, « Les comptes de la châtelainie des Allymes à l'époque dauphinoise », *cit.*, p. 12-22.

168 Les recettes en céréales, en volailles, en droits de mutation et autres que le châtelain des Allymes percevait sur les habitants du territoire contrôlé par le château disparaissent des comptes dès l'exercice commençant le 3 septembre 1321. Les recettes ne sont plus ensuite que des versements en argent et en nourriture effectués par le Dauphin et divers seigneurs auxquels furent sans doute empruntées les sommes nécessaires à l'entretien de la garnison et du château, cf. P. CATTIN, *ibid.*, p. 14, 16, 18, 20, 21. Cette assistance ne pouvait se faire qu'avec deux ânes afin de passer inaperçu auprès des gens de Saint-Germain cf. P. CATTIN, *ibid.*, p. 17, 21.

169 A.D.C.O., B 8057 (3), peau 19, compte de la châtelainie de Jasseron, 1322.

170 *Ibid.* B 8058 (2), peau 14, compte de la châtelainie de Jasseron, 1325-1326.

conseil le lui ordonnait. Comme ces comptes sont perdus, nous sommes, tout à coup, beaucoup moins informés sur ce qui s'est passé et s'est réalisé à Luisandre. On ne sait rien, par exemple, du rôle qu'a pu tenir ce château dans le siège et la bataille de Varey en 1325 ni dans la retraite précipitée des Savoyards à la suite de leur défaite.

Heureusement, la faiblesse économique de la nouvelle châtelainie a généré l'aide obligée des structures administratives voisines qui nous donnent ainsi des bribes de son histoire. C'est ainsi que l'on connaît le nom du châtelain de Luisandre à cette époque – Pierre de Monthoux<sup>171</sup>. On sait, qu'au début du mois de juillet 1327, grâce au redressement militaire du Dauphin dans la région à la suite de sa victoire à Varey, une tentative d'assaut contre le château de Luisandre fut menée depuis les Allymes. Le château semble avoir résisté, mais sa porte fut fortement endommagée et il fallut remplacer les carreaux d'arbalètes que les défenseurs avaient tirés sur les assaillants<sup>172</sup>. Une contre-attaque fut organisée en représailles à l'encontre des Allymes. Le châtelain de Saint-Rambert fournit les maîtres et les matériaux pour fabriquer des échelles d'assaut, des mantelets pour approcher au plus près des murailles et des crocs de fer pour abattre les défenses en bois<sup>173</sup>.

Puis, les renseignements relatifs à Luisandre deviennent très épisodiques. Cinq clients furent envoyés depuis Saint-Rambert pendant six jours pour renforcer la garnison en 1329. Une réorganisation administrative provisoire fut mise en place dans la région. Elle visait à une concentration des moyens financiers et militaires en vue d'une campagne de conquête territoriale dans les environs de Luisandre. À partir du 25 février 1330, le châtelain de Saint-Germain, qui était aussi le bailli du Bugey depuis 1326, gérait le péage<sup>174</sup> et était également le châtelain de Saint-Rambert. En effet, les différents comptes témoignent tous que l'officier était le même et que les exercices comptables commençaient et se terminaient exactement à la même date. Le châtelain de Saint-Germain rendait le même jour, mais à part, les comptes de chacune des deux châtelainies qui ne pouvaient pas être unies. Pour autant, le résultat de Saint-Rambert était répercuté sur celui de Saint-Germain<sup>175</sup>. Bien sûr il ne tenait pas lui-même les recettes et les dépenses quotidiennes faites à Saint-Rambert, un vice-châtelain organisait cela pour lui<sup>176</sup>. Cette double responsabilité dura jusqu'en avril 1334 et provenait de la

171 *Ibid.*, B 9583 (3), peau 3, compte du péage de Saint-Germain, 1326-1328 ; Pierre de Monthoux est toujours châtelain de Luisandre en février 1330, cf. P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 155.

172 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 144.

173 P. CATTIN, *ibid.*, p. 146.

174 Les recettes du péage sont incluses dans celles de la châtelainie de Saint-Germain.

175 P. CATTIN, « Le château de Saint-Rambert... », *cit.*, p. 162, 169, 171, 174, 176.

176 *Ibid.*, p. 172.

nécessité de regrouper les moyens financiers en vue de l'importante opération militaire que devait mener le châtelain-bailli contre Corlier et Saint-Martin-du-Frêne en juillet 1330. Au-delà de cette campagne et du temps nécessaire pour consolider les positions nouvellement acquises, la châtellenie de Saint-Rambert redevint indépendante du point de vue de sa gestion<sup>177</sup>. Pendant ce temps, Luisandre était resté une châtellenie autonome et bien que sa situation géographique la plaçât en position de front dans cette vaste opération militaire, il n'en est rien dit dans les différents témoignages.

À la suite du formidable ascendant territorial et militaire que le comte de Savoie prit cette année-là en resserrant l'étau autour de Varey, l'importance militaire de Luisandre se rétrécit encore. La preuve en est fournie par le fait que les chevauchées savoyardes qui, par deux fois, ravagèrent et brûlèrent tout dans les environs de l'Abergement-de-Varey<sup>178</sup> ne font jamais état du château de Luisandre, pourtant tout proche, et que les hommes d'armes qui participèrent à ces opérations allèrent se réfugier à Saint-Rambert ou à Ambronay, non à Luisandre. En 1332, une forte offensive est menée contre les Allymes dont le châtelain est tué<sup>179</sup>. On peut imaginer que le petit château de Luisandre fut impliqué dans cette attaque qui est principalement menée depuis Saint-Germain, mais il n'en est pas franchement question dans les comptes de cette châtellenie ni dans ceux de Saint-Rambert. Au début de l'année 1333, le comte de Savoie fit édifier à Saint-Jean-le-Vieux, une *bâtie* à peu de distance du château genevois de Varey et institua un péage à proximité. C'est désormais cette fortification dont nous ne savons presque rien qui contrôlait les passages entre le Dauphiné et les terres du sire de Thoire-Villars. Elle est attaquée et incendiée, reconstruite aussitôt puis détruite à nouveau et reconstruite encore<sup>180</sup>.

Ce sont les derniers événements majeurs de la guerre delphino-savoyarde dans la région, car le Dauphin Guigues VIII meurt au siège du château de La Perrière le 26 août 1333<sup>181</sup>. Humbert II de La Tour-du-Pin,

177 Au XIII<sup>e</sup> siècle, de 1279 au moins jusqu'en 1281, la châtellenie de Saint-Rambert avait déjà été gérée par le châtelain d'une autre circonscription, celui de Lompnes. Mais à cette époque ces deux châtellenies étaient unies, c'est-à-dire que le rendu des comptes se faisait en même temps et que les recettes et les dépenses étaient mêlées, F. BEAUME, P. CATTIN, J. DUPASQUIER, « Les comptes de la châtellenie de Lompnes... », *cit.*, p. 26.

178 A.D.C.O., B 9584, peau 5 compte de la châtellenie de Saint-Germain, 1331-1332 et B 9585 (1) ; *ibid.*, (5), peau 4, compte de la châtellenie de Saint-Germain, 1332-1333.

179 *Ibid.*, B9585 (1), peau 4, compte de la châtellenie de Saint-Germain, 1332-1333.

180 *Ibid.*, B 9524, (11), peau 22, compte de la châtellenie de Saint-André-en-Revermont, 1333-1334.

181 M. COLARDELLE, J.-P. MOYNE, E. VERDEL, « La prise du château de La Perrière, épisode de la guerre delphino-savoyarde (1333) », *Château-Gaillard* 19, p.27-31 ; A. KERSUZAN, « De la mort événementielle de Richard cœur de lion à Chalus en 1199 et du trépas quelconque du dauphin Guigue VIII à la Perrière en 1333 », *Le château à la une, Actes*

son successeur, offrit des négociations avec l'appui du pape Jean XXII. Les diverses rencontres organisées entre les diplomates des différents partis aboutirent à un traité signé à Chapareillan le 2 mai 1334, dont les clauses reconnaissaient le comte de Savoie comme vrai seigneur de Saint-Germain. Le château des Allymes devint savoyard par échange avec le château de Saint-Martin-du-Frêne que le comte de Savoie avait pris quatre ans plus tôt. Toute la plaine de l'Ain, entre Pont-d'Ain et Ambérieu, était désormais savoyarde et les sources de conflit dans cette région disparurent. Le danger ne vint plus que d'Hugues de Genève le capitaine général du Dauphiné qui tenait le château de Varey et n'acceptait pas, pour des raisons personnelles, les clauses de ce traité. Il en allait de même pour des habitants de la région qui conservaient des amitiés dauphinoises très fortes<sup>182</sup>. Dès lors le château de Luisandre avait-il encore quelque intérêt stratégique? Sûrement non, et les Allymes non plus d'ailleurs, puisqu'en 1342, Hugues de Genève menait une chevauchée dévastatrice qui incendiait Ambronay, ignorait et délaissait les fortifications de la montagne en passant par la plaine, avant d'aller mettre le feu au château et aux bourgs de Saint-Germain<sup>183</sup>.

Tout risque d'attaque n'était donc pas complètement écarté et le château de Luisandre était encore architecturalement capable de résister à une simple chevauchée et possédait un potentiel économique et social grâce à son bourg. Mais, eu égard à sa position géographique, à la faible étendue de son mandement et son petit nombre d'habitants, ses revenus suffisaient sans doute à peine à payer les salaires de la garnison habituelle et les travaux d'entretien. Il est arrivé parfois que la gestion ait un revenant-bon<sup>184</sup>, mais cela fut rare et il n'était pas exceptionnel que ce soit le péager de Saint-Germain qui doive payer le salaire du châtelain de Luisandre<sup>185</sup> tandis que les renforts en hommes et en armes étaient pris en charge par le châtelain-bailli de Saint-Germain, de même que la réparation des toitures après les grands coups de vents<sup>186</sup>.

---

*des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord*, sept. 2008, A.-M. Cocula - M. Combet (dir.), Ausonius, Bordeaux, 2009, p. 45-52.

182 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey*, cit., p. 82.

183 A.D.C.O. B 9595 (1), peau 6, compte de la châtellenie de Saint-Germain, 1342.

184 *Ibid.*, B 9587 (1), peau 9, compte de la châtellenie de Saint-Germain, 1335-1336.

185 *Ibid.*, B 9591 (1) (1) (3) (4), compte du péage de Saint-Germain, 1340-1341; *ibid.*, B 9591 (4), peau 27, 1341-1342.

186 *Ibid.*, B 9591 (4), peau 11, compte du péage de Saint-Germain, 1341-1342.



## LA MAISON-FORTE DE LUISANDRE

Après 1342, et bien avant la signature du traité de Paris en 1355 mettant fin à la guerre delphino-savoiarde commencée soixante-treize ans plus tôt, le château de Luisandre ne représentait plus aucun intérêt militaire pour le comte de Savoie. Il n'y avait pas non plus beaucoup d'intérêt économique à tirer de cette châtelainie perchée au sommet d'une montagne qui coûtait plus qu'elle ne rapportait. Ce sont les raisons pour lesquelles le comte se libéra de cette fortification et de son mandement en l'inféodant dès 1343 au damoiseau Lancelot Guyot<sup>187</sup>. Le fief et l'hommage qui allait avec étaient néanmoins rendables, c'est-à-dire que le nouveau seigneur de Luisandre et, plus tard, ses héritiers devaient mettre le château à disposition du prince en cas de conflit et s'engageaient à le maintenir en état de défense et de résidence. Le château des Allymes qui n'avait pas plus de raisons de rester dans le réseau castral que Luisandre fut pareillement inféodé avant la fin de la guerre – en 1354 – à Nicod François<sup>188</sup>, un officier du comte. D'autres cessions de ce type suivirent pour les mêmes causes : Rémens en 1357, Lagnieu et Saint-Denis-en-Bugey en 1358 et d'autres encore comme Saint-André-en-Revermont en 1365<sup>189</sup>.

Dès lors que Luisandre était passé dans le domaine privé, il n'y avait plus beaucoup de chance d'en trouver mention dans les écrits publics si ce n'est dans les terriers et les reconnaissances de fiefs nobles de la châtelainie de rattachement, en l'occurrence Saint-Germain. Pour des raisons inconnues, c'est dans la chambre des comptes du Dauphiné, citée par Guichenon, que l'on trouve ces documents pour la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>190</sup>.

En réalité, Luisandre fut acheté en 1343 par un certain Amé Rost, noble de Saint-Germain, pour un prix que l'on ignore. Avec le château, il recevait les droits de justice et une rente de 10 livres de viennois en fonds de terres. Mais cet Amé Rost revendit aussitôt son bien à Humbert Guyot,

---

187 L'hommage se fit à Pont-d'Ain, le 19 juillet, devant Louis de Savoie, seigneur de Vaud et Amé, comte de Genève, tous deux tuteurs du jeune et nouveau comte de Savoie, Amédée VI (le comte Aymon, son père, était mort le 24 juin), cf. S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et du Bugey*, cit., p. 216.

188 B. DUCRETET, «Nicod François, premier seigneur des Allymes», *Cahiers René de Lucinge*, n° 17-18, 1973-1974, p. 47-58.

189 À propos des aliénations définitives des châtelainies du domaine voir C. MOTTIER, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie dans les anciens Pays de l'Ain. Études sur les reconnaissances de fiefs reçues au titre des châtelainies des baillages de Bresse, Bugey et Gex (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Bourg-en-Bresse, 2004, p. 36-37.

190 S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et du Bugey*, cit., p. 65, 216.

seigneur de La Garde, membre d'une vieille famille noble de Bourg-en-Bresse, qui le donna à son fils Lancelot, le premier à rendre hommage au comte pour cette nouvelle seigneurie. À la mort de Lancelot, Geoffroy, son fils aîné recevait la seigneurie de La Garde et Humbert, le cadet, héritait de Luisandre. En 1416, Pierre Guyot – l'arrière-petit-fils d'Humbert – hérita de Luisandre et voulut en être investi par le duc de Savoie qui, n'en ayant pas reçu l'hommage depuis Humbert refusa arguant aussi du fait que le château était complètement en ruine et que les conditions de l'inféodation n'avaient pas été respectées. Après négociations, le duc lui inféoda tout de même Luisandre sans aucune contrepartie<sup>191</sup>, par une lettre donnée à Chambéry le 14 novembre 1416. Luisandre réapparaît dans les écrits savoyards en 1450 dans un terrier faisant état d'une reconnaissance de fief et parle alors de la maison-forte de Luisandre<sup>192</sup>. D'autres reconnaissances du même type ont eu lieu en 1470<sup>193</sup> et 1498<sup>194</sup>.

Ce n'est pas pour autant que la fortification ait été réparée et que son seigneur y résidât, mais il en reste sans doute encore de nombreux restes et elle demeure, malgré tout, porteuse du pouvoir seigneurial et des droits comme des devoirs qui y sont liés. On retrouve à cette occasion la terminologie officielle du comté – désormais duché – pour nommer les résidences fortifiées qui ont été inféodées et qui ne sont plus sous le contrôle direct du prince. Cette appellation spécifique correspond au renforcement de l'administration du comté à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, période à laquelle nombre de noms donnés aux résidences rurales de la petite aristocratie était supprimé afin d'éclaircir et reconnaître aisément le statut de chaque seigneurie<sup>195</sup>.

Pierre Guyot n'eut qu'une fille qu'il maria à Antoine de Monspey, seigneur de Replonges, en lui donnant Luisandre en dot. Un descendant de ce couple vendit le tout à René de Lucinge quand ce dernier commença à revenir vivre aux Allymes vers 1590<sup>196</sup>. Mais, à cette date et depuis longtemps déjà, Luisandre n'était plus qu'une rente foncière sans représentation architecturale d'un pouvoir judiciaire de toute façon inexistant puisque le bourg avait sans doute cessé d'exister avec l'abandon et la ruine de la *bâtie*.

---

191 Sans doute, le duc ne savait pas vraiment ce que représentait vraiment Luisandre matériellement et économiquement. Son accord ultérieur, sans contrepartie pour l'inféodation, vient certainement des informations qui lui furent données sur ce qu'était réellement ce fief à son époque.

192 A.D.C.O., B 880.

193 *Ibid.*, B 881.

194 *Ibid.*, B. 885, fol. 18

195 A. KERSUZAN, «Maisons et maisons fortes dans le comté de Savoie (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)», *cit.*

196 S. TENAND-ULMANN et P. CATTIN, *Le château des Allymes*, Ambérieu et Bourg-en-Bresse, 1991, p. 69-71.

## CONCLUSION

L'histoire et les structures architecturales de Luisandre, *bâtie* quasiment oubliée des recherches parce qu'elle n'était qu'une fortification secondaire de petite taille et sans vestige important, ont pu être reconstruites à partir des comptes savoyards qui montrent – est-il encore besoin de le prouver? – l'extraordinaire mine de renseignements qu'ils offrent. Il serait en effet bien plus difficile de proposer une histoire aussi détaillée et des réponses aussi précises quant aux campagnes architecturales et leur contexte pour la *bâtie* des Allymes à l'époque dauphinoise. Ce que l'on peut évidemment regretter puisque ce château était le pendant militaire et stratégique de Luisandre et qu'à bien des égards la compréhension d'éléments architecturaux de Luisandre nous est donnée par les Allymes. En effet, et bien que Luisandre n'ait pas ou très peu été modifié après 1343, ce sont bien les vestiges et les traces que le château des Allymes a pu conserver qui nous donnent une illustration plus claire et moins suggestive de la *bâtie* savoyarde. Les crapaudines des ponts reliant les tours au chemin de ronde ou l'entrée dans la fortification en sont des exemples. Ainsi les textes nous transmettent l'histoire des deux *bâties*, certes d'une manière moins précise et indirecte pour Les Allymes, et l'archéologie nous montre à quoi elles ressemblaient au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le croisement des sources comptables de Luisandre avec les sources archéologiques des Allymes nous montre aussi à quel point l'architecture castrale est empreinte des traditions et des techniques locales. À quel point également il n'y a pas, à cette époque, en Dauphiné comme en Savoie, d'expression culturelle du pouvoir par une forme spécifique et originale des fortifications de l'un ou l'autre des protagonistes. On le voit bien par la simplicité des constructions, tant en 1304 qu'à partir de 1312 pour les deux *bâties*, qui tiennent pourtant un rôle primordial dans le contrôle des territoires et des passages.

Un autre intérêt et non des moindres du croisement des sources relatives à Luisandre réside dans les élévations qu'il est possible de restituer malgré l'état de ruine dans lequel se trouve la fortification. D'autres exemples des mesures standardisées des toises des constructions savoyardes se retrouvent à Pont-d'Ain et ce que nous disent les comptes pour Luisandre avec les vestiges au sol, confirment pleinement cette découverte qui peut éventuellement s'appliquer à d'autres constructions.

Enfin, la *bâtie* de Luisandre nous renseigne sur une part importante de la politique castrale et administrative des comtes de Savoie et des Dauphins durant la guerre et précise le terme de *bâtie* qui est maintenant un peu plus

clair. On sait un peu mieux quelle construction et quel statut juridique et administratif correspondent à ce genre de fortification.

À cet égard et dans la mesure où l'on trouve des renseignements écrits et des traces au sol pour certaines, il serait fort intéressant de poursuivre l'étude de ce genre de fortification, dont on sait qu'il en existait près d'une dizaine dans la région dans le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle.

**ANNEXE :**  
**LA BÂTIE DE LUISANDRE**  
**DANS LES SOURCES CONTEMPORAINES**

**Compte des receveurs généraux Antoine de Clermont**  
**A.S.T. inv. 16 rouleau 2 (8) peau 18, 1303-1305.**

*Idem libravit Petro Fransisci pro cavalcata facta versus Sanctum Ragnebertum ad bastiendum molare supra Sanctum Germanum [...] per litteram magistri Petri de mandato et litteram ipsius Petri de recepta quas reddit : XL lb. gros. tur.*

Le même a payé à Pierre François pour la chevauchée faite vers Saint-Rambert à la construction du molard au-dessus de Saint-Germain... selon l'ordre écrit de maître Pierre et le reçu de ce même Pierre qu'il rend : 40 livres de gros tournois.

**Compte de la châtellenie de Bourg-en-Bresse**  
**ADCO B 7088, peau 2, 1304-1305**

*In stipendiis quinque militum cum baneriis et decem militum sine baneriis pro duobus diebus quibus fuerunt cum domino Eduardo quando voluit bastire molarium de Luyssandra et ceperunt milites cum baneria viginti solidos turonensium in die et milites sine baneria decem solidos turonensium : XX lb. tur.*

*In stipendiis sexaginta sexdecim scutiferorum existentium cum predictis militibus.*

Pour les soldes de cinq chevaliers bannerets et dix chevaliers sans bannière pour deux jours durant lesquels ils furent avec messire Édouard quand il voulut construire le molard de Luisandre — les chevaliers bannerets prirent vingt sous de tournois par jour et les chevaliers sans bannière dix sous de tournois : 20 livres de tournois.

Pour les soldes des soixante-seize écuyers se trouvant avec les chevaliers susdits.

**Compte de la châtellenie de Saint-Trivier de Courtes**  
**ADCO B 9945 (1), peau 9, 1305-1306**

*In stipendiis duodecim hominum cum armis qui fuerunt ad mandamentum domini Eduardi apud Burgum per duos dies quando dominus Eduardus voluit*

*bastire molarium de Luysandrans, ut per litteram baillivi terre Baugiaci de mandato datam die mercurii post penthecostem anno CCC° quinto quam reddit: X lb. XVI s. tur.*

Pour les soldes de douze hommes en armes qui furent au ralliement de messire Édouard à Bourg pendant deux jours durant lesquels messire Édouard voulut construire le molard de Luisandre, selon l'ordre écrit du bailli de la terre de Bâgé, daté du mercredi après la Pentecôte de l'année 1305 qu'il rend: 10 livres 16 sous de tournois.

**Compte des receveurs généraux  
Antoine de Clermont  
A.S.T. inv. 16 rouleau 3 (4) 1311-1312**

*Idem libravit in exercitu de Luysandrio quod librati fuerunt balistariis in pluribus insultibus factis apud Lalemo et quando exercitus descendit apud Ambroniacum ad debellandum cum dalphino, inclusis sex miliaribus dimissis in castro Luysandrii: XX<sup>M</sup> carrelorum.*

*Libravit qui remanserunt in munitionem apud Luysandrium: CL carrelorum ad turnum.*

Le même a fourni à l'armée de Luisandre, les carreaux qui furent donnés aux arbalétriers lors de plusieurs attaques faites contre Les Allymes et quand l'armée descendit à Ambronay pour combattre le Dauphin, y compris six milliers laissés au château de Luisandre: 20 000 carreaux.

Il a fourni les carreaux qui sont restés en réserve à Luisandre: 150 carreaux à tour.

**Compte de la châteltenie de Seyssel  
ADCO B 10087 (5), peau 18, 1311-1312**

*In decem septem pichis et tribus presses factis et solutis per ipsum pro nova batista de Luysandrio.*

Pour la façon de dix-sept pioches et trois presses faites et payées par lui pour la nouvelle *bâtie* de Luisandre.

**Compte de la châteltenie de Bâgé  
ADCO B 6750 (1), peau 12, 1311-1312**

*Item in expensis magistri Iohannis Godonis factis apud Pontem de Enz in recipiendo panes decoctos per castellanos de bladis domini custodinendo panes et*

*in librando eos quando dominus fuit versus Luysandres et versus Ambroniacum ultra expensas quas fecit cum domino Hugone et socio: XVI s. vien.*

[...]

*Et plurium aliorum nuntiorum missorum versus Cabilone obviam ducis Burgondie versus domum Sancte Crucis versus dominum de Vauvry versus comitissam de Aturro et pluribus aliis nobilibus in Burgondia et de Pontem de Enz versus dominum in exercitu suo de Luysandres: LX s. tor.*

[...]

*Item in uno quintallo de pilo equino empto Matisconensi pro garrotis et espingallis de Ambroniaco et de Luysandres: L s.*

De même pour les dépenses de maître Jean Godon faites à Pont-d'Ain pour recevoir, garder et livrer les pains cuits avec les blés du seigneur par les châtelains quand le seigneur se rendit à Luisandre et à Ambronay outre les dépenses qu'il fit avec messire Hugues et son compagnon: 16 sous de viennois.

[...]

Et de plusieurs autres messagers envoyés à Châlon à la rencontre du duc de Bourgogne, vers la maison de Sainte-Croix, du sire de Vauvry, de la comtesse de Atur? et de plusieurs autres nobles en Bourgogne et depuis Pont-d'Ain vers notre seigneur en son armée de Luisandre: 60 sous.

[...]

De même pour un quintal de poils de cheval acheté à Mâcon pour les garrots et les espingales d'Ambronay et de Luisandre: 50 sous.

### **Compte de la châtellenie de Bâgé ADCO B 6750 (1), peau 15, 1311-1312**

*Idem libravit in stipendiis suis et socii secum cum armis qui fuerunt et steterunt hunc in primo mandamento domini versus Pontem de Enz quando dominus bastivit bastidam de Luysandres per viginti septem dies; Item in secundo mandamento facto apud Ambroniacum quando dominus obsidavit bastidam Dalphini pro se et uno socio cum armis per septem dies et capit quilibet per diem quinque solidos: XVII lb vien. Item in stipendiis domini Hugonis de Chaneyaco ipsius castellanie Petri de Castellione Gringorii filii Hugonni corsini Baugiaci Roleti Borelatz Iocerandi de Montirrons qui remanerunt apud Ambroniacum in munitione de mandato domini quando recessu ultime cavalcate sue facte ad intentionem obsidendi bastitam Dalphini et fuerunt per quinque dies quando nundina erat minata que debebat ibidem conmorari et capit dictus dominus*

*Hugo septem solidos per diem et omnes alii quinque preter un capientem per diem tres solidos: VII lb. X s. vien.*

[...]

*Et primo Guichardo de Treys Virutys et Guillermo de Monte Gellato domicellis videlicet dicto Guichardo pro triginta diebus et dicto Guillermo pro triginta uno diebus quibus fuerunt nunc et steterunt cum armis tam in primo mandamento domini apud Pontem de Enz quam secundo versus Ambroniacum quando dominus credidit obsidere bastidam Dalphini ut per litteram ipsorum de recepta datam die mercurii ante festum beate Marie virginis anno CCC° XII° quam reddit: XV lb. II s. vien.*

Le même a payé pour ses dépenses et celles d'un compagnon en armes avec lui quand ils allèrent et restèrent durant vingt-sept jours au premier ralliement du seigneur vers Pont-d'Ain quand le seigneur édifiait la *bâtie* de Luisandre. De même au deuxième ralliement fait durant sept jours à Ambronay quand le seigneur mit le siège à la *bâtie* du Dauphin et chacun d'eux prit cinq sous par jour: 17 livres de viennois. De même pour la solde du sire Hugues de Chaney et de sa châtelnie: Pierre de Châtillon, Grégoire le fils de Hugues caorsin de Bâgé, Rolet Borelatz, Jocerand de Montmont qui revinrent en garnison à Ambronay et y résidèrent sur ordre du seigneur à l'issue de sa dernière chevauchée faite avec l'intention d'assiéger la *bâtie* du Dauphin et ils y furent durant cinq jours quand la foire qui devait s'y tenir fut menacée et le seigneur Hugues toucha sept sous par jour et tous les autres cinq sauf un qui prit trois sous: 7 livres 10 sous de viennois.

[...]

Et d'abord Guichard de Troisivirut et Guillaume de Mongelas, damoiseaux, à savoir ledit Guichard pour trente jours et ledit Guillaume pour trente et un jours durant lesquels ils furent alors et restèrent en armes tant au premier ralliement du seigneur à Pont-d'Ain qu'au deuxième vers Ambronay lorsque le seigneur pensa assiéger la *bâtie* du Dauphin selon leur reçu donné le mercredi avant la fête de la vierge Marie de l'année 1312 qu'il remet: 15 livres 2 sous de viennois.

**Compte de la châtelnie de Saint-Martin-le-Châtel**  
**ADCO B 9710 (2), peau 5, 1311-1312**

*Idem libravit sibi ipsi pro stipendiis suis viginti septem dierum quibus fuit cum armis in mandamento domini versus Pontem Denz quando dominus bastivit batisdam de Luysandres capientis per diem septem solidos viennensium. Item*

*in stipendiis unius scutiferi qui fuit in dicto mandamento secum cum armis per dictos viginti septem dies capientis per diem quinque solidos: XVI lb. IIII s. vien.*

*Item libravit in stipendiis ipsius castellani et Guillermi eius scutiferi quando fuerunt cum armis in secundo mandamento domini quando credidit assidere bastitam Dalphini per septem dies et capit quilibet ipsorum per diem ut supra: IIII lb. IIII s. vien.*

*Item Jaquemeto de Verchoris pro pane empto ab ipso pro librando clientibus domini ut dicit in cavalcata domini per manum Iohannis Godonis: XL s. vien.*

*Item libravit in stipendiis Hugonis Pavanens pro stipendiis suis per viginti septem diebus quibus fuit in dicto mandamento domini cum armis et capit per diem III solidos viennensium: IIII lb. XII d. vien.*

*Item libravit eidem pro septem diebus quibus fuit cum armis in secundo mandamento domini versus Ambroniacum quando dominus credidit assidere bastitam Dalphini et capit per diem III solidos viennensium ut supra: XXI s. vien.*

Le même s'est payé à lui-même pour sa solde durant vingt-sept jours pendant lesquels il fut en armes au ralliement du seigneur vers Pont-d'Ain quand le seigneur faisait construire la *bâtie* de Luisandre, prenant par jour sept sous de viennois. De même, pour la solde d'un écuyer qui fut avec lui audit ralliement durant lesdits vingt-sept jours, prenant cinq sous par jour: 16 livres, 4 sous de viennois.

De même, il a payé pour ses gages de châtelain et de son écuyer quand ils furent en armes pendant sept jours au deuxième ralliement du seigneur quand celui-ci pensait attaquer la *bâtie* du Dauphin, et chacun d'eux prit par jour comme plus haut: 4 livres, 4 deniers de viennois.

De même, à Jaquemet de Verchor pour le pain que lui a acheté Jean Godon, à ce qu'il dit, pour les donner aux clients du seigneur durant sa chevauchée: 40 sous de viennois.

Le même a payé en gages à Hugues Pavanens, pour sa solde de vingt-sept jours durant lesquels il fut en armes au ralliement du seigneur et il reçut trois sous de viennois par jour: 4 livres, 12 deniers de viennois.

De même, il a payé au même pour sept jours durant lesquels il fut en armes au deuxième ralliement du seigneur du côté d'Ambrony quand le seigneur

pensait attaquer la *bâtie* du Dauphin et il reçut comme plus haut trois sous de viennois par jour : 21 sous de viennois.

**Compte de la châtelainie de Treffort  
B 10152 (1), peau 4, 1311-1313**

*Item in stipendiis ipsius castellani in primo mandamento domini quando dominus bastivit la bastis de Luisandres per viginti septem dies capientis per diem septem solidos et in stipendiis Guillermi Locret de Felins domicelli, Iohannis Deperron, Laurentii de Florencia et Francisci fratris ipsius et Iaqueti de Florencia, Hugonis Penardi de Trefortio, Bocheti de Lo Cona, domicelli capiente quilibet per dictum tempus quinque solidos viennensium per diem: LVI lb. XIII s. vien.*

*Item libravit sibi ipsi quando fuit in secundo mandamento versus Ambroniacum quando dominus credidit obsidere bastitam Dalphini per sex dies capientis per diem septem solidos ut supra item Guillermo Locret de Felins domicello, Iohannis Deperron secum domino Petro Decorent cum uno domicello Guioto de Cornabu, domicello Iohanno de Bosco, domicello Bochardo de Le Cona, domicello Hugone Penardi de Trefortio capiente quolibet quinque solidos per diem. Item dicto Pales et dicto Lorege capiente quolibet duos solidos sex denarios viennensium per dictum tempus sex dierum in dicto mandamento: XIII lb. XIII s. vien.*

De même, pour ses gages de châtelain pour vingt-sept jours durant le premier ralliement quand le seigneur construisait la *bâtie* de Luisandre, prenant sept sous par jour et pour la solde du damoiseau Guillaume Locret de Felleins, de Jean Déperron, de Laurent de Florence et de son frère Francis, de Jaquet de Florence, d'Hugues Penard de Treffort, du damoiseau Bochet de Lo Cone prenant chacun durant ledit temps cinq sous de viennois par jour : 56 livres, 14 sous de viennois.

De même, il s'est payé à lui-même quand il fut durant six jours au deuxième ralliement à Ambronay, quand le seigneur pensait attaquer la *bâtie* du Dauphin, prenant comme plus haut sept sous par jour ainsi qu'au damoiseau Guillaume Locret de Felleins avec Jean Déperron, du sire Pierre Decorent avec un damoiseau, du damoiseau Guiot de Cornabu, du damoiseau Jean de Bosco, du damoiseau Bochart de Lo Cone, du damoiseau Hugues Penard de Treffort, chacun prenant cinq sous par jour, de même au nommé Pales

et au nommé Loreges prenant chacun durant ledit temps dudit ralliement deux sous, six deniers par jour : 14 livres 14 sous de viennois.

**Compte de la châteltenie de Pont-de-Vaux  
B 9161 (4), peau 18, 1312-1313**

*Idem libravit in stipendiis domini Guillermi de Laya militis per tempus quo fuit in cavalcata domini ad batistam de Luyandres anno CCC° XII° ut per litteram domini de mandato datam die iovis ante ramos palmarum anno M° CCC° XIII° sumpto millesimo in nativitate Domini et per litteram dicti domini Guillermi de recepta datam die lune ante festum ascensionis Domini anno M° CCC° XIII° quas reddit: C V s. vien.*

Le même a payé pour la solde du sire Guillaume de Laya, chevalier pour le temps qu'il fut dans la chevauchée du seigneur à la *bâtie* de Luisandre l'année 1312 selon l'ordre du seigneur daté du jeudi avant les Rameaux de l'année 1313 en comptant l'année à la nativité du Seigneur et selon le reçu dudit sire Guillaume daté du lundi avant la fête de l'Ascension du seigneur de l'année 1313 qu'il remet: 105 sous de viennois.

**Compte de la châteltenie de Jasseron  
ADCO B 8054 (4), peau 19, 1312-1313**

*In stipendiis decem octo bubulcis ducentium novem currus per sex dies quibus steterunt apud Ambroniacum et ducentium fustam ingeniorum versus bastitam de Lalemo pro ipsa obsidenda: CVIII s. vien.*

*Libravit sibi ipsi pro stipendiis suis et duorum hominum equitum cum armis secum per viginti quinque dies quibus stetit in exercitu de Luyssandres per computum factum cum ipso per Petrum Francisci per litteram domini Eduardi et dicti Petri Francisci de testimonio datam XV<sup>a</sup> die septembris anno CCC° XII° quam reddit: XXI lb. V s. vien.*

Pour la solde de dix-huit bouviers menant neuf chariots pendant six jours durant lesquels ils restèrent à Ambronay puis pour apporter les madriers des engins vers la *bâtie* des Allymes pour l'assiéger: 108 sous de viennois.

Il s'est payé à lui-même pour ses gages et ceux de deux cavaliers en armes avec lui durant vingt-cinq jours pendant lesquels ils restèrent à l'armée de Luisandre selon le compte fait avec lui par Pierre François et l'attestation de

messire Édouard et dudit Pierre François datée du 15 septembre 1312, qu'il remet : 21 livres, 5 sous de viennois.

**Compte de la châteltenie de Jasseron  
ADCO B 8054 (8), peau 30, 1313-1314**

*Idem libravit Iohanni de Buenc domicello in quibus dominus eidem tenebatur pro stipendiis sexaginta clientum quos tenuit in munitioem Pontis Denz per octo dies tempus quo Dalphinus fecit bastitam in Lalemo et pro stipendiis ipsius viginti quatuor dierum quibus stetit in primo exercitu de Luysandrio cum uno socio cum armis capiente quolibet per diem quinque solidos per litteram consilii domini de testimonio datam Chambeyriaci die XIII mensis marcii anno Domini M° CCC° XIII° et per litteram domini de mandato datam Bellicii die prima mensis iunii anno CCC° XIII° et per litteram dicti domicelli de recepta datam die iovis post octavam apostolorum Petri et Pauli anno CCC° XIII° quas reddit: XXXV lb XII s. vien. esc.*

*Libravit sibi ipsi et Anthoyneto Dechales qui steterunt cum armis quolibet cum duobus equis in exercitu de Luysandrio per viginti duas dies capiente quolibet per diem quinque solidos ut per litteram domini Humberti de Aula tunc baillivi Burgi in Bressia de testimonio datam die dominica post festum nativitatibus beate Marie virginis anno CCC° XII° quam reddit et alloquatur de mandato domini presentis ad computum : XI lb. vien. esp.*

Le même a payé au damoiseau Jean de Buenc ce que le seigneur devait à celui-ci pour la solde de soixante clients qu'il tint en garnison à Pont-d'Ain pendant huit jours quand le Dauphin faisait construire la *bâtie* des Allymes et pour la solde de celui-ci pour les vingt-quatre jours où il resta dans le premier ralliement de Luisandre avec un compagnon en armes, chacun prenant cinq sous par jour selon l'attestation du conseil du seigneur donnée à Chambéry le 13 mars de l'année du Seigneur 1313 et selon le reçu dudit damoiseau donné le jeudi après l'octave des saints apôtres Pierre et Paul de l'année 1313 qu'il remet : 25 livres, 12 sous de viennois.

Il s'est payé à lui-même et à Antoinet Dechales pour les vingt jours durant lesquels ils restèrent en armes avec chacun deux chevaux à l'armée de Luisandre, chacun prenant cinq sous par jour selon l'attestation du sire Humbert de Aula, alors bailli de Bourg-en-Bresse, donnée le dimanche après la fête de la nativité

de la Vierge Marie de l'année 1312, qu'il remet et on lui alloue sur ordre du seigneur présent au compte : 11 livres de viennois à l'éperon.

**Compte de la châtelainie de Jasseron  
ADCO B 5807 (3), peau 18**

*Libravit in expensis Girardi de Boeys et Guayllardi de Monte Ferrando et tunc custodum suorum quos captos tenet apud Iasseron et fuerunt capti in bello facto super Ambroniacum et allocantur sibi quinque solidi viennensium lugduni per diem pro expensis dictorum captorum et custodum de mandato Anthonii de Claromonte et Petri Francisci.*

Il a payé pour les dépenses de Girard de Boeys et de Guillard de Montferrand et pour celles de leurs gardiens qui les tenaient alors captifs à Jasseron après qu'ils furent pris dans la guerre menée au-dessus d'Ambronay et il lui est alloué, sur l'ordre d'Antoine de Clermont et de Pierre François, cinq sous de viennois de Lyon par jour pour les dépenses desdits prisonniers et gardiens.

**Compte des receveurs généraux  
Antoine de Clermont  
A.S.T. inv. 16 rouleau 6, 1317-1318**

***Apud Luysandrium***

*Libravit Arthaud de Montefalcone, olim castellano Ambroniaci, pro ipsis distribuendis habitatoribus burgi Luysandrie in hunc modum videlicet cuilibet tenenti focum venienti ibidem ad habitandum domum quinquaginta solidos viennensium in introitu et alios quinquaginta solidos quando domum ibidem construxit de quibus computare debet per litteram ipsius Arthaudi de recepta quam reddit: C lb. vien. lugd.*

*Summa apud Luysandrium: C lb. Vien. Lugd.*

**À Luisandre**

Il a payé à Arthaud de Montfaucon, autrefois châtelain d'Ambronay, pour ses distributions aux habitants du bourg de Luisandre de la manière suivante, à savoir pour chacun venant y tenir foyer en habitant une maison, cinquante sous de viennois à l'entrée et cinquante autres sous quand la maison

sera ici construite desquels il devra rendre compte selon le reçu d'Arthaud qu'il remet: 100 livres viennois de Lyon

Somme à Luysandre: 100 livres de viennois de Lyon

**Compte du péage de Saint-Germain  
ADCO B9583 (3), peau 11, 1326-1328**

*Libravit per eosdem homines tribus bichetis fabarum ad mensuram Bellium et uno bacone de mandato domini traditis Petro de Montou castellano de Luysandres ultra quatuor quartonos frumenti per confessionem dicti Petri factam per publicum instrumentum manu Martini Clavis notarii publici scriptum et signatum datum die XXI<sup>o</sup> mensis iulii anno XXVII quod reddit: XLV s. vien.*

Il a fourni, sur l'ordre du seigneur, par l'intermédiaire des mêmes hommes trois bichets de fèves à la mesure de Belley et un jambon remis au châtelain de Luisandre Pierre de Monthoux en plus de quatre quartons de froment selon la déclaration dudit Pierre faite par un acte public de la main de Martin de la Clé, notaire public, écrit et signé le 21 juillet de l'année (13)27, qu'il remet: 45 sous de viennois.

**Compte de la châteltenie de Saint-Germain  
ADCO B 9585 (2), peau, 1332-1333**

*Petit sibi allocari V solidis grossorum turonensium quos solvit in uno prandio dato quibusdam hominibus cum armis et clientibus una die quando redierunt de versus castrum de Alemis cum dicto baillivo ubi fuerunt ad insultandum et offendendum et tunc in dicto insultu interfecerunt castellanum dicti loci et eius fratrem.*

Il demande que lui soient alloués les cinq sous de gros tournois qu'il paya pour un repas donné à des hommes d'armes et à des clients un jour où ils revinrent devers le château des Allymes avec ledit bailli. Ils s'y étaient rendus pour attaquer et saccager et au cours de cette attaque, ils tuèrent le châtelain dudit lieu et son frère.

**Compte de la châteltenie de Saint-Germain  
ADCO B 9587(1), peau 9, 1335-1336**

*Libravit domino Thome de Langiis castellano Luysandriarum cui dominus in ipsis tenebatur pro remanentia sui computi Luysandriarum fniti die XXI<sup>o</sup> aprilis anno CCC<sup>o</sup> XXXV<sup>o</sup> ut per litteram domini de testimonio et allocandi mandato datam*

*die XII<sup>a</sup> maii anno predicto quam reddit cum instrumento publico dicti domini Thome de recepta: XLVI s. IIII d. gros. tur.*

Il a payé à Thomas de Lange, châtelain de Luisandre, envers qui le seigneur était redevable de l'arriéré de son compte pour Luisandre terminé le 21 avril de l'année 1335, selon l'attestation et l'ordre de paiement du seigneur, donné le 12 mai de l'année susdite, qu'il remet avec l'acte public de recette dudit sire Thomas: 46 sous, 4 deniers de gros tournois

**Compte du péage de Saint-Germain  
ADCO B9589 (1), peau 2, 1337-1338**

*Libravit Martino de Gratorio castellano castri Luysandriarum cui dantur quindecim solidorum grossorum turonensium pro salario suo dicte castellanie unius anni finiti XIX<sup>a</sup> die mensis novembris anno CCC<sup>o</sup> XXXVII<sup>o</sup> solvendi medietatem in nundinis frigidis Cabilonis et aliam medietatem in nundinis calidis subsequentibus ut in computo precedenti et solvit sibi pro nundinis calidis anno CCC<sup>o</sup> XXXVII<sup>o</sup> et de aliis nundinis frigidis fuit solutus in precedenti computo per litteram ipsius de recepta quam reddit: VII s. VI d. gros. tur.*

Il a payé au châtelain de Luisandre, Martin de Gratoux à qui l'on donne quinze sous de gros tournois pour son salaire d'une année terminée le 19 du mois de novembre de l'année 1337 en lui payant une moitié aux foires froides de Châlon et l'autre moitié aux foires chaudes suivantes, comme dans le compte précédent et on lui a payé aux foires chaudes de l'année 1337 et il fut payé aux autres foires froides dans le compte précédent, selon le reçu de celui-ci, qu'il remet: 7 sous 6 deniers de gros tournois.

**Compte du péage de Saint-Germain  
ADCO B 9589 (2), peau 6, 1338-1339**

*Libravit Martino de Gratorio castellano castri Luysandriarum cui dantur singulis annis quindecim solidi grossorum turonensium pro salario suo dicte castellanie pro uno anno finiti XIX<sup>a</sup> die mensis novembris anno CCC<sup>o</sup> XXXVIII<sup>o</sup> solvendi medietatam in nundinis frigidis Cabilonis et aliam medietatam in aliis nundinis calidis subsequentibus ut in computo precedenti et solvit sibi pro duabus nundinis videlicet pro nundinis frigidis anno CCC<sup>o</sup> XXXVIII<sup>o</sup> et pro nundinis calidis anno eodem per litteram dicti Martini de recepta quam reddit: XV s. gros. tur.*

Il a payé au châtelain de Luisandre, Martin de Gratoux à qui l'on donne chaque année 15 sous de gros tournois pour son salaire à ladite châtellenie pour une année terminée le 19 du mois de novembre de l'année 1338 en lui payant une moitié aux foires froides de Châlon et l'autre moitié aux foires

chaudes suivantes comme dans le compte précédent et on l'a payé aux deux foires, c'est-à-dire aux foires froides de l'année 1328 et aux foires chaudes de la même année, selon le reçu dudit Martin qu'il remet : 15 sous de gros tournois.

**Compte du péage de Saint-Germain  
ADCO B9591 (1), peau 3, 1338-1339**

*Libravit Martino de Gratorio castellano Luysandriarum pro turri Luysandrie reaptata et allocantur per litteram domini de mandato datam apud Sanctum Ragnebertum die XVI<sup>a</sup> mensis octobris anno M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XXXVIII<sup>o</sup> et per litteram dicti Martini de recepta quas reddit: III s. VI d. gros. tur.*

*Libravit Martino de Gratorio predicto castellano Luysandriarum cui dantur quindecim solidi grossorum turonensium pro salario suo dicte castellanie per annum et solvitur sibi medietas in nondinis frigidis Cabilonis [peau 4] et alia medietas in aliis nondinis calidis per litteram domini de mandato ut in computo precedenti datam XIX<sup>a</sup> die mensis novembris anno M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XXXVI<sup>o</sup> et solvit sibi pro nondinis frigidis Cabilonis anno CCC<sup>o</sup> XXXIX<sup>o</sup> per litteram dicti Martini de recepta et in nondinis sequentibus calidis sibi debebat tantumdem pro anno finiendo XIX<sup>a</sup> die mensis novembris anno M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> XXXIX<sup>o</sup> quam litteram de recepta reddit: VII s. VI d. gros. tur.*

Il a payé au châtelain de Luisandre Martin de Gratoux pour réparer la tour de Luisandre et il lui fut alloué selon la lettre d'ordre du seigneur donnée à Saint-Rambert, le 16 du mois d'octobre de l'année 1338 et selon le reçu dudit Martin qu'il remet : 3 sous 6 deniers de gros tournois.

Il a payé au susdit châtelain de Luisandre Martin de Gratoux à qui l'on donne quinze sous de gros tournois par an pour son salaire à ladite châteltenie et il lui fut payé une moitié aux foires froides de Châlon [peau 4] et l'autre moitié aux autres foires chaudes selon la lettre d'ordre du seigneur donnée le 19 novembre de l'année 1336 et comme dans le compte précédent il fut payé aux foires froides de Châlon de l'année 1339, selon le reçu dudit Martin et il lui est dû autant aux foires chaudes suivantes pour une année terminée le 19 du mois de novembre de l'année 1339, selon le reçu qu'il remet : 7 sous 6 deniers de gros tournois.

**Compte du péage de Saint-Germain  
ADCO B9591 (2), peau 6, 1339-1340**

*Libravit Martino de Gratorio castellano Luysandriarum cui dantur quindecim solidi grossorum turonensium pro salario suo dicte castellanie per annum quorum medietas sibi solvitur in nundinis frigidis Scabilonis et alia medietas in aliis*

*nundinis calidis per litteram domini de mandato ut in computo precedenti et solvit sibi pro nundinis calidis anno CCC° XXXIX° et pro nundinis frigidis sequentibus anno CCC° XL° et in nundinis sequentibus calidis sibi debebentur septem solidi sex denarii grossorum turonensium pro anno finiendo XIX<sup>a</sup> die mensis novembris anno CCC° XL° per duo paria litterarum ipsius Martini de recepta quas reddit XV s. gros. tur.*

Il a payé au châtelain de Luisandre Martin de Gratoux à qui l'on donne quinze sous de gros tournois par an pour son salaire à ladite châtellenie desquels une moitié lui est payée aux foires froides de Châlon et l'autre moitié aux autres foires chaudes selon la lettre d'ordre du seigneur et comme dans le compte précédent il fut payé aux foires chaudes de l'année 1339 et aux foires froides suivantes de l'année 1340 et aux foires chaudes suivantes il lui est dû sept sous, six deniers de gros tournois pour une année terminée le 19 du mois de novembre de l'année 1340, selon les 2 reçus dudit Martin qu'il rend : 15 sous de gros tournois.

### **Compte du péage de Saint-Germain ADCO B9591 (3), peau 9, 1340-1341**

*Libravit Martino de Gratorio castellano Luysandriarum cui dantur quindecim solidi grossorum turonensium pro salario suo dicte castellanie per annum quorum medietas sibi solvitur in nundinis frigidis Scabilonis et alia medietas in aliis nundinis calidis per litteram domini de mandato ut in computo precedenti et solvit sibi pro nundinis calidis anno CCC° XXX XL° et pro nundinis frigidis anno CCC° XLI° per litteram ipsius Martini datam die vicesima secunda mensis marcii anno predicto XL<sup>o</sup> primo de recepta quam reddit : XV s. gros. tur.*

Il a payé au châtelain de Luisandre Martin de Gratoux à qui l'on donne quinze sous de gros tournois par an pour son salaire à ladite châtellenie desquels une moitié lui est payée aux foires froides de Châlon et l'autre moitié aux autres foires chaudes selon la lettre d'ordre du seigneur et comme dans le compte précédent il fut payé aux foires chaudes de l'année 1340 et aux foires froides de l'année 1341, selon le reçu dudit Martin donné le 22 du mois de mars de la susdite année 1341 qu'il remet : 15 sous de gros tournois.

### **Compte de la châtellenie de Saint-Germain ADCO B 9591 (4), peau 11, 1341-1342**

*Libravit Martino de Gratorio tunc castellano Luysandriarum pro redificandis hedificiis dicti castri que propter fulgur destructa fuerant in quibusdam locis per litteram domine comitisse de mandato datam apud Sanctum Ragnebertum die*

*penultiam mensis iulii anno CCC°XLI° quam reddit cum littera dicti Martini de recepta: III s. gros. tur.*

*Libravit eidem Martino cui dabantur quindecim solidi turonensium grossorum pro salario suo dicte castellanie per annum quorum medietas sibi solvitur in nundinis frigidis Scabilonis et alia medietas in nundinis calidis per litteram domini de mandato ut in computo precedenti et solvit sibi pro nundinis calidis anno CCC°XXX°XLI° per litteram ipsius Martini de recepta datam die XX° septimo anno predicto quam reddit: VII s. VI d. gros. tur.*

Il a payé à Martin de Gratoux, alors châtelain de Luisandre, pour reconstruire les bâtiments dudit château qui furent détruits en certains endroits par la foudre selon la lettre d'ordre de Madame la comtesse donnée à Saint-Rambert l'avant dernier jour du mois de juillet de l'année 1341 qu'il remet avec le reçu dudit Martin : 3 sous de gros tournois.

Il a payé au même Martin à qui l'on doit quinze sous de gros tournois par an pour son salaire à ladite châtellenie desquels une moitié lui est payée aux foires froides de Châlon et l'autre moitié aux foires chaudes selon la lettre d'ordre du seigneur et comme dans le compte précédent il fut payé aux foires chaudes de l'année 1341, selon le reçu dudit Martin donné le 27 de la susdite année 1341 qu'il rend : 7 sous 6 deniers de gros tournois.

### Traité de Villars-Benoît

10 juin 1314

S. Guichenon Hist. gén. de la Royale Maison de Savoie, t. 4 p. 141-146

*In nomine Domini nostri Jesu Christi et beate Marie virginis et totius celestis curie Amen. Anno a nativitate eiusdem MCCCXIV indictione XII decima die mensis iunii. Per hoc presens instrumentum publicum appareat evidenter tam presentibus quam futuris quod cum diverse et varie questiones controversie guerre et rancure civiles criminales et mixte diutus fuerint et steterint inter illustres et magnificos viros dominos Amedeum comitem Sabaudie eiusque predecessores nec non eius subditos coadiutores valitores et sequaces ex una parte et dominum Ioannem Dalfinum Viennensem et Albonensem comitem dominumque de Turre eiusque predecessores nec non eius subditos coadiutores valitores et sequaces ex altera [...] tandem dictus dominus comes nomine suo filiorum et nepotum suorum et filiorum fratrum suorum heredum et successorum suorum et omnium aliorum coadiutorum sequacium et valitorum quorum interest aut interesse poterit pro parte et dictus dominus Dalfinus nomine suo filiorum suorum et fratrum et heredum et successorum suorum et omnium aliorum coadiutorum sequacium et valitorum quorum interest aut interesse poterit pro parte sua ex altera auctore pacis favente tractatu reverendorum in Christo patrum domini Bertrandi Dei gratia Tarentasiensis archiepiscopi et domini Guillermi eadem*

*gratia Gratianopolis episcopi nec non illustris viri domini Philippi de Sabaudia principis Archye et nobilis viri domini Guigonis Alamandi domini Vallis Bonnesii et quam plurium aliorum proborum et diferetorum virorum de ipsis questionibus guerris controversiis et rancuriis et generaliter de omnibus aliis que ipsi domini et que una pars ab alia petere posset quacunque ratione vel causa volentes ipse partes nominibus quibus supra ad bonam pacem et concordiam pervenire de ipsis et super ipsis transegerunt concordaverunt et convenerunt ut infra videlicet... ita tamen quod si de finibus et territoriis seu mandamentis questio aliqua seu dubium oriretur inter ipsum locum Ambroniaci Sancti Ragneberti et Luysandrie mandamentorum et territorium eorundem ex una parte et castrorum Sancti Germani et Laymenco et mandamentorum et territorium eorundem ex altera quod predicta dubia limitentur terminentur bornentur et declarentur per terminos bognas et metas qui et que ponentur et designabuntur per duos vel plures probos viros eligendos per dictos dominos comitem et Dalfinum.*

Au nom de notre seigneur Jésus Christ et de la sainte vierge Marie et toute la cour céleste, Amen. L'année à la nativité de celui-ci 1314, indiction XII, le 10 du mois de juin. Par le présent acte public, il apparaît clairement tant maintenant que dans le futur que les diverses et variées questions, controverses, guerres et rancunes civiles et criminelles auraient été et seraient restées inextricables pendant longtemps entre les illustres et glorieux seigneurs Amédée, comte de Savoie, ses prédécesseurs et aussi ses sujets, ses alliés forts et valeureux d'une part et le seigneur Jean, Dauphin de Viennois et comte d'Albon et seigneur de La Tour, ses prédécesseurs et aussi ses sujets, ses alliés forts et valeureux d'une autre [...] qu'enfin ledit seigneur comte en son nom, ses fils et neveux et les fils de ses frères, ses héritiers et ses successeurs et tous ses autres alliés forts et valeureux qui pourront avoir des différents ou des intérêts d'une part et ledit seigneur Dauphin en son nom, ses fils et ses frères, ses héritiers et ses successeurs et tous ses autres alliés forts et valeureux qui pourront avoir des différents ou des intérêts propre de l'autre respectueux du Christ se sont engagés favorablement sous le patronage du seigneur Bertrand, archevêque de Tarentaise par la grâce de Dieu et du seigneur Guillaume, évêque de Grenoble, par la même grâce ainsi que l'illustre seigneur Philippe de Savoie, prince d'Archaïe et les nobles seigneurs Guigon Alamand, sire de la Valbonne et plusieurs autres probes et différents hommes, à traiter volontiers par n'importe quel moyen de la paix et des questions, guerres, controverses et rancunes et de tout ce qui en général peut être réclamé par ce seigneur et par un parti ou l'autre sur les raisons ou motifs des partis nommés plus haut pour parvenir à une bonne paix et concorde entre eux et ils s'accommodèrent, s'accordèrent et convinrent comme plus bas, à savoir ....de même qu'aussi sur la question et doutes qui ont été soulevés à propos des limites, territoires ou mandements entre les mandements et territoires d'Ambronay, de Saint-Rambert et de Luisandre d'un parti et les châteaux de Saint-Germain et de

Leyment et leur mandement et territoire de l'autre parti lesquelles susdites incertitudes sur les limites, extrémités et bornes on a déclaré que ces limites, bornes et extrémités seront posées et désignées par deux probes hommes ou plusieurs autres choisis par lesdits seigneurs comte et Dauphin.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLYMES 1995, Catalogue de l'exposition, *Construire un château au Moyen Âge (d'après les comptes des châtelainies) et le restaurer aujourd'hui*, Château des Allymes, Ambérieux en Bugey, 1996.
- BAUTIER R.-H. et SORNAY J., *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge, Provence, Comtat Venaissin, Dauphiné, Etats de la maison de Savoie*, 3 vol., Paris, 1971-1974.
- BEFFEYTE R., *Les machines de guerre au Moyen Âge*, Rennes, 2000.
- BEFFEYTE R., *L'art de la guerre au Moyen Âge*, Rennes, 2005.
- BERTHELOT M., « Histoire des machines de guerre et des arts mécaniques au Moyen Âge. Le livre d'un ingénieur militaire de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales de chimie et de physique*, 19, Paris, 1900.
- BERTHELOT M., « Pour l'histoire de l'artillerie et des arts mécaniques vers la fin du Moyen Âge », *Annales de chimie et de physique* 24, Paris, 1891.
- BESSAC J.-C., *Outils et techniques spécifiques au travail de la pierre dans l'iconographie médiévale*, Paris, 1985.
- BON A., « Quatre campagnes de fouilles au château des Allymes », *Cahiers René de Lucinge*, 12, Ambérieu-en-Bugey, 1967.
- CASTELNUOVO G. - GUILLERÉ Ch., « Le crédit du prince : l'exemple savoyard au bas Moyen Âge », *Crédit et société, les techniques et les hommes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, Actes des rencontres d'Asti-Chambéry 1998, Neuchâtel, 1999.
- CATTIN P., « Les comptes de la châtelainie des Allymes à l'époque dauphinoise », *Cahiers René de Lucinge*, n° 20, Ambérieu-en-Bugey, 1977.
- CATTIN P., « Les comptes relatifs à la construction de la bastide de Gironville », *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, Ambérieu, 1982.
- CATTIN P., « La construction d'un château au XIV<sup>e</sup> siècle, Château-Gaillard », *Cahiers René de Lucinge*, n° 26, Ambérieu-en-Bugey, 1990.
- CATTIN P., « Le château et le pont de Pont-d'Ain au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Cahiers René de Lucinge*, n°27 et 28, Ambérieu-en-Bugey, 1993.
- CATTIN P., « Le château de Saint-Rambert (Ain) au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Cahiers René de Lucinge*, n° 26, Ambérieu-en-Bugey, 1995.
- CHALMIN-SIROT E. - POISSON J.-M (dir.), « Le bois dans les châteaux et maisons nobles de Savoie et de Bresse », *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge, Actes du colloque de Lons-le-Saulnier, octobre 1997*, Besançon, 2003.
- CHAPELOT O. (dir.), « Du projet au chantier », *Bâtir au Moyen Âge, Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Vincennes, octobre 1998*, Paris. 2001.

- CHAPELOT O. - P. BENOIT (dir.), « Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge », *Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale, Actes du Colloque de Vincennes, juin 1982*, Paris, 2001<sup>2</sup>.
- CHAPELOT O., « Les chantiers de construction en France dans les deux derniers siècles du Moyen Âge », *Dossiers d'archéologie*, 219, 1996.
- CHARBONNIER V., *Les maisons fortes du Bugey du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise, Université-Lyon II, (dactyl.), 2000.
- CHEVALIER U., *Registre dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence-Vienne, 7 vol., 1913-1926.
- COLARDELLE M., MOYNE J.-P., VERDEL E., « La prise du château de La Perrière, Épisode de la guerre delphino-savoyarde (1333) », *Château-Gaillard* /19, 2000.
- TARDIEU J. & REVEYRON N., « L'échafaudage dans le chantier médiéval », *D.A.R.A.* 13, Lyon, 1996.
- CONTAMINE Ph., « Le château dans la France médiévale, Résidence, forteresse, centre de peuplement et de pouvoir », dans *Publications du centre beunois d'études historiques*, Paris, 1987.
- CONTAMINE Ph., « Le combattant dans l'occident médiéval », *Le combattant au Moyen Âge, Actes du colloque de la S.H.M.E.S.P., Montpellier 1991*, Paris, 1994.
- CORBIÈRE (de la) M., « Les comptes de châtelainie au service de l'archéologie castrale: Le château gésien de La Corbière (Ain) 1301-1407 », *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, Lyon, 1996.
- CORDEY J., *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de 100 ans, 1329-1391*, Paris, 1911.
- DEBORD A., *Aristocratie et pouvoir, Le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, 2000.
- DECOUR A., *Saint-Germain-d'Ambérieu*, Trévoux, 1977.
- DEMOTZ B., « À propos des *clientes* du comte de Savoie aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Le combattant au Moyen Âge, Actes du colloque de la S.H.M.E.S.P., Montpellier, 1991*, Paris, 1994.
- DEMOTZ B., *Le comté de Savoie du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, Pouvoir, Château et État au Moyen Âge*, Genève, 2000.
- DE RAEMY D., *Châteaux, donjons et grandes tours dans les États de Savoie (1230 – 1330), Un modèle: le château d'Yverdon*, Lausanne, 2004.
- DETRAZ G., « Fonctions militaires et résidentielles des châteaux à la fin du Moyen Âge; l'exemple du comté de Genève au XIV<sup>e</sup> siècle », *Études savoisiennes* 2, Chambéry, 1993.
- DUBOIS D., « La charpente militaire, un aspect des engins de jet à contrepoids à la fin du Moyen Âge », *Artistes, artisans et production artistique au Moyen*

- Âge, 2, commande et travail, Actes du colloque international Rennes II*, 1983, Paris, 1987.
- DUBOIS G., *Les finances, le pouvoir et l'administration dans la châteltenie de Bourg au XIV<sup>e</sup> siècle, d'après les comptes de la châteltenie (1367-1391)*, Mémoire de maîtrise, Lyon II, (dactyl.), 1995.
- DUBOIS H., *Les foires de Châlon-sur-Saône et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge, vers 1280 - vers 1430*, Paris, 1976.
- DU BOYS A., *Savoie et Dauphiné, ou rivalités du Dauphiné et de la Savoie jusqu'en 1349*, Chambéry, 1864.
- DUCOURTHIAL C., *Châteaux, pouvoirs et peuplement dans les comtés de Belley, de Savoie et de Maurienne*, Mémoire de DEA, Université Lyon II, (dactyl.), 2000.
- DULLIN E., *Les châtelains dans le domaine de la Maison de Savoie en deçà des Alpes*, Grenoble - Chambéry, 1911.
- FAGNEN C., *Armement médiéval, Un métal pour la guerre*, Rempart, 2005.
- GACON M., *Histoire de Bresse et du Bugey à laquelle on a réuni celle du pays de Gex, du Franc Lyonnais et de la Dombes*, Lyon, 1825.
- GAULIN J.-L., « Chronique d'histoire médiévale des états de Savoie. Réseaux de pouvoirs dans les Alpes occidentales; princes, seigneurs, évêques (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », *Études savoisiennes* 4, Chambéry, 1995.
- GAULIN J.-L. - GUILLERÉ Chr., « Des rouleaux et des hommes; premières recherches sur les comptes de châteltenies savoyardes », *Études savoisiennes* 1, Chambéry, 1992.
- GAILLARD P. - TARDY H., *Varey, 7 août 1325, La guerre de Cent Ans entre la Savoie, le Dauphiné et Genève*, Annecy, 2005.
- GRANY L., « Naissance d'une frontière à travers le cas bressan: Bresse bourguignonne, Bresse savoyarde », *Actes du colloque Être et devenir des frontières, Genève, 1997, Le Globe*, t. 137, 1997.
- GUICHENON S., *Histoire de la souveraineté des Dombes, justifiée par titre*, Roanne, 1982-1983<sup>2</sup>.
- GUICHENON S., *Histoire des pays de Bresse et de Bugey*, t. 1, Roanne, 1979<sup>2</sup>.
- GUILLERÉ Chr. - KERSUZAN A., *Les comptes dauphinois et savoyards de la châteltenie et du péage de Saint-Germain-d'Ambérieu dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*. Transcription et traduction, Chambéry, 3 vol., à paraître.
- ILLES Y., *État des sources documentaires concernant le bas Bugey de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, D.E.A. Université Lyon II, (dactyl.), 1994.
- JACOB L., *La formation des limites entre Dauphiné et Savoie, 1140-1760*, Paris, 1906.
- KERSUZAN A., *La construction du château et de l'enceinte urbaine de Pont-d'Ain, d'après les comptes de la châteltenie, 1299-1355*, Mémoire de maîtrise, Université-Lyon II, (dactyl.), 1997.

- KERSUZAN A., «L'organisation technique et financière des chantiers dans la construction des châteaux forts savoyards dans l'ancienne Manche des Coligny», *Études savoisiennes 9/10*, Chambéry, 2001-2002.
- KERSUZAN A., «La fabrication de la chaux et du mortier dans les châteaux savoyards de Bresse et du Bugey au début du XIV<sup>e</sup> siècle», *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes, Actes de la 6<sup>e</sup> rencontre Rhône-Alpes d'Archéologie Médiévale*, Lyon, 2004.
- KERSUZAN A., *Défendre la Bresse et le Bugey, les châteaux forts savoyards dans la guerre delphino-savoyarde, 1282-1355*, Lyon, 2004.
- KERSUZAN A., L'influence de la guerre dans l'organisation et le fonctionnement territorial des châtellenies et bailliages du comté de Savoie au début du XIV<sup>e</sup> siècle», *Études Savoisiennes 11*, Chambéry, 2004.
- KERSUZAN A., «La mesure standardisée des toises de construction dans les châteaux forts du comté de Savoie fin XIII<sup>e</sup> - fin XIV<sup>e</sup> siècle», *La Mesure, espaces, hommes et techniques, Actes de la journée d'étude du CFMH à Paris, Sorbonne, déc. 2006*, Paris, 2006-2007.
- KERSUZAN A., «L'alimentation en eau potable et la circulation des eaux pluviales au Moyen Âge dans les châteaux de relief du Revermont et du Bugey», *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes, Actes de la 9<sup>e</sup> rencontre Rhône-Alpes d'Archéologie Médiévale*, Lyon, à paraître.
- KERSUZAN A., «Maisons et maisons fortes dans le comté de Savoie (XIV<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> s.) Essai de terminologie d'après les sources comptables», *La maison noble et rurale au Moyen Âge, Histoire et archéologie, Actes de la table ronde de Lyon, novembre 2006*, sous presse.
- KERSUZAN A., «Le financement des fortifications savoyardes pendant la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)», *Le financement des constructions au Moyen Âge, Actes du colloque de Vincennes, juin 2002*, Paris, à paraître.
- KERSUZAN A., «Registres de papier et rouleaux de parchemin. Étude comparative de la forme et de l'usage des comptes de châtellenies dauphinois et savoyards du milieu du XIII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle», *La Savoie et ses voisins dans l'histoire de l'Europe*, Actes du 43<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes de Savoie, Sept. 2010, Annecy, 2010 p. 37-50.
- LA TEYSSONNIERE A.C.N. (marquis de), *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, t. 3, Roanne, 1979.
- LEQUIN C. - MARIOTTE J.-Y., *La Savoie au Moyen Âge, textes et documents d'archives*, Chambéry, 1970.
- LESCUYER-MONTDESERT J.-M., «Construction, entretien, réparations des fortifications aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles dans les régions qui correspondent à l'actuel département de l'Ain, d'après les documents non littéraires», *Bulletin philologique et historique*, Paris, 1980.
- LESCUYER-MONTDESERT J.-M., «Un péage à Saint-Germain-d'Ambérieu en 1355», *Art et histoire des pays de l'Ain*, 3, 1979.

- MANDY B., « La barbacanne des Allymes, étude archéologique », *Cahiers René de Lucinge*, n° 19, Ambérieu-en-Bugey, 1975.
- MANDY B., « Origine et évolution du château de Saint-Germain à Ambérieu-en-Bugey (Ain) », *Urbanisme et architecture en Savoie, Actes du 27<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes en Savoie, Thonon, 1978*, Thonon, 1982.
- MOTTIER C. *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie dans les anciens pays de l'Ain. Étude, sur les reconnaissances de fief reçues au titre des châtelaneries des bailliages de Bresse, Bugey et Gex (XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*, Bourgen-Bresse, 2004.
- POISSON J.-M., « La bastide de Gironville à Ambronay », *Châteaux de terre : de la motte à la maison forte*, Direction des antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, CIHAM, CAHM, Grenoble et Isère, 1988.
- POISSON J.-M. (dir.), *Le château médiéval, forteresse habitée (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) Actes du colloque de Lyon 1988, Perspectives de la recherche en Rhône-Alpes. Documents d'Archéologie Française*, 31, Paris, 1991.
- POISSON J.M., « La maîtrise d'œuvre dans les châteaux du comte de Savoie au XIV<sup>e</sup> siècle », *Bâtir au Moyen Âge, Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre au XIV<sup>e</sup> siècle Actes du colloque de Vincennes, octobre 1998*, Paris, 2001.
- POISSON J.-M. - SCHWIEN J.-J., (dir.) « Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge », *Actes du colloque Lons-le-Saulnier, octobre 1997*, Besançon, 2003.
- POISSON J.-M., « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV<sup>e</sup> siècle, la bastide de Gironville « fort sarrazin » Ain, Château Gaillard », *Études de castellogie européenne* 12, 1984.
- PONCET L., *L'abbaye d'Ambronay, mille ans d'histoire*, Colmar, 1980.
- RABUT F., « Liste des châtelains de Bresse, Bugey, Valromey et Gex », *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXXII, 2<sup>e</sup> série, t. VII, 1893.
- REYNAUD J.-F., « La bastie de Luisandre », *Cahiers René de Lucinge*, n°24, Ambérieu-en-Bugey, 1982 -1983.
- SIROT E., *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2007.
- SOULERIN J.-P., « La notion de limite et de frontière au Moyen Âge d'après l'exemple de la châtelanerie de Saint-Sorlin (Ain) au XV<sup>e</sup> siècle », *Cahiers René de Lucinge*, n°24, Ambérieu-en-Bugey, 1982 - 1983.
- TARDY H., *Le Grésivaudan au Moyen Âge*, Annecy-le-Vieux, 2006.
- TAVERNET G., *Les noms de lieux de l'Ain*, Dijon, 1986.
- TENAND S. - CATTIN P., *Le château des Allymes*, Ambérieu-en-Bugey, 1991.
- VIDAL (abbé), « Interventions du pape Jean XXII dans le conflit entre la Savoie et le Dauphiné », *Revue des questions historiques*, 1900.



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Reconstitution de la <i>bâtie</i> de Luisandre vue du sud .....	18
Reconstitution de la <i>bâtie</i> de Luisandre vue du nord-ouest.....	19
Carte de situation de Luisandre .....	20
Carte des environs de Luisandre.....	27
Château des Allymes, cliché Ba278, F. Lamarque, imprimerie Fontaine, avec l'aimable autorisation de l'association des Amis du château des Allymes .....	29
Relevé topographique de la <i>bâtie</i> des Allymes.....	30
La plaine de l'Ain vue de Luisandre .....	33
La <i>bâtie</i> des Allymes vue depuis Luisandre.....	39
Plan de la <i>bâtie</i> de Luisandre.....	46
Escarpe du fossé oriental .....	47
Contre-escarpe du fossé oriental.....	48
Traces du système de fosse et de pont-levis sur la tour de Saint-Denis- en-Bugey .....	58
Détail des traces du système de fosse et de pont-levis sur la tour de Saint-Denis-en-Bugey .....	59
La courtine, l'esplanade et le fossé oriental .....	61
<i>Charmur</i> barrant le fossé oriental .....	65
Crapaudine de pierre à l'entrée du château des Allymes.....	66
Crapaudine de pierre vue de dessus .....	67

Tous les dessins et clichés sont de l'auteur hormis la photographie de la page 29 et le plan de la page 30.

Les cartes ont été réalisées par Fabrice Delrieux.



## TABLE DES MATIÈRES

Préface .....	7
Introduction.....	15
Qu'est-ce qu'une <i>bâtie</i> ?.....	21
De la mise en place d'une norme .....	22
Les lieux d'implantation des bâties .....	26
De l'emprise au sol des bâties .....	28
La première <i>bâtie</i> de Luisandre.....	33
Une <i>bâtie</i> de terre et de bois .....	34
Le mont Luisandre.....	37
La nouvelle <i>bâtie</i> de Luisandre .....	43
De la <i>bâtie</i> au château .....	69
La maison-forte de Luisandre.....	75
Conclusion .....	77
Annexe : la <i>bâtie</i> de Luisandre dans les sources contemporaines .....	79
Compte de la châtellenie de Bourg-en-Bresse.....	79
Compte de la châtellenie de Saint-Trivier de Courtes .....	79
Compte des receveurs généraux Antoine de Clermont.....	80
Compte de la châtellenie de Seyssel.....	80
Compte de la châtellenie de Bâgé.....	80
Compte de la châtellenie de Saint-Martin-le-Châtel.....	82
Compte de la châtellenie de Treffort .....	84
Compte de la châtellenie de Pont-de-Vaux .....	85
Comptes de la châtellenie de Jasseron .....	85
Compte des receveurs généraux Antoine de Clermont.....	87
Comptes de la châtellenie et du péage de Saint-Germain .....	88
Traité de Villars-Benoît.....	92
Bibliographie.....	95
Table des illustrations.....	101